



Plan Climat
Allier

BILAN À MI-PARCOURS



PCAET de Moulins Communauté



ÉVOLUTION DU DOCUMENT

ÉMETTEUR

MOULINS COMMUNAUTE
9 PLACE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
03000 MOULINS

Laurence BRENOT
Responsable pôle Transition écologique et mobilité, GEMAPI
04 70 48 50 60
06 87 86 17 94
l.brenot@agglo-moulins.fr

DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
Janv. - Mars	SDE03	Co-rédaction et relecture
Avril-Sept	Moulins Communauté	Co-rédaction et relecture

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	4
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE	2
1. La démarche Plan Climat Allier	2
a. Rappels généraux.....	2
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier	3
c. La vie des PCAET	4
2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie	5
a. Réduire la consommation énergétique du territoire.....	5
b. Développer les énergies renouvelables.....	5
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	5
d. Améliorer la qualité de l'air	5
e. Maintenir le stockage carbone	6
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050	6
III. DYNAMIQUE DU TERRITOIRE	7
1. Méthodologie	7
2. Consommations énergétiques.....	7
a. Evolution des données.....	7
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	11
3. Production énergies renouvelables	13
a. Evolution des données.....	13
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	15
4. Emissions de gaz à effet de serre	178
a. Evolution des données.....	18
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	23
5. Qualité de l'air	245
a. Evolution des données.....	26
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	27
6. Stockage carbone	289
IV. EVALUATION DES ACTIONS	31
1. Méthodologie	31
2. Evaluation globale des actions de la collectivité	31
3. Evaluation globale des actions des partenaires	34
V. SYNTHÈSE	38
1. Synthèse du bilan	38
2. Anticipation et préparation des évolutions futures	39
a. Compatibilité	39
b. Prise en compte des documents d'urbanisme	39
c. Actualités législatives et réglementaires	39
VI. CONCLUSION	40
ANNEXE 1 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LA COLLECTIVITE	41
ANNEXE 2 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LES PARTENAIRES	85
LEXIQUE	171

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC (Plateforme Territoire Climat)	3
Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE03.....	4
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Moulins Communauté. Source : Stratégie du PCAET de Moulins Communauté.....	6
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de Moulins Communauté.....	6
Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques totales par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023. Source : Terristory.....	7
Figure 6 : Evolution des consommations énergétiques par secteur en GWh du territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory.....	8
Figure 7 : Evolution des consommations énergétiques par usage pour le secteur transport routier sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	8
Figure 8 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	9
Figure 9 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel par usage sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory	9
Figure 10 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel par type d'énergie sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	9
Figure 11 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Tertiaire par type d'énergie sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	10
Figure 12 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Tertiaire par usage sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory	10
Figure 13 : Evolution des consommations énergétiques du secteur « Industries hors branche énergie » par usage en GWh du territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	11
Figure 14 : Evolution des consommations énergétiques du secteur « Industries hors branche énergie » par type d'énergie en GWh du territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory.....	11
Figure 15 : Trajectoires PCAET des consommations énergétiques historiques (en noir) et objectifs stratégiques (en bleu) sur le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory.....	12
Figure 16 : Répartition de la production en énergie renouvelable (EnR) par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023. Source : Terristory.....	13
Figure 17 : Evolution de la production en énergie renouvelable du territoire de Moulins Communauté en GWh par filière de production (données 2023). Source : Terristory	14
Figure 18 : Evolution de la production EnR par valorisation du biogaz pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory	15
Figure 19 : Trajectoires PCAET de la production d'énergie historique (en bleu) et objectifs stratégiques (en rouge) sur le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory	15
Figure 20 : Historique et projection de la production EnR et consommation énergétique (en GWh) de Moulins Communauté. Source : interne via Terristory	16
Figure 21 : Répartition des émissions de GES totales par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023. Source : Terristory	18
Figure 22 : Evolution des émissions de GES du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 par secteur (chiffres 2023). Source : Terristory	19
Figure 23 : Evolution des émissions de GES du secteur « Agriculture » du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 par secteur (chiffres 2023). Source : Terristory.....	19
Figure 24 : Evolution des émissions de GES du secteur « Transport routier » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory.....	20
Figure 25 : Evolution des émissions de GES du secteur « Résidentiel » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory.....	20
Figure 26 : Evolution des émissions de GES du secteur « Résidentiel » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory	21
Figure 27 : Evolution des émissions de GES du secteur « Tertiaire » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory.....	21
Figure 28 : Evolution des émissions de GES du secteur « Tertiaire » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en	

kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory	22
Figure 29 : Evolution des émissions de GES du secteur « Industrie hors branche énergie » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory	22
Figure 30 : Trajectoire PCAET des émissions de GES historiques (en bleu) et objectifs chiffrés (en rouge) du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2. Source : Terristory	23
Figure 31 : Tableau synthétique de rappel des origines des polluants et leur incidence sur la santé. Source : interne à partir de données ATMO AuRA	25
Figure 32 : Répartition des polluants atmosphériques par secteur d'activité pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory	26
Figure 33 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Moulins Communauté en tonnes et par polluants (chiffres 2023). Source : Terristory	26
Figure 34 : Tableau synthétique des réductions effectuées (entre 2015 et 2023) et attendues d'ici 2050 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : ATMO via Terristory	27
Figure 35 : Part de la population exposée aux différents polluants atmosphériques (NO2, PM10, PM2,5 et Ozone) pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory	27
Figure 36 : Rappel des objectifs nationaux de réduction (2030/2005) et pourcentages de réduction réalisés sur le territoire de Moulins Communauté entre 2005 et 2023. Source : Terristory	28
Figure 37 : Flux annuel de carbone en teqCO ² par typologie d'occupation du sol sur le territoire de Moulins Communauté. Source : Outils ALDO	29
Figure 38 : Répartition du stockage carbone par type de surface du territoire de Moulins Communauté. Source : ALDO via Terristory	30
Figure 39 : Répartition des actions portées par Moulins Communauté selon leur état d'avancement. Source : interne ...	33
Figure 40 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement. Source : interne	37
Figure 41 : Tableau de synthèse des évolutions 2015-2023 et des objectifs 2050 pour les 3 des 5 piliers du PCAET (consommations énergétiques, production EnR et émissions de GES). Source : interne	38
Figure 42 : Consommations énergétiques globale des bâtiments communautaires de Moulins Communauté par source source : Deepki ready, mars 2025	43
Figure 43 : Consommations énergétiques (en électricité) des bâtiments communautaires de Moulins Communauté par entité. Source : Deepki ready, janvier 2025	44
Figure 44 : Consommations énergétiques (en gaz) des bâtiments communautaires de Moulins Communauté par entité. Source : Deepki ready, mars 2025	44
Figure 45 : Tableau de calcul des gains d'émissions associés à l'usage du vélo électrique en remplacement d'un véhicule léger dans le cadre de l'usage des agents communautaires. Source : interne, ATMO	47
Figure 46 : Evolution du nombre de marchés publics avec clauses environnementales. Source : interne	50
Figure 47 : Evolution du nombre de marchés publics comprenant des critères environnementaux. Source : interne	50
Figure 48 : Extraction d'un article de sensibilisation à la lutte contre l'ambrosie. Source : interne	57
Figure 49 : Cartographie des centrales photovoltaïques en cours d'instruction, autorisées et en service sur le territoire de Moulins Communauté en 2024. Source : interne via DDT03	62
Figure 50 : Répartition énergétique par filière de production en 2015 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory	63
Figure 51 : Répartition énergétique par filière de production en 2023 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory	63
Figure 52 : Fréquentation de l'espace de coworking (CoWorkIn Moulins) par les personnes adhérentes ou non entre 2021 et 2025 (année non complète). Source : CoWorkInMoulins	70
Figure 53 : Suivi annuel du nombre d'utilisateurs du service location de vélos (courte et longue durée). Source : interne	71
Figure 54 : Fréquentation mensuelle (nombre de passages à vélo) sur la via Allier par tronçon pour l'année 2024. Source : interne	74
Figure 55 : Nombre moyen de passages journaliers par mois sur la via Allier par tronçon sur l'année 2024. Source : interne	74
Figure 56 : Suivi annuel de l'occupation des V.box à travers le nombre d'abonnements (annuel, semestriel et mensuel). Source : interne	75
Figure 57 : Carte des aménagements existants du cœur d'agglomération de Moulins Communauté. Source : Indigo, octobre 2021	77
Figure 58 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)	107
Figure 59 : Evolution des consommations énergétiques cumulées des bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier (en	

<i>KWh), combinée aux factures énergétiques (en €). Source : CD 03</i>	<i>108</i>
<i>Figure 60 : Nombre de dossiers traités et puissances installées correspondantes pour l'aide à l'acquisition et installation de poêles à granulés et chaudières automatiques entre 2021 et 2023 à l'échelle départementale. Source : CD03</i>	<i>115</i>
<i>Figure 61 : Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale. Source : CEN Allier</i>	<i>122</i>
<i>Figure 62 : Suivi des surfaces nouvellement pâturées (ha). Source : CEN Allier.....</i>	<i>124</i>
<i>Figure 63 : Bilan annuel des vélos reçus en dons ou déchetterie depuis 2013 (en kg). Source : CycloRecyclo.....</i>	<i>130</i>
<i>Figure 64 : Bilan des réparations/vente de pièces et des vélos vendus ou donnés par an. Source : CycloRecyclo.....</i>	<i>131</i>
<i>Figure 65 : Evolution de l'action Mission Haie pour la plantation de haies et alignement d'arbres (en mètre linéaire) et nombre global de plants utilisés. Source : Mission Haie</i>	<i>136</i>
<i>Figure 66 : Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source : Plateforme Mobilité ...</i>	<i>139</i>
<i>Figure 67 : Carte des expertises de terrain par année pour l'inventaire des zones humides par le SAGE Allier Aval. Source : CLE du SAGE Allier Aval</i>	<i>142</i>
<i>Figure 68 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher amont.....</i>	<i>143</i>
<i>Figure 69 : Cartes des inventaires de terrain effectués et des zones humides inventoriées sur le territoire du SAGE Sioule. Source : CLE du SAGE Sioule</i>	<i>144</i>
<i>Figure 70 : Evolution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/hab/an. Source : SICTOM Nord Allier.....</i>	<i>145</i>
<i>Figure 71 : Evolution des quantités de déchets valorisés (à gauche) et réemployés (à droite) en tonnes par an. Source : SICTOM Nord Allier</i>	<i>146</i>
<i>Figure 72 : Evolution des quantités de déchets compostés (en tonnes à gauche) et du nombre de sites actifs référencés (en unité à droite) par an. Source : SICTOM Nord Allier.....</i>	<i>147</i>
<i>Figure 73 : Renouvellement et part totale de luminaires LED du parc du SDE03 en %. Source : SDE 03</i>	<i>155</i>
<i>Figure 74 : Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE03 en W. Source : SDE 03.....</i>	<i>156</i>
<i>Figure 75 : Somme des factures énergétiques (en €) et des consommations (en kWh) sur l'ensemble du parc du SDE03. Source : SDE 03</i>	<i>156</i>
<i>Figure 76 : Carte de la sectorisation des chargés de mission sobriété énergétique du SDE03. Source : SDE03.....</i>	<i>157</i>
<i>Figure 77 : Nombre de communes/CC visitées et nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude par an. Source : SDE03.....</i>	<i>158</i>
<i>Figure 78 : Nature des études en % par an. Source : SDE03</i>	<i>158</i>

I. INTRODUCTION

L'année 2025 marque pour Moulins Communauté l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. Moulins Communauté ayant adopté son PCAET le 10 mars 2022 en conseil communautaire (Délibération N°2021.11.09/121), ce bilan paraît donc à date anniversaire des 3 ans d'application du PCAET. Il vise à prendre du recul sur ces premières années d'exercice, permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du SDE03 afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les EPCI du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors d'une Commission Mixte Paritaire du SDE03 du 12 décembre 2023 et acté à cette occasion.

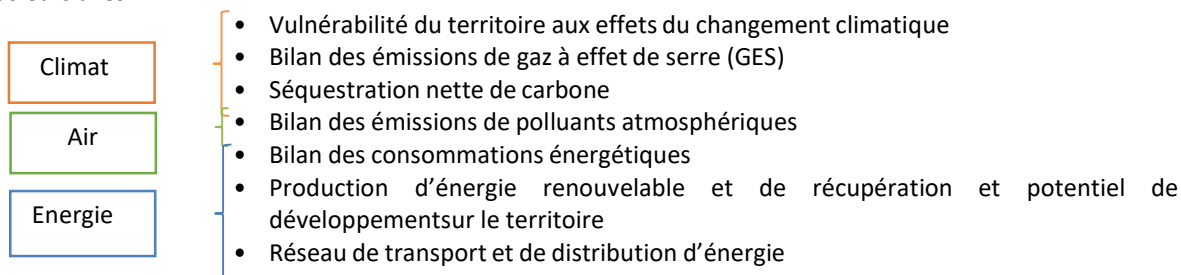
Après une présentation des rappels sur le PCAET et de la méthodologie mise en place pour ce bilan à mi-parcours, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de GES, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par action et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

II. CONTEXTE

1. La démarche Plan Climat Allier

a. Rappels généraux

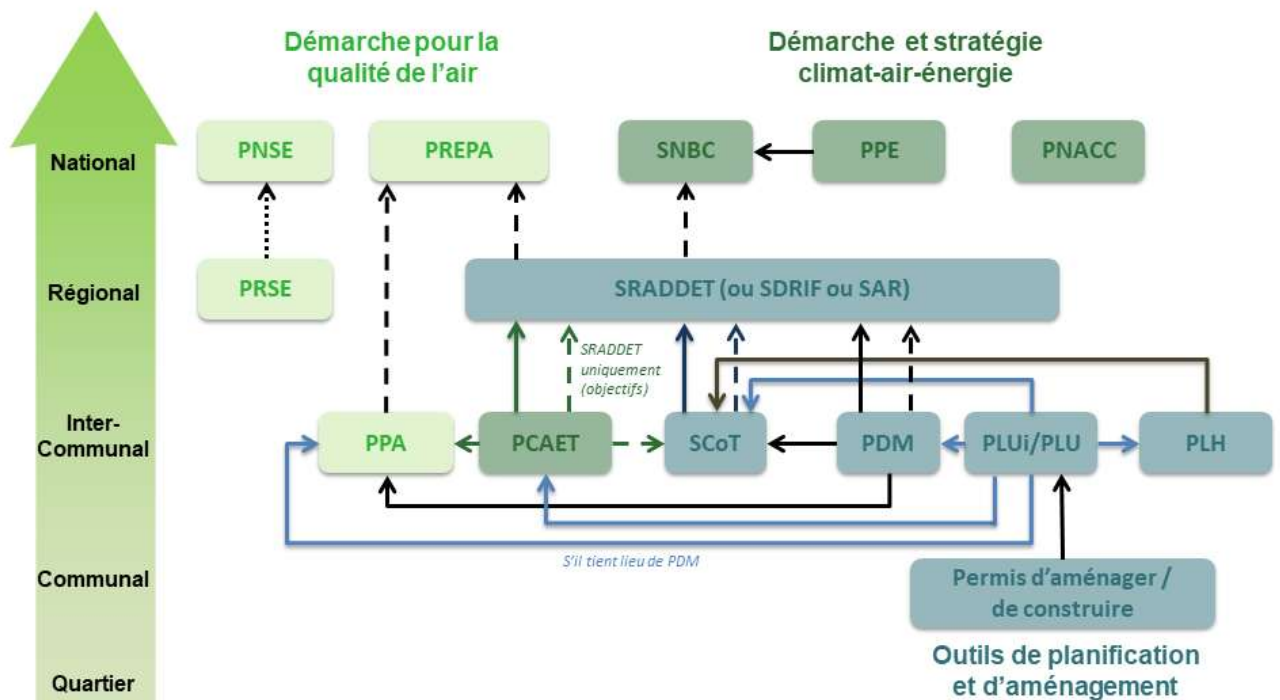
Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Elaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et donne un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour rentrer dans une trajectoire à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les textes internationaux (COP21, protocole de Kyoto), européens (Pacte Vert), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

A l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des collectivités sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
- - - - -> Constitue un volet

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC (Plateforme Territoire Climat)

b. Les grandes étapes des PCAET en Allier

Dès 2018, le SDE03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, obligés et non obligés, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

- Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen.
- Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even.
- L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE03 (financements Leader à hauteur de 80%).

Les documents ainsi réalisés par et pour Moulins Communauté sont tous accessibles sur le site « territoires-climat » de l'ADEME¹ ainsi que sur le site de l'agglomération². Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. Chaque EPCI s'est organisé en interne pour définir un binôme élu/agent afin de participer à la réalisation de son PCAET. Ces différentes étapes récapitulées dans la figure 2 ci-après ont permis d'aboutir au vote du PCAET le 10 mars 2022 (en décalage de quelques mois par rapport au reste des EPCI

¹ <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/pcaet-20/demarche>

² <https://www.agglo-moulins.fr/actions-projets/plan-climat-air-energie-territorial.html>

de l'Allier dont l'adoption des PCAET s'est majoritairement déroulée fin 2021).

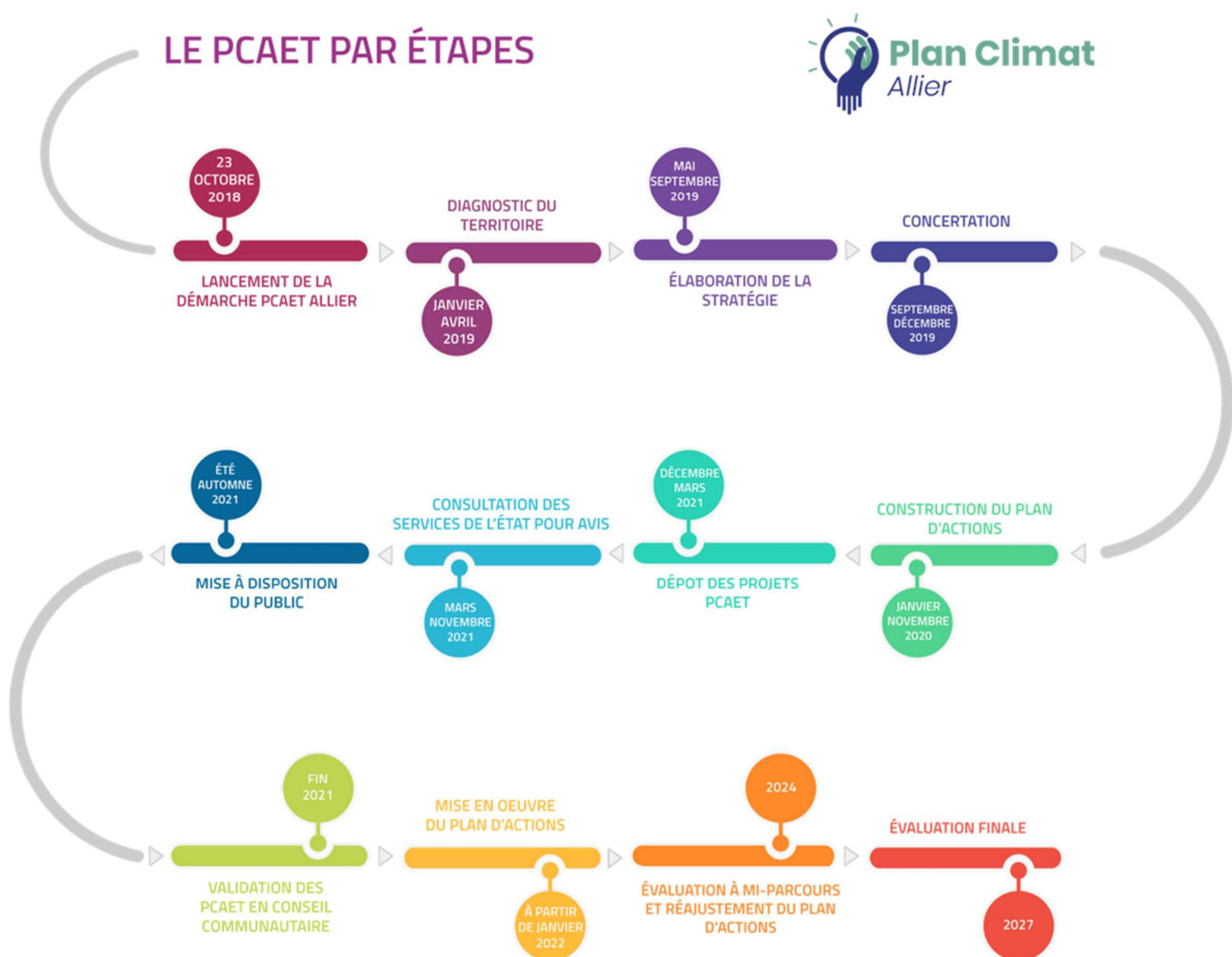


Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE03

c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme élu/agent défini par Moulins Communauté est appuyé par un agent du SDE pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions. Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi est intégré dans les comités de suivi (COPIIL) qui a lieu une fois par an.

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévu dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, non disponibles annuellement, complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement

proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la DDT03, à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne à Moulins Communauté à travers la réalisation d'un tableau de bord.

2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables

Climat Air Energie

Le PCAET étudie cinq grands piliers : la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la Qualité de l'Air et le stockage carbone. Pour chacun de ces axes, le travail réalisé dans le diagnostic du PCAET a permis de souligner les attentes réglementaires et les potentiels d'évolution pour le territoire.

a. Réduire la consommation énergétique du territoire

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, il est **possible de réduire jusqu'à 58%** la consommation énergétique du territoire de Moulins Communauté d'ici 2050 par rapport à 2015.

b. Développer les énergies renouvelables

De même que pour les consommations énergétiques, des objectifs ont également été établis à différentes échelles (européennes, nationales, régionales) pour augmenter la part des énergies renouvelables. En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADDET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

Selon les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, Moulins Communauté a le potentiel pour multiplier par **4 la production d'énergie renouvelable en 2050 par rapport à 2015.**

c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015. La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADDET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, il est **possible de réduire jusqu'à 58%** les émissions de GES du territoire de Moulins Communauté d'ici 2050 par rapport à 2015.

d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO2), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH3), et les particules fines (PM10 et PM2,5)) sont suivis à partir des données d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2016.

À partir de ce constat, Moulins Communauté a pu définir des **potentiels de réduction d'ici 2050** pour chacun de ces polluants, illustrés dans le tableau ci-dessous :

	2016	Potentiel de réduction		Emissions 2050 avec potentiel
SO2	20 t	-12 t	-62%	8 t
NOx	1 016 t	-747 t	-73%	270 t
COVNM	815 t	-572 t	-70%	243 t
NH3	2 813 t	-817 t	-29%	1 996 t
PM10	452 t	-350 t	-77%	103 t
PM2,5	284 t	-215 t	-76%	69 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Moulins Communauté.
Source : Stratégie du PCAET de Moulins Communauté

e. Maintenir le stockage carbone

L'augmentation et la préservation du stockage carbone ne sont pas des objectifs directement visés par des textes réglementaires. Cependant, travailler sur ces questions participe à l'atteinte des objectifs visés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : plus on stocke du carbone, plus on vient compenser les émissions du territoire. Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Le diagnostic Air Energie Climat ne fixe **pas de potentiel de développement du stockage carbone atteignable**.

3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ainsi, ces différentes données (état des lieux et potentiels) ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie par Moulins Communauté, visant à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs visés sont résumés dans la figure ci-dessous.

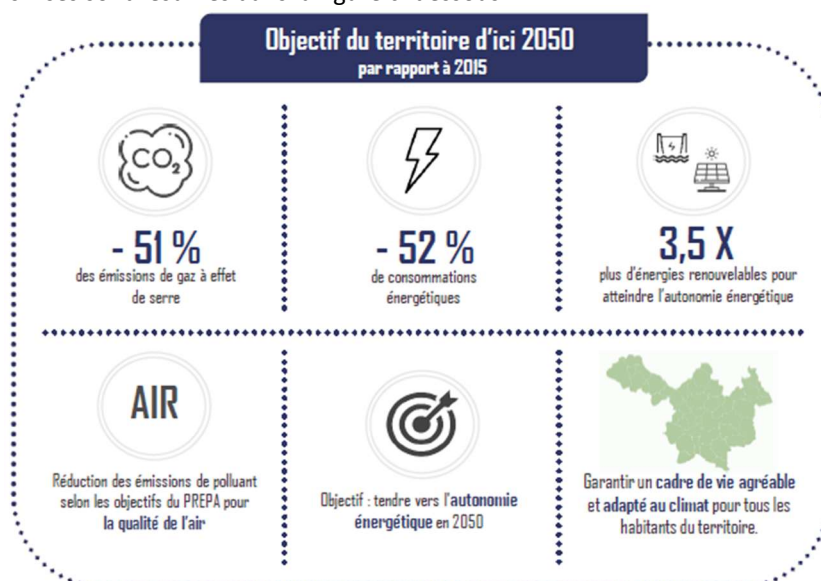


Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de Moulins Communauté

III. DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

1. Méthodologie

Une méthodologie commune a été définie en accord avec les 11 intercommunalités de l'Allier. La dynamique générale du territoire sera présentée à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET à savoir :

- La consommation d'énergie,
- La production d'énergie renouvelable,
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre,
- La qualité de l'air,
- Le stockage carbone.

Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme Terristory, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (2023 lors de la rédaction de ce présent rapport). Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'Observatoire Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (ORCAE), les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA (Association Agréée pour Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA), et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics.

Ces **différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs**. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner **des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs actualisées**. En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

2. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale inclut « l'ensemble des usages énergétiques de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités utilisées par les producteurs et transformateurs d'énergie (par exemple, la consommation interne d'une raffinerie) ainsi que des volumes de produits énergétiques convertis en d'autres produits » (source : ADEME).

En 2015, la consommation d'énergie finale sur le territoire de Moulins Communauté atteignait **1 801 GWh**. Grâce aux données de l'Observatoire ORCAE, nous disposons des valeurs de consommation énergétique de 2015 à 2023, ce qui permet d'analyser les évolutions sur cette période.

a. Evolution des données

Comme l'illustre le graphique ci-dessous (figure 5 ci-après), le transport routier représente le principal secteur consommateur d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté, avec 39,6 % de la consommation totale. Il est suivi par le secteur résidentiel (29,9 %) et le tertiaire (18,3 %).

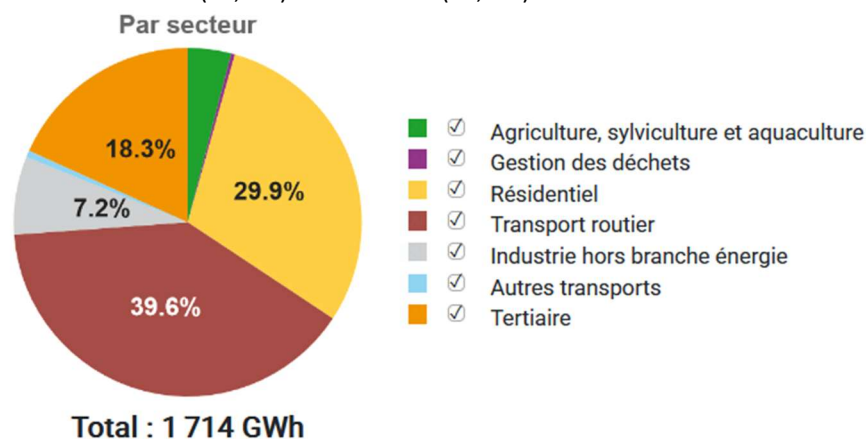


Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques totales par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023. Source : Terristory

La figure 6 illustre l'évolution de ces consommations au fil des années, en prenant comme point de référence 2015, année de lancement du PCAET, jusqu'à 2023 (données estimées encore sujettes à ajustement).

On constate une **baisse progressive de la consommation énergétique globale, passant de 1 801 GWh en 2015 à 1 714 GWh en 2023, soit une diminution de 5 % sur huit ans**. Une première analyse, bien que non exhaustive, permet d'identifier quelques facteurs pouvant expliquer cette tendance.

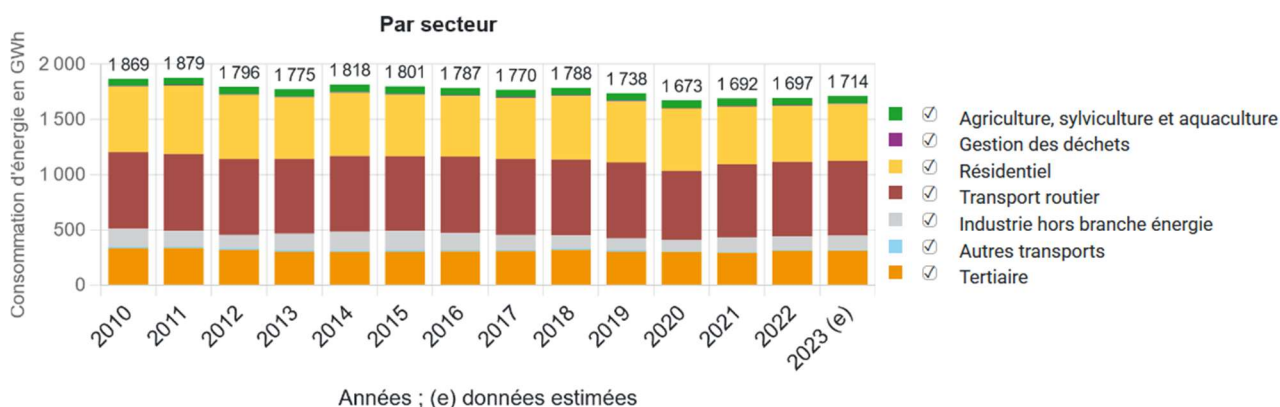


Figure 6 : Evolution des consommations énergétiques par secteur en GWh du territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory

Analyse par secteur - Transports routiers :

Le secteur des transports routiers représente le premier poste le plus consommateur d'énergie sur le territoire, avec 39,6 % des consommations énergétiques en 2023. Sur une période de huit ans, la consommation énergétique de ce secteur a **légèrement augmenté de 1 %, passant de 674 GWh en 2015 à 678 GWh en 2023**.

Cette évolution s'explique par une hausse des consommations liées au transport de marchandises, qui ont progressé de 365 GWh en 2015 à 381 GWh en 2023, soit une augmentation de 4,4 %. À l'inverse, la consommation liée au transport de personnes a diminué, passant de 309 GWh en 2015 à 297 GWh en 2023, soit une baisse de 3,8 % sur la période. Cette tendance a été particulièrement marquée en 2020, avec un creux de 271 GWh, en raison de la crise sanitaire. Il convient notamment de souligner que le territoire est traversé par deux infrastructures routières majeures : l'autoroute A79 et la RN7.

Le graphique ci-après (figure 7) détaille ces consommations par usage, en distinguant le transport de marchandises (en marron) et le transport de personnes (en vert).

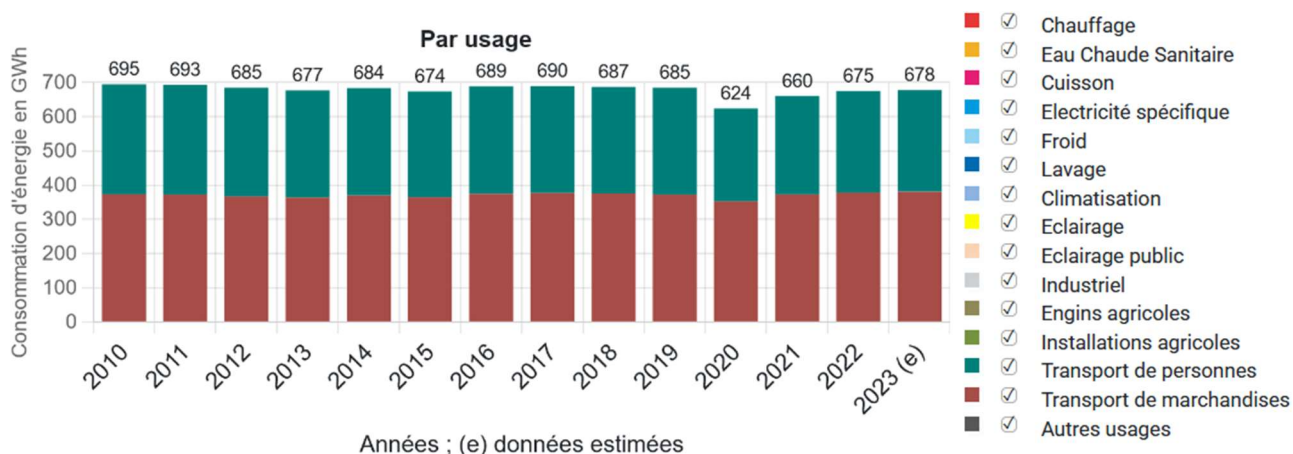


Figure 7 : Evolution des consommations énergétiques par usage pour le secteur transport routier sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Résidentiel :

Le secteur résidentiel est le deuxième plus consommateur d'énergie du territoire, représentant 29,9 % des consommations en 2023.

Entre 2015 et 2023, la consommation énergétique de ce secteur a **globalement diminué de 8 %, passant de 556 GWh à 513 GWh** (figure 8 ci-dessous). Cette baisse est notamment portée par une réduction de 8,4 % des consommations liées au chauffage, qui demeure le principal poste de consommation énergétique, devant la cuisson, l'eau chaude sanitaire, le froid, le lavage et l'éclairage (figure 9 ci-après).

Comme le montre la figure 10 ci-dessous, cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des consommations de chauffage au gaz (-11 %) et au fioul (-35 %).

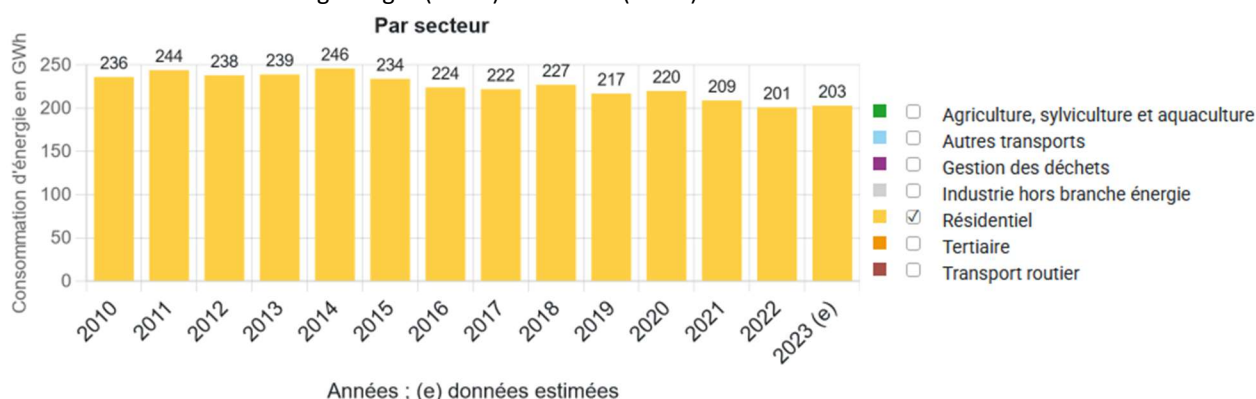


Figure 8 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

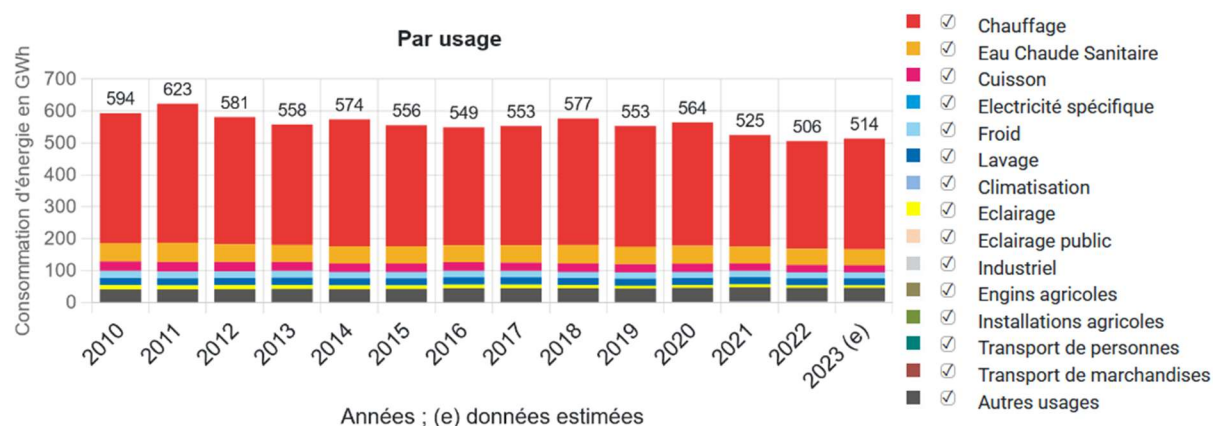


Figure 9 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel par usage sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

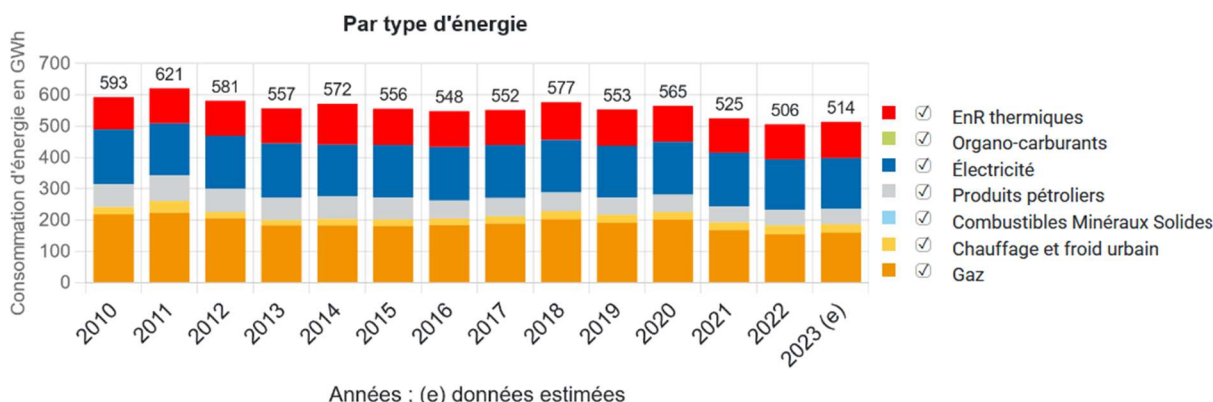


Figure 10 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Résidentiel par type d'énergie sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Tertiaire :

Le secteur tertiaire, troisième plus gros consommateur d'énergie du territoire avec 18,3 % des consommations en 2023, a connu **une légère augmentation de 3 % en huit ans, passant de 304 GWh en 2015 à 313 GWh en 2023**.

La figure 11 ci-dessous met en évidence l'apparition d'un nouveau type d'énergie en 2022 : le « chauffage et froid urbain », qui représente 30 GWh. Cette évolution est directement liée à la hausse des consommations de chauffage observée cette même année (figure 12 ci-après).

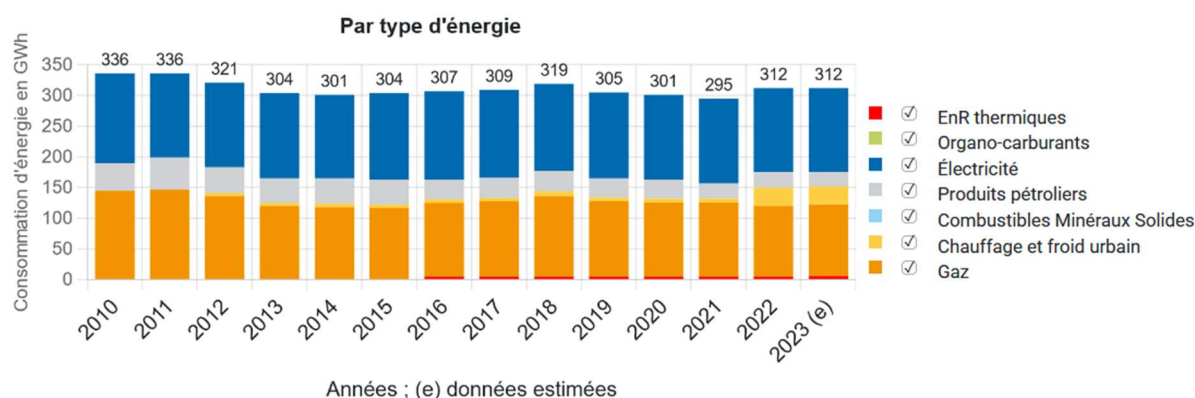


Figure 11 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Tertiaire par type d'énergie sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

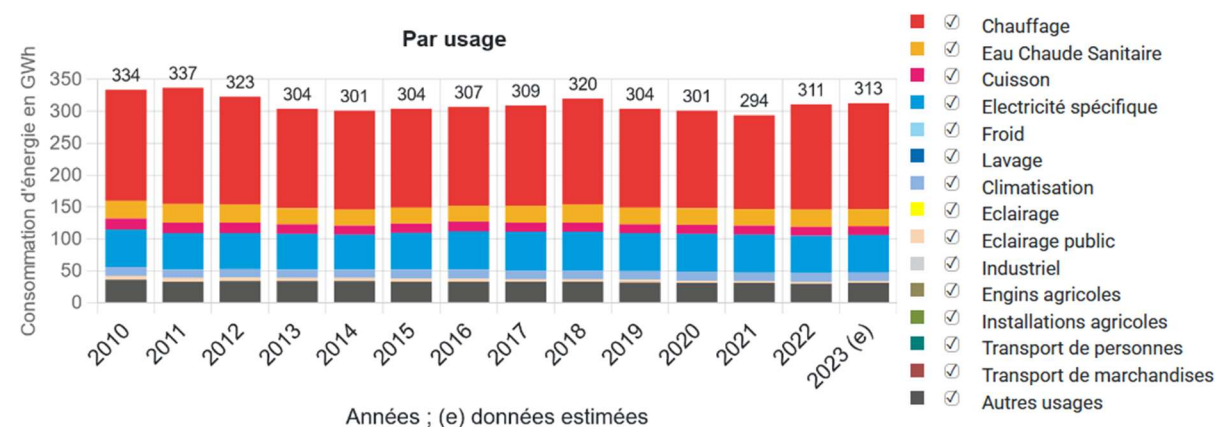


Figure 12 : Evolution des consommations énergétiques liées au secteur Tertiaire par usage sur Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Industrie hors branche énergie :

L'industrie se classe en quatrième position parmi les secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant 7,2 % des consommations du territoire en 2023.

Cependant, il s'agit du secteur ayant enregistré la plus **forte diminution sur huit ans, avec une baisse de 30 %, passant de 175 GWh en 2015 à 124 GWh en 2023**.

Les graphiques ci-dessous détaillent les consommations énergétiques par usage (figure 13) et par type d'énergie (figure 14) pour le secteur « Industrie hors branche énergie ». Cette forte réduction est notamment liée à la

baisse des consommations pour les « autres usages » (-59 %) et les processus industriels (-20,5 %).

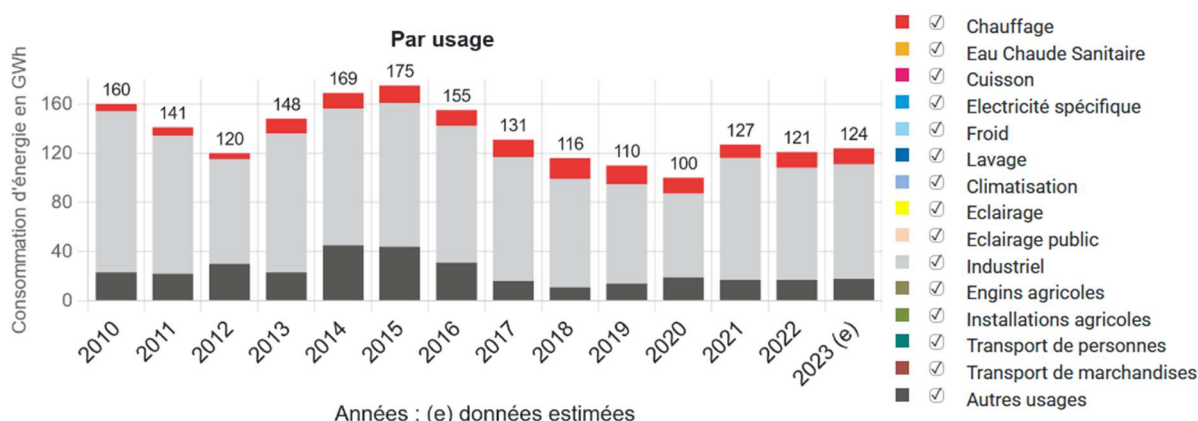


Figure 13 : Evolution des consommations énergétiques du secteur « Industries hors branche énergie » par usage en GWh du territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

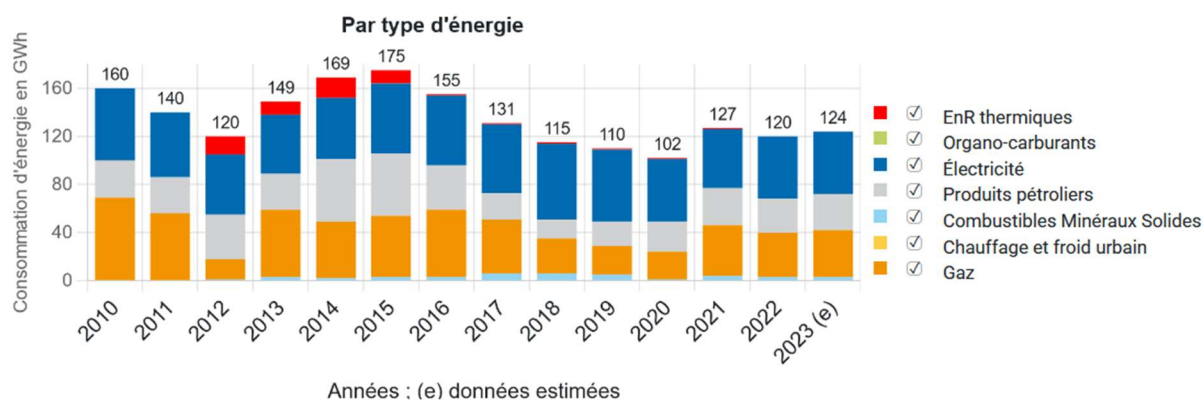


Figure 14 : Evolution des consommations énergétiques du secteur « Industries hors branche énergie » par type d'énergie en GWh du territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Secteurs à la marge :

Le secteur agricole ne représente que 4% des consommations du territoire de Moulins Communauté et est en légère diminution (-3% en 8 ans). Les « autres transports » et la « gestion des déchets » sont très à la marge (autour de 0,5%).

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à différentes échéances les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure ci-dessous, avec à gauche les données de consommations connues « Historique » à gauche et les objectifs 2030/2050 à droite :

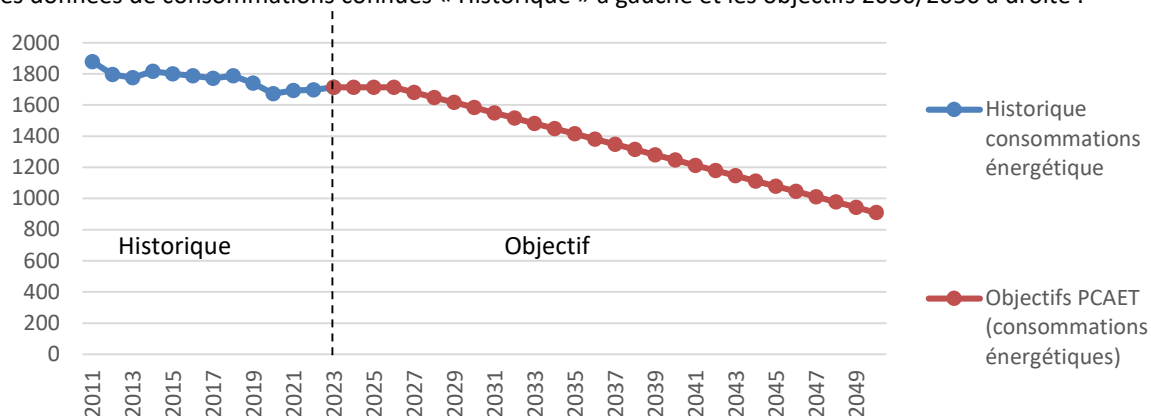


Figure 15 : Trajectoires PCAET des consommations énergétiques historiques (en noir) et objectifs stratégiques (en bleu) sur le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory

Entre 2015 et 2023, Moulins Communauté a enregistré une baisse globale de la consommation énergétique de 5 %. Cependant, cette tendance doit être nuancée par une évolution contrastée selon les périodes : après une diminution marquée de 7 % entre 2015 et 2020, une hausse de 2,4 % a été observée au cours des trois dernières années.

Pour rappel, la stratégie du PCAET fixe un objectif de réduction de 52 % des consommations énergétiques d'ici 2050 par rapport à 2015. Afin de respecter cette trajectoire, Moulins Communauté devra mettre en place des actions concrètes pour inverser la tendance récente.

A retenir – Consommations énergétiques

	2015 (actualisée)	2023	Réduction observée	Objectif stratégique 2050
Consommation énergétique	1801 GWh	1714 GWh	- 5 %	- 52 %

Secteurs les plus consommateurs d'énergie :

- Transport routier (39,6%)
- Résidentiel (29,9%)
- Tertiaire (18,3%)

Évolutions sectorielles entre 2015 et 2023 :

- Le résidentiel affiche une baisse notable de -8 %
- Le transport routier et le tertiaire enregistrent une légère hausse (respectivement +1 % et +3 %)
- Le secteur industriel est celui qui connaît la plus forte réduction, avec -30 % en 8 ans

Tendance globale :

- Diminution globale de -5 % entre 2015 et 2023
- Inversion de la tendance depuis 2020 avec une hausse de +2,4 % entre 2020 et 2023

3. Production énergies renouvelables

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, le diagnostic obligatoire inclut un état des lieux de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. L'article R229-51 du Code de l'environnement précise qu'il doit détailler :

- Les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie).
- Les filières de production de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz).
- La production de biométhane et de biocarburants.
- Une estimation du potentiel de développement de ces filières.
- Une évaluation du potentiel disponible en matière de récupération et de stockage énergétique.

En 2015, la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Moulins Communauté s'élevait à **183 GWh**.

a. Evolution des données

D'après le graphique ci-dessous (figure 16), la filière d'énergies renouvelables (EnR) la **plus productive sur le territoire est le bois énergie**. Sous la catégorie « autre valorisation thermique », il représente 36,4 % de la production totale. En y ajoutant le bois énergie utilisé pour la « valorisation thermique en réseau de chaleur » (14,4 %), cette filière atteint à elle seule 51 % de la production d'EnR du territoire. Le **photovoltaïque se classe en deuxième position** avec 21,1 % de la production totale, **suivi des pompes à chaleur**. En regroupant les technologies Air-Air (9,1 %) et Air-Eau (8,9 %), ces dernières représentent ensemble 18 % de la production d'énergies renouvelables du territoire.

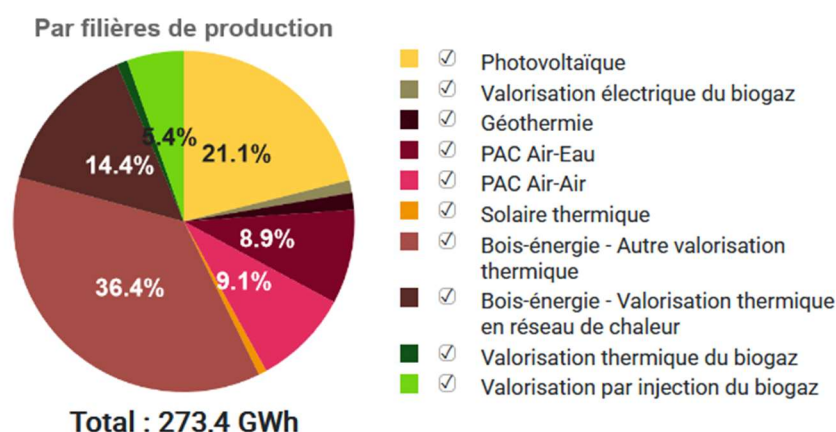


Figure 16 : Répartition de la production en énergie renouvelable (EnR) par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023. Source : Terristory

La figure 17 illustre l'évolution de la production d'énergie renouvelable au fil des années, en prenant comme point de référence 2015, année de lancement du PCAET, jusqu'à 2023 (données estimées encore sujettes à ajustement).

On constate une **augmentation progressive de la production d'énergie renouvelable, passant de 183 GWh en 2015 à 273 GWh en 2023, soit une hausse de 49 % sur huit ans**. Une première analyse par secteur permet de dresser le profil du mix énergétique présent sur le territoire de Moulins Communauté.

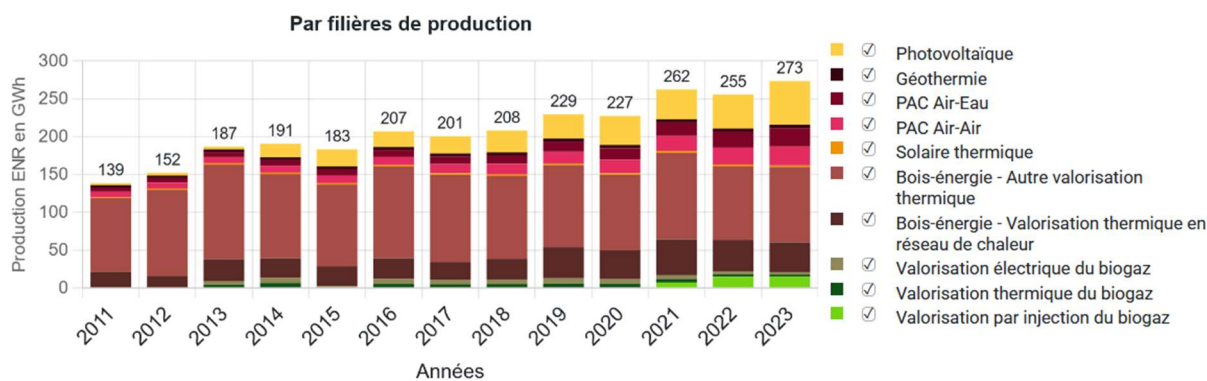


Figure 17 : Evolution de la production en énergie renouvelable du territoire de Moulins Communauté en GWh par filière de production (données 2023). Source : Terristroy

Analyse par secteur - Bois énergie :

En combinant les filières « valorisation thermique en réseau de chaleur » et « autre valorisation », le bois énergie représente près de 51 % de la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire. Sa production est en progression, avec une **hausse de 3 % entre 2015 (135 GWh) et 2023 (139 GWh)**.

La filière « valorisation thermique en réseau de chaleur » (en marron foncé sur la figure 17) affiche une forte croissance de 47 %, passant de 27 GWh en 2015 à 39 GWh en 2023. En revanche, la production de bois énergie issue de « l'autre valorisation thermique » (en marron clair) connaît une légère diminution de 8 %, passant de 108 GWh en 2015 à 100 GWh en 2023.

Il est à noter que la production de bois énergie est estimée à partir de la valeur énergétique du bois consommé, tous combustibles confondus (bois et déchets assimilés, granulés de bois, plaquettes et bois déchiqueté, déchets de bois, déchets agricoles et charbon de bois).

Analyse par secteur - Le solaire photovoltaïque :

Le solaire photovoltaïque est la deuxième énergie renouvelable la plus représentée sur le territoire, représentant 21,1 % de la production totale. Entre 2015 et 2023, sa production a fortement augmenté, passant de 22 GWh à 58 GWh, soit une **multiplication par 2,6 en 8 ans**.

À ce jour, plusieurs projets sont recensés auprès de la DDT de l'Allier comme « autorisés non construits » et devraient prochainement contribuer à l'augmentation de la production du territoire.

Analyse par secteur - Les Pompes à Chaleurs (PAC) :

L'ensemble des pompes à chaleur (Air-Air et Air-Eau) représente à elles-deux 18% des productions totales d'EnR sur le territoire, et peuvent donc être considérées comme la troisième filière la plus productrice de Moulins Communauté.

L'ensemble des PAC constatent une forte hausse en 8 passant de 18 GWh en 2015 à 49 GWh en 2023 soit une multiplication par 2,7. Dans le détail, les PAC Air-Air observent une **augmentation de 150% en 8 ans**, passant de 10 GWh en 2015 à 25 GWh en 2023. Les PAC Air-Eau observent quant à elles une **multiplication par 3 en 8 ans**, passant de 8 GWh en 2015 à 24 en 2023.

Analyse par secteur - Valorisation du biogaz :

La valorisation du biogaz apparaît sous trois formes sur le territoire de Moulins Communauté : la valorisation thermique, électrique ou par injection du biogaz. Constitué de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂), la valorisation du biogaz permet de produire de la chaleur soit en utilisation directe dans une chaudière ou en production combinée d'électricité (valorisation électrique du biogaz) et de chaleur (valorisation thermique du biogaz) par cogénération. Épuré, il devient du biométhane pouvant être injecté dans le réseau de gaz (valorisation par injection de biogaz).

Toute valorisation confondue, le biogaz représente 7,7% de la production EnR du territoire, et ne fait que croître depuis 2015 (2 GWh) jusqu'en 2023 (21 GWh), soit **une multiplication par 10,5 en 8 ans**.

On observe notamment grâce à la figure 18 ci-dessous l'apparition récente de la « valorisation par injection de biogaz » en 2021, qu'il est possible de relier au projet du méthaniseur de Besson (production stable autour de

15 GWh en 2023).

En revanche, pour la valorisation thermique/électrique du biogaz, après avoir observé un bond de 2 à 12 GWh entre 2015 et 2016, celle-ci décroît à partir de 2021 pour atteindre 6 GWh en 2023.

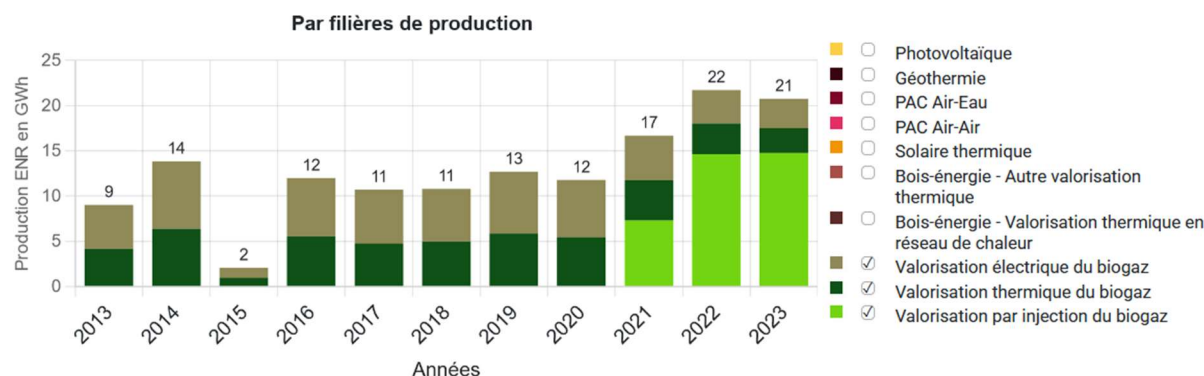


Figure 18 : Evolution de la production ENR par valorisation du biogaz pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Secteurs à la marge :

La géothermie reste très à la marge de la production totale (1,4% de la production ENR du territoire) et reste stable au fil des ans (autour de 4 GWh). C'est également le cas du solaire thermique (0,7% de la production ENR du territoire), également stable (autour de 2 GWh).

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à différentes échéances les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure 19 ci-dessous :

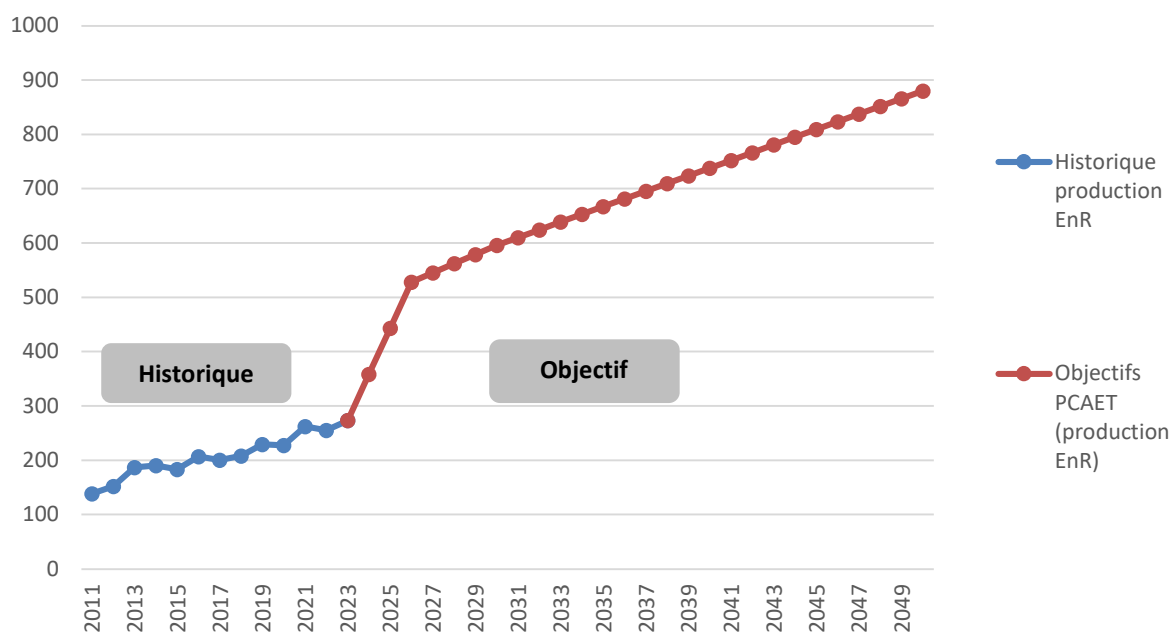


Figure 19 : Trajectoires PCAET de la production d'énergie historique (en bleu) et objectifs stratégiques (en rouge) sur le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory

Moulins Communauté est sur une trajectoire positive en matière de production d'énergies renouvelables, avec une progression de +49 % en huit ans. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en 2030 et 2050.

Pour rappel, la Communauté d'agglomération s'est engagée à accroître significativement sa production d'ENR d'ici 2050, avec un objectif ambitieux de 880 GWh. En 2023, la production s'élève à 273 GWh, un chiffre encore bien en deçà de la cible intermédiaire de 528 GWh en 2026. Il est donc essentiel d'intensifier les actions pour

accélérer cette dynamique et espérer atteindre les objectifs fixés.

Autonomie énergétique :

L'autonomie énergétique est la capacité d'un territoire à produire suffisamment d'énergie à partir de sources locales et renouvelables pour couvrir ses propres besoins énergétiques, sans dépendre de sources extérieures. Cette autonomie implique une gestion durable de la production et de la consommation d'énergie, visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à minimiser l'empreinte carbone :

- En 2015, le taux d'autonomie énergétique du territoire était de 13 %
- En 2023, il atteint 16 %

La figure 20 ci-dessous illustre l'évolution de la consommation et de la production d'énergie renouvelable (historique à gauche et état actuel 2023 en pointillé) ainsi que les trajectoires cibles à atteindre pour les années à venir (objectifs).

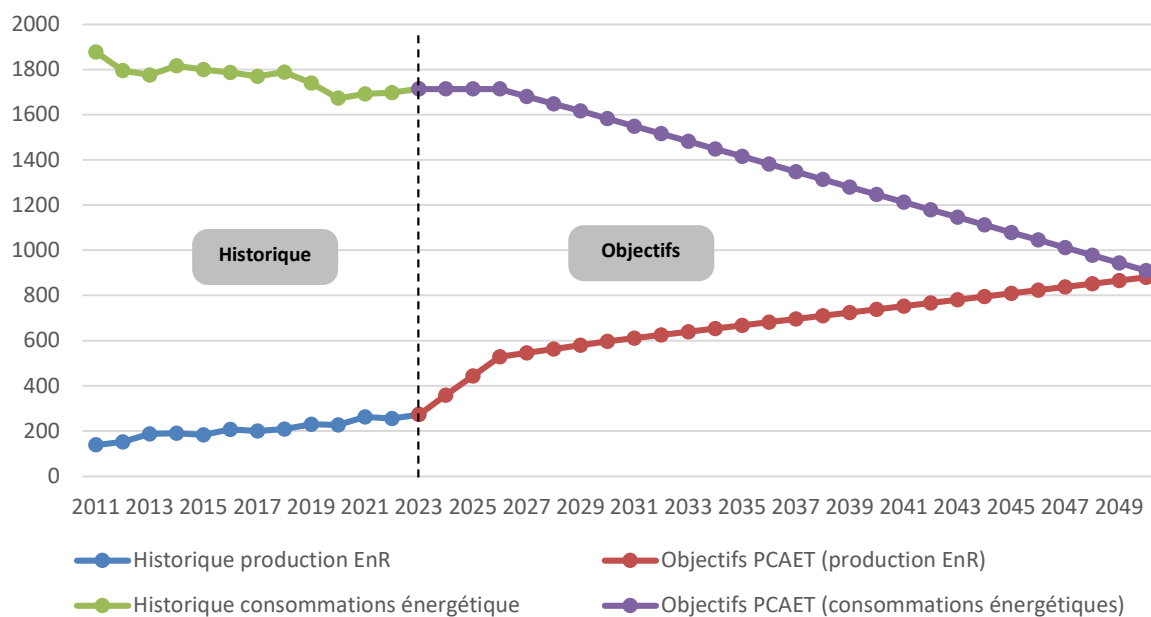


Figure 20 : Historique et projection de la production EnR et consommation énergétique (en GWh) de Moulins Communauté.
Source : interne via Terristory

A retenir – Production d'énergie renouvelable

	2015 (actualisé)	2023	Augmentation observée	Objectif stratégique 2050
Production EnR	183 GWh	273 GWh	+ 49 %	880 GWh
Autonomie énergétique	13 %	16 %	+ 3 %	Atteindre 97 %

Secteurs les plus producteurs d'énergie renouvelable :

- Bois énergie : « valorisation thermique en réseau de chaleur » et « autre valorisation » confondus (51%)
- Photovoltaïque (21,1%)
- Pompes à chaleur : Air-Air et Air-Eau confondus (18%)

Évolutions sectorielles entre 2015 et 2023 :

- Le biogaz (toutes valorisations confondues) représente 7,7% de la production EnR du territoire, et ne fait que croître depuis 2015 (2 GWh) jusqu'en 2023 (21 GWh), soit une multiplication par 10,5 en 8 ans
- Les Pompes à chaleur ont été multipliées par 2,7 en 8 ans
- Le photovoltaïque a été multiplié par 2,6 en 8 ans

Tendance globale :

- Augmentation globale de 49 % entre 2015 et 2023
- Augmentation de l'autonomie énergétique de 3% entre 2015 et 2023
- Bonne dynamique à conforter et à accélérer afin de viser les objectifs 2030 et 2050

4. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre et jouent un rôle clé dans le maintien de la température sur notre planète. Sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18 °C. Cependant, une émission excessive de ces gaz accentue le piégeage de la chaleur solaire, provoquant un réchauffement climatique global. Les principaux GES incluent :

- Le dioxyde de carbone (CO₂)
- Le méthane (CH₄)
- Le protoxyde d'azote (N₂O)
- La vapeur d'eau (H₂O), dans des proportions variables.

Les émissions de GES sont largement influencées par l'activité humaine, notamment dans les secteurs suivants :

- Transports, chauffage, industrie et agriculture, qui comptent parmi les principaux émetteurs.
- Le CO₂, principalement issu de la combustion des énergies fossiles.
- Le méthane (CH₄), majoritairement produit par l'élevage et la décomposition des déchets organiques.
- Le protoxyde d'azote (N₂O), lié aux pratiques agricoles et industrielles.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie de Moulins Communauté, un état des lieux des émissions de GES par secteur a été réalisé, avec une mise à jour des données grâce aux informations fournies par l'ORCAE via Terristiry. Conformément à la réglementation en vigueur (article L.229-25 du code de l'environnement), Moulins Communauté a également lancé pour l'année 2025 la procédure de mise à jour réglementaire du Bilan de Gaz à Effet de Serre interne à la collectivité pour les SCOPE 1, 2 et 3.

a. Evolution des données

Le graphique ci-après présente la répartition des émissions de Gaz à effet de serre du territoire de Moulins Communauté en 2023. Il est possible de constater que « **l'agriculture** » est le **premier secteur le plus émetteur** de GES du territoire (39,7%), suivi du « **transport routier** » (28,7%). Le troisième secteur est le « **résidentiel** » (10,2%) mais est très proche du secteur « **gestion des déchets** » (10%).

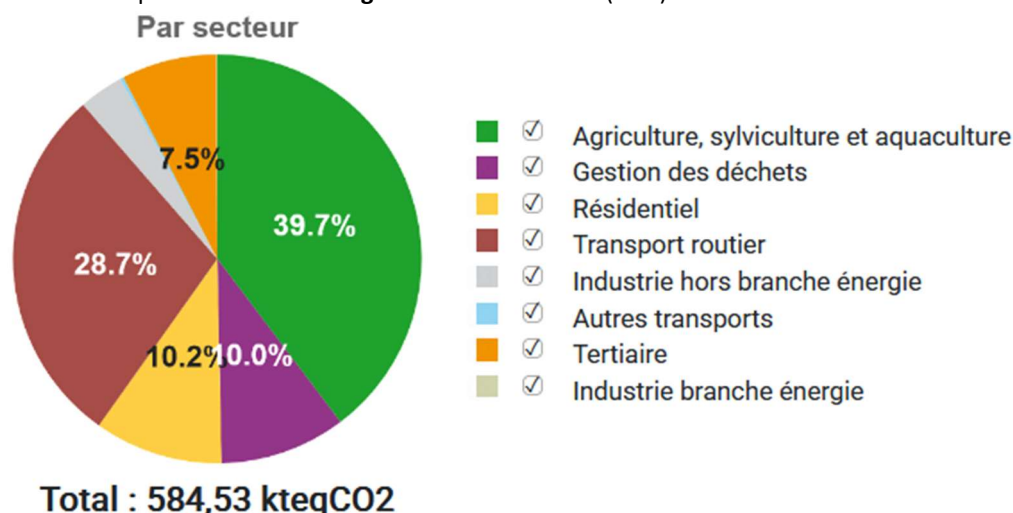


Figure 21 : Répartition des émissions de GES totales par secteur en % sur le territoire de Moulins Communauté en 2023.

Source : Terristiry

L'évolution des émissions de GES entre 2015 et 2023 est représentée dans le graphique ci-après : on peut constater une **baisse de 20%** de ces émissions avec près de **585 kteqCO₂ émis en 2023 contre 728 kteqCO₂ en 2015**. La totalité des secteurs observent une baisse mais selon des intensités différentes, comme détaillé dans l'analyse pour ces différents postes d'émission ci-après.

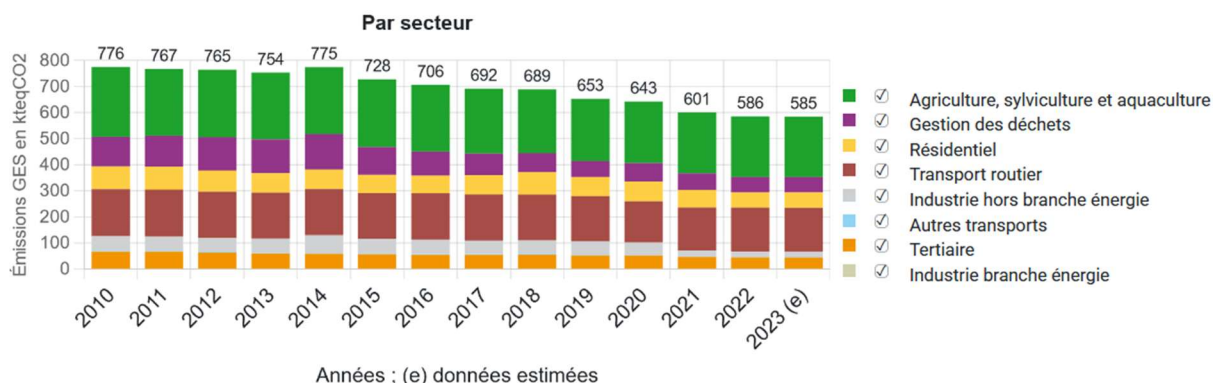


Figure 22 : Evolution des émissions de GES du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 par secteur (chiffres 2023).
Source : Terristory

Analyse par secteur - Agriculture :

L'activité agricole est le premier secteur le plus émetteur de GES sur le territoire avec 39,7% des émissions totales.

Cependant, la part des émissions provenant de l'agriculture a baissé de 11% passant de 260 kteqCO² en 2015 à 232 kteqCO² en 2023. Les émissions proviennent à 93% d'émissions non énergétiques, notamment liées au cheptel pour 69% et aux cultures pour 31% (engrais, utilisation de pesticides) représentées en vert clair et foncé sur la figure 23 ci-dessous. Les 7% d'émissions énergétiques restantes sont liées à l'usage des engins agricoles, des bâtiments, etc.

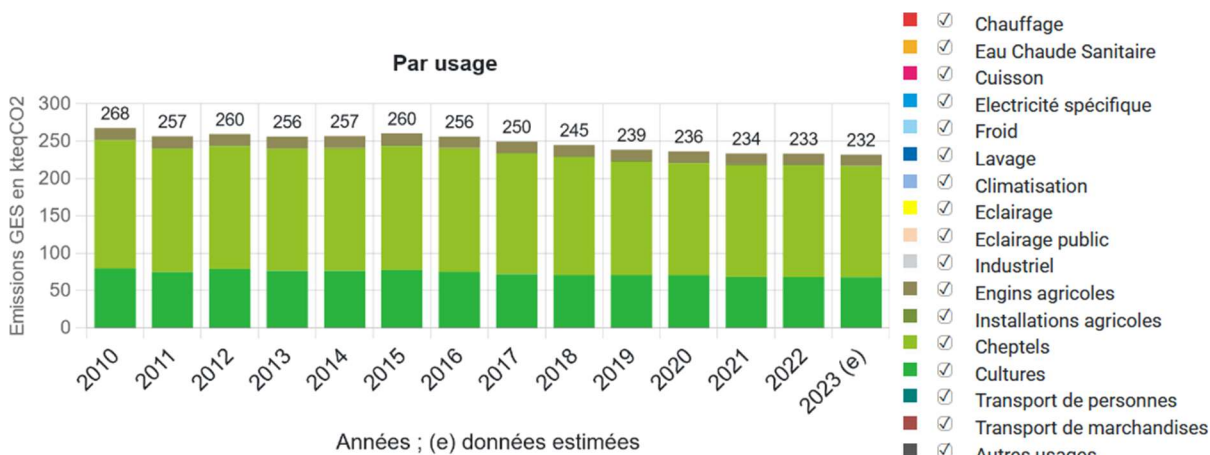


Figure 23 : Evolution des émissions de GES du secteur « Agriculture » du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 par secteur (chiffres 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Transport routier :

Le transport routier est le second secteur le plus émetteur de GES, avec 28,7% des émissions totales du territoire.

Les émissions de GES liées au transport routier ont diminué de 4%, passant de 174 kteqCO² en 2015 à 168 kteqCO² en 2023.

Comme le montre la figure 21 ci-après, les émissions liées au transport de personnes (en bleu) diminuent de 6% passant de 78 kteqCO² en 2015 à 73 kteqCO² en 2023, tandis que celles du transport de marchandises (en rouge) stagnent autour de 94 kteqCO².

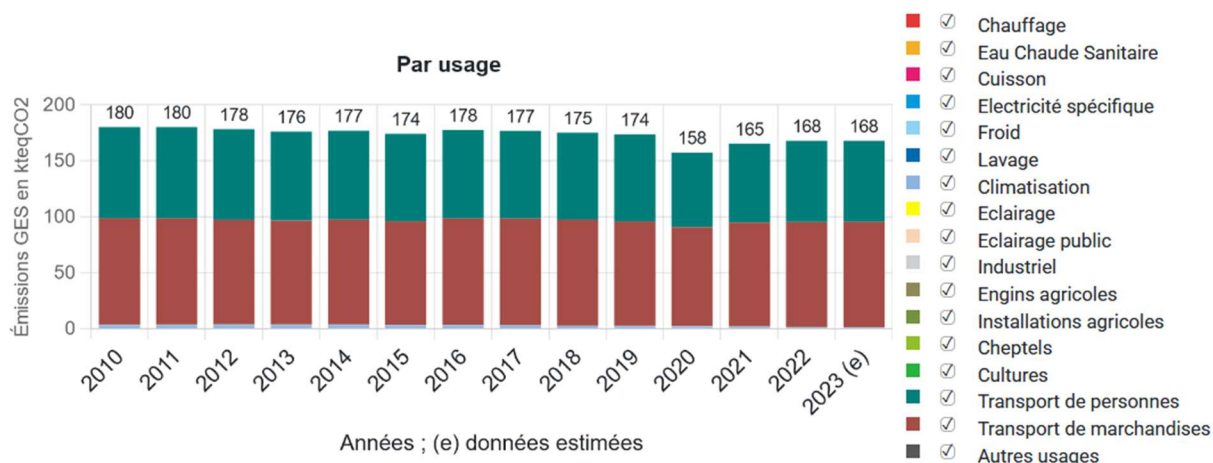


Figure 24 : Evolution des émissions de GES du secteur « Transport routier » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO₂ (chiffres 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Résidentiel :

Le secteur du Résidentiel est le troisième plus émetteur sur le territoire de Moulins Communauté avec 10,2% des émissions totales.

Les émissions liées au résidentiel ont baissé de 16% passant de 71 kteqCO² en 2015 à 59 kteqCO² en 2023.

Grâce à la figure 25 ci-après, il est possible d’observer que cette diminution a lieu sur tous les types d’énergie sauf le « chauffage et froid urbain ». Ce type d’énergie apparaît en 2017, présente un pic en 2018 (16 kteqCO²) pour redescendre finalement à 4 kteqCO² en 2023.

Également, la figure 26 ci-après permet de voir que les émissions du secteur résidentiel sont majoritairement en lien avec le chauffage (en rouge).

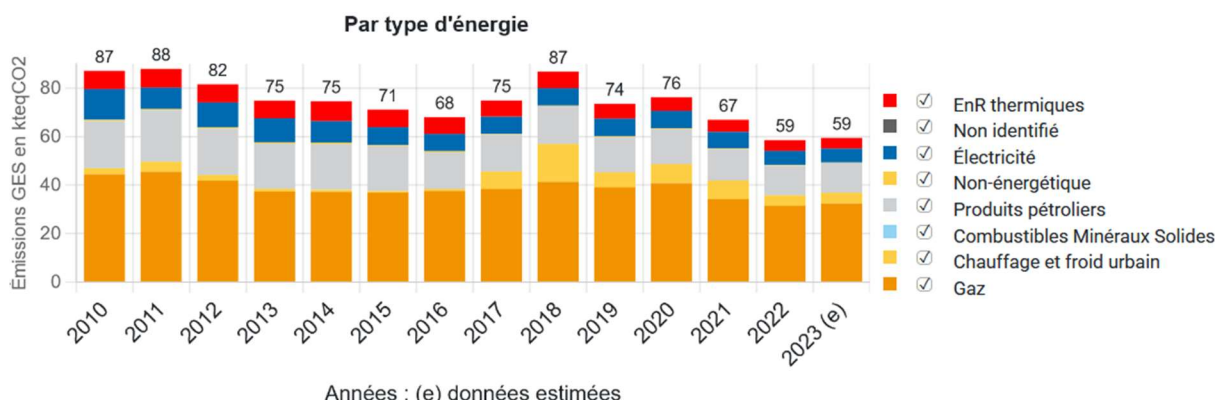


Figure 25 : Evolution des émissions de GES du secteur « Résidentiel » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO₂ (chiffres 2023). Source : Terristory

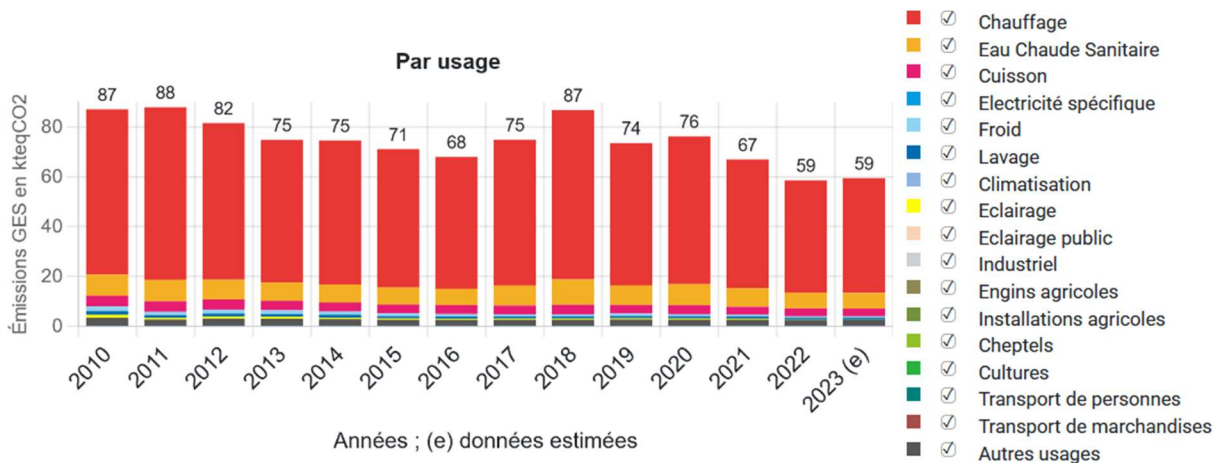


Figure 26 : Evolution des émissions de GES du secteur « Résidentiel » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristiry

Analyse par secteur - Gestion des déchets :

Ce secteur est le 4^{ème} le plus émetteur de GES du territoire quasiment à égalité avec le résidentiel (10% des émissions globales).

Ce secteur observe cependant une des plus **fortes baisse avec - 45% en 8 ans**, passant de 106 kteqCO² en 2015 à 58 kteqCO² en 2023. Les émissions sont exclusivement « non énergétiques » et liées à l'usage industriel.

Analyse par secteur - Tertiaire :

Le tertiaire représente 7,5% des émissions totales du territoire.

Les émissions liées au tertiaire ont diminué de 22% en 8 ans, passant de 56 kteqCO² en 2015 contre 44 kteqCO².

Comme le montrent les graphiques suivants, les émissions sont notamment liées au Gaz (figure 27), mais la diminution est surtout liée aux émissions type « non énergétiques » en lien avec les usages de froid (en bleu ciel sur la figure 28).

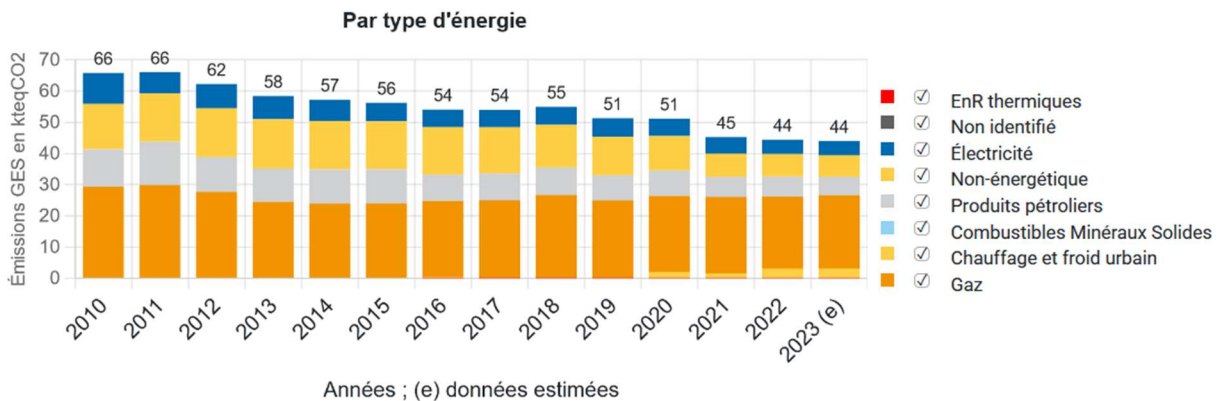


Figure 27 : Evolution des émissions de GES du secteur « Tertiaire » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristiry

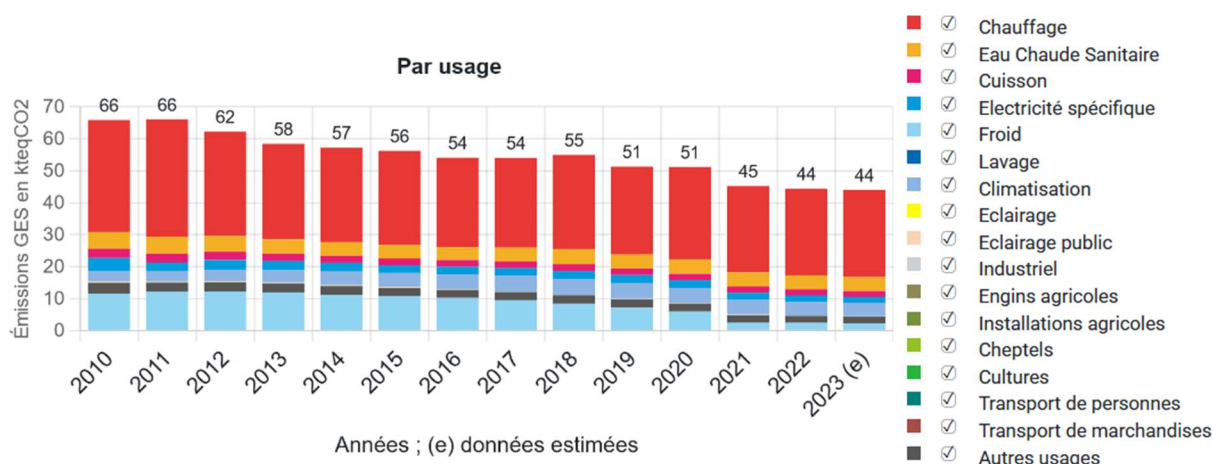


Figure 28 : Evolution des émissions de GES du secteur « Tertiaire » par usage sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory

Analyse par secteur - Industrie hors branche énergie :

Ce secteur ne représente que 3,6% des émissions totales du territoire.

Il est cependant le secteur qui observe la plus forte baisse des émissions **en 8 ans (-64%) passant de 57 kteqCO² en 2015 à 21 kteqCO².**

Comme le montre la figure 29 ci-après, cette forte diminution est liée à la disparition en 2021 d'un type d'énergie non identifié (en gris).

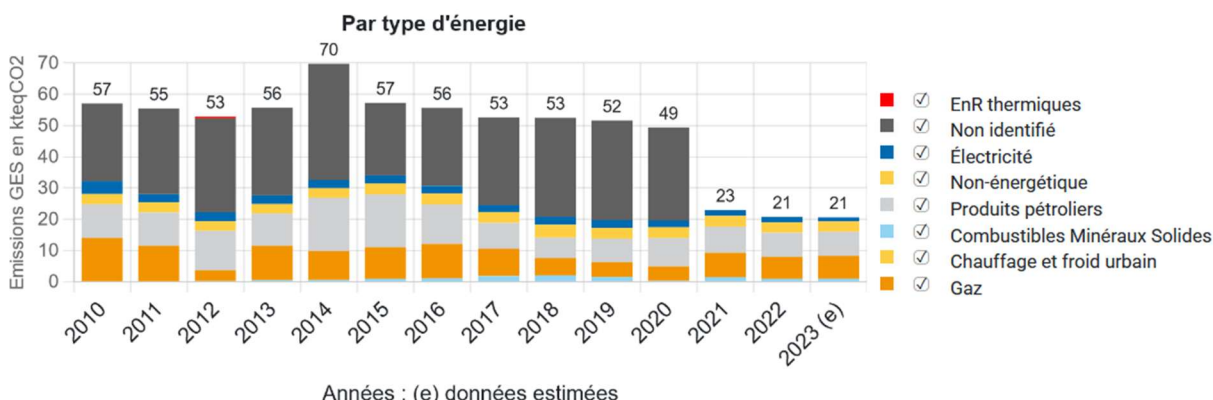


Figure 29 : Evolution des émissions de GES du secteur « Industrie hors branche énergie » par type d'énergie sur le territoire de Moulins Communauté en kteqCO2 (chiffres 2023). Source : Terristory

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

La trajectoire des objectifs PCAET pour 2030 et 2050 est présentée dans la figure ci-après :

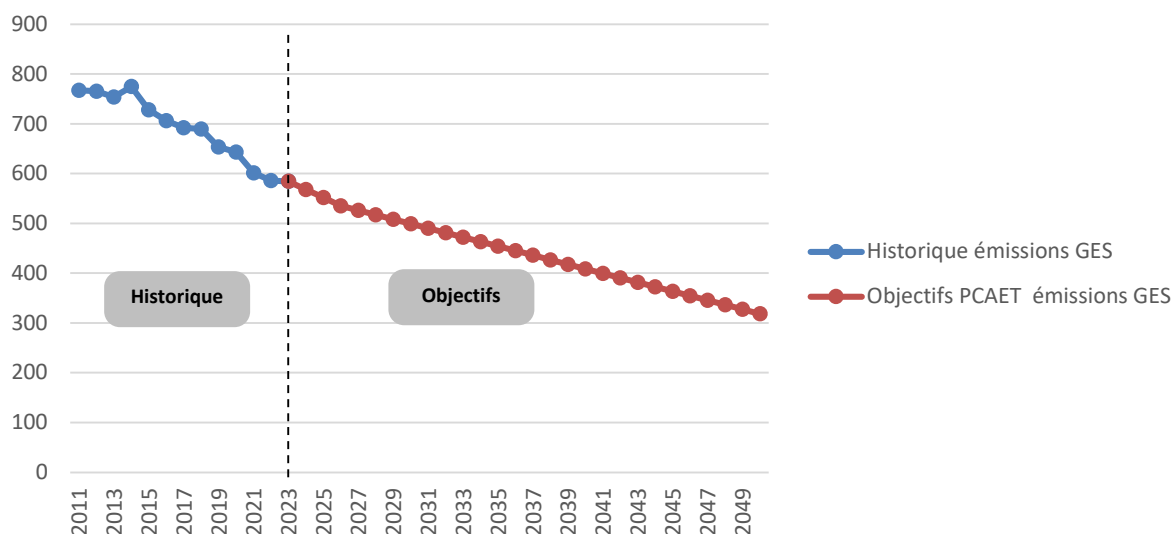


Figure 30 : Trajectoire PCAET des émissions de GES historiques (en bleu) et objectifs chiffrés (en rouge) du territoire de Moulins Communauté en kteqCO2. Source : Terristory

Le territoire de Moulins Communauté suit une dynamique positive de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), une tendance qu'il est essentiel de maintenir pour atteindre l'objectif de 2050 : **une réduction de 51 %, soit un seuil de 294 kteqCO2**.

Dans ce contexte, la collectivité réaffirme son attachement au secteur agricole, et en particulier à l'élevage, qui constitue un pilier de l'identité et de l'économie locale. Si une diminution des émissions est observée, notamment en lien avec l'évolution du cheptel, celle-ci s'inscrit dans des dynamiques indépendantes des orientations de l'agglomération, qui veille à préserver et soutenir l'activité agricole sur son territoire.

A retenir – Emissions de Gaz à Effet de Serre

	2015	2023	Réduction observée	Objectif stratégique 2050
Emissions GES	728 kteqCO ²	585 kteqCO ²	- 20 %	- 51 %

Secteurs les plus émetteurs de Gaz à Effet de Serre :

- Agriculture (39,7%)
- Transport routier (28,7%)
- Résidentiel (10,2%)

Évolutions sectorielles entre 2015 et 2023 :

- Tous les secteurs sans exception observent une diminution de leurs émissions de GES
- L'industrie hors branche énergie observe la plus forte réduction (-64%)
- Le transport routier est celui qui observe la plus faible réduction (-4%)

Tendance globale :

- Diminution globale de 20 % entre 2015 et 2023
- Il est important de conserver cette dynamique qui semble suivre la tendance attendue par la stratégie 2030-2050 de la collectivité

5. Qualité de l'air

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a élargi le champ d'action des PCAET, remplaçant les anciens PCET. Alors que ces derniers se concentraient principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique, les PCAET intègrent désormais des mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans les territoires concernés.

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants et divers processus atmosphériques. Ces polluants, issus de sources naturelles et anthropiques (telles que le trafic routier ou les brûlages de déchets à l'air libre), soulèvent des enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Afin d'améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition de la population aux polluants, des objectifs nationaux de réduction des émissions ont été fixés par décret, conformément à la directive européenne 2016/2284. Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (Prepa), adopté en mai 2017, définit la stratégie de l'État pour la période 2017-2021.

Dans le cadre des PCAET, six polluants sont suivis : Nox, SO₂, COVNM, NH₃, PM_{2,5} et PM₁₀. Leur origine et leurs effets sur la santé sont résumés dans le tableau suivant (Figure 31).

	Sources	Effets sur la santé
PM2.5 (Particules fines ≤ 2,5 µm)	Résidentiel tertiaire (chauffage au bois), activités économiques (industrie et agriculture), transports.	Impact respiratoire important, pénètrent profondément dans les poumons et peuvent être cancérigènes.
PM10 (Particules fines ≤ 10 µm)	Chauffage (bois), agriculture, transport, usure des routes, activités économiques, chantiers BTP.	Irritations et atteintes du système respiratoire, certaines particules peuvent être mutagènes et cancérogènes.
NOx (Oxydes d'azote)	Trafic routier, installations de combustion, procédés industriels (métallurgie, engrais).	Gaz toxique qui pénètre profondément dans les poumons, facteur d'infections respiratoires, particulièrement dangereux pour les enfants.
SO2 (Dioxyde de soufre)	Combustion de charbon, fuel, gazole.	Irritations des muqueuses, troubles respiratoires, favorise la formation des pluies acides.
NH3 (Ammoniac)	Agriculture (élevage, fertilisation des sols), interactions avec d'autres polluants formant des particules fines secondaires.	Irritant pour le système respiratoire, forte exposition pouvant provoquer des brûlures graves.
COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques)	Solvants industriels (peintures, colles), agriculture (pesticides), transport.	Cancérigènes et irritants, certaines molécules contribuent à la pollution de l'air intérieur.

Figure 31 : Tableau synthétique de rappel des origines des polluants et leur incidence sur la santé. Source : interne à partir de données ATMO AuRA

a. Evolution des données

Pour rappel, ces différents polluants peuvent être associés à des secteurs d'activités comme le montre la figure 32 ci-après :

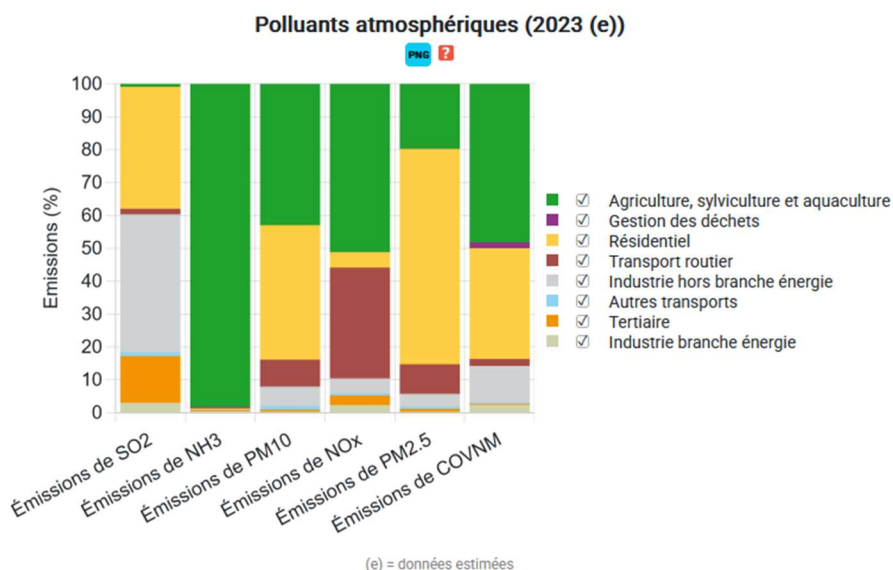


Figure 32 : Répartition des polluants atmosphériques par secteur d'activité pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Le diagnostic du PCAET indiquait en 2015 une forte présence du NH3 ainsi que des COVNM en lien avec le caractère agricole de Moulins Communauté. L'évolution des polluants atmosphériques est présentée dans le graphique ci-après (figure 33) :

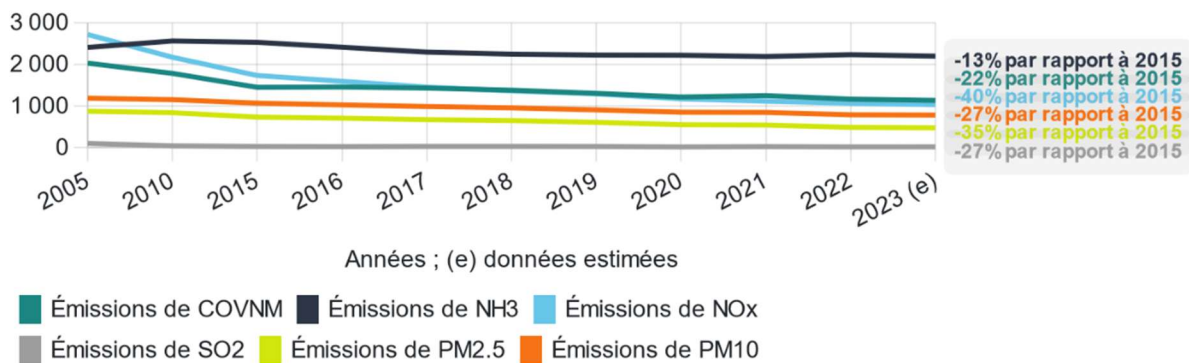


Figure 33 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Moulins Communauté en tonnes et par polluants (chiffres 2023). Source : Terristory

Il est intéressant de constater une baisse globale des concentrations de tous les polluants entre 2015 et 2023 (données estimées) :

- - 13% pour les NH3
- - 22% pour les COVNM
- - 40% pour les NOx
- - 27% pour les PM10
- - 35% pour les PM2.5
- - 27% pour les SO2

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Le tableau suivant présente pour chaque polluant mesuré les réductions effectuées entre 2015 et 2023 et les objectifs de réduction d'ici 2050 :

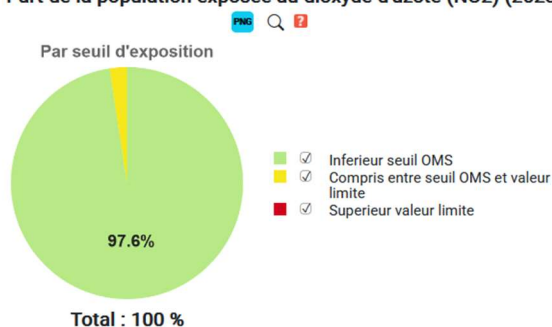
Polluants mesurés	Réduction effectuée (entre 2015 et 2023)	Objectifs de réduction (entre 2015 et 2050)
SO2	- 27%	- 72%
NOx	- 40%	- 74%
COVNM	- 22%	- 80%
NH3	- 13%	- 4%
PM2.5	- 35%	- 54%
PM10	- 27%	- 53%

Figure 34 : Tableau synthétique des réductions effectuées (entre 2015 et 2023) et attendues d'ici 2050 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : ATMO via Terristory

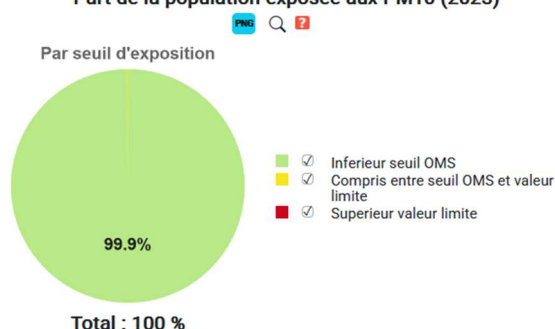
À ce jour, l'objectif pour le NH₃ a été atteint, avec une réduction de 13 % entre 2015 et 2023, bien au-delà de l'objectif de -4 % pour 2050. Les autres polluants suivent une dynamique positive de réduction par rapport aux objectifs fixés pour 2050.

D'après les données ATMO Aura 2023, la population est globalement en dessous des seuils d'exposition recommandés par l'OMS pour la plupart des polluants, tels que le NO₂ (famille des NOx), les PM10 et l'ozone (qui n'est pas suivi dans le cadre du PCAET). Cependant, 100 % de la population est exposée aux PM2,5, avec des concentrations se situant entre le seuil recommandé par l'OMS et la valeur limite établie par la directive européenne.

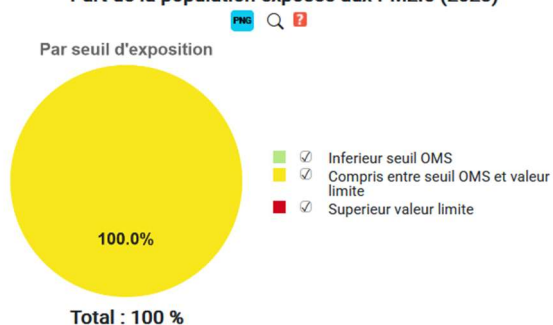
Part de la population exposée au dioxyde d'azote (NO2) (2023)



Part de la population exposée aux PM10 (2023)



Part de la population exposée aux PM2.5 (2023)



Part de la population exposée à l'ozone (2023)

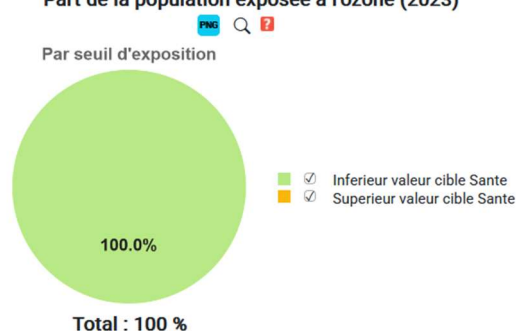


Figure 35 : Part de la population exposée aux différents polluants atmosphériques (NO2, PM10, PM2,5 et Ozone) pour le territoire de Moulins Communauté (données 2023). Source : Terristory

Par ailleurs, à l'échelle européenne³, l'objectif de réduction 2030 a déjà été atteint (SO2) comme le résume le tableau suivant :

Polluants	Objectif 2030 par rapport à 2005 en %	% de réduction réalisé entre 2005 et 2023
SO2	- 77%	- 79%
NOx	- 69%	- 62%
COVNM	- 52%	- 44%
NH3	- 13%	- 9%
PM2.5	- 57%	- 45%

Figure 36 : Rappel des objectifs nationaux de réduction (2030/2005) et pourcentages de réduction réalisés sur le territoire de Moulins Communauté entre 2005 et 2023. Source : Terristory

A retenir – Emissions de polluants atmosphériques

Une baisse globale des polluants atmosphériques mesurés dans le cadre du PCAET a été observée entre 2015 et 2023. Cependant, il est essentiel de :

- Consolider cette dynamique dans les années à venir.
- Accentuer les efforts, notamment pour les PM2,5, puisque 100 % de la population y est exposée à un seuil limite.

³ Directive 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixant des objectifs de réduction des émissions nationales de certains polluants en intégrant les objectifs du Protocole de Göteborg

6. Stockage carbone

La séquestration du carbone consiste à stocker le dioxyde de carbone (CO₂) à long terme en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone naturels tels que les forêts, les sols et les océans. Ce processus aide à réduire la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique. Les variations, qu'elles soient positives ou négatives, de ces réservoirs de carbone peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui rend essentiel leur suivi rigoureux.

Le diagnostic Air Énergie Climat a évalué la séquestration nette de CO₂ ainsi que le potentiel de stockage supplémentaire sur le territoire de Moulins Communauté, en utilisant les données de l'outil ALDO. Une version mise à jour permet désormais d'actualiser certaines données, telles que celles liées à la forêt (avec la mise à jour de l'inventaire forestier IGN) et aux haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres données, comme l'occupation du sol, demeurent inchangées. Cependant, comme l'indique la plateforme, il n'est pas possible de comparer directement les données du diagnostic initial avec celles de la version actualisée, ni de tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

Séquestration annuelle de carbone :

La séquestration carbone consiste à stocker durablement le CO₂ en dehors de l'atmosphère grâce à des **puits de carbone**. Moulins Communauté enregistre à ce jour une **séquestration annuelle de 100,4 kteqCO₂**, principalement attribuée aux forêts, comme le montre le graphique ci-dessous.

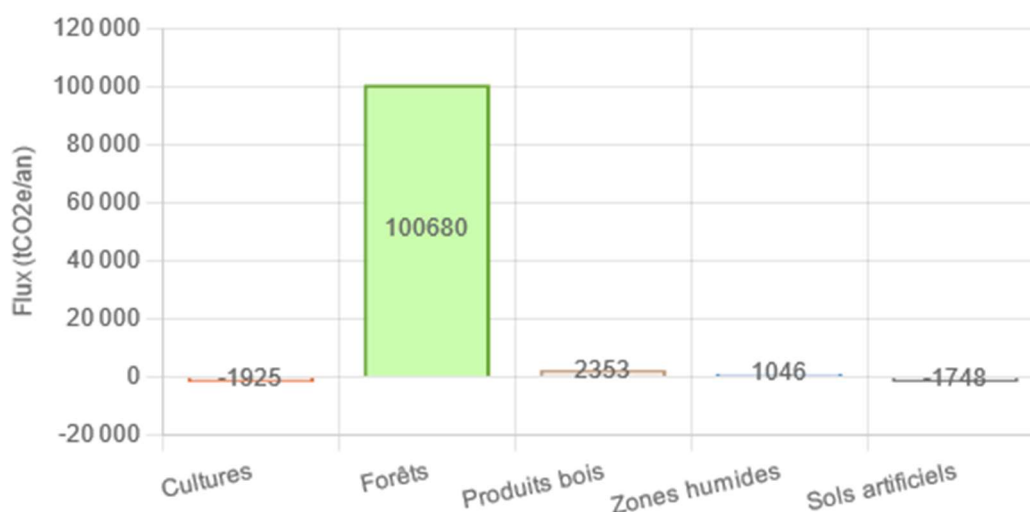


Figure 37 : Flux annuel de carbone en teqCO₂e par typologie d'occupation du sol sur le territoire de Moulins Communauté.
Source : Outils ALDO

Stock total de carbone :

Le stock carbone représente l'accumulation de carbone déjà fixé dans la biomasse et les sols sur le long terme. Contrairement à la séquestration, il s'agit d'un **réservoir stable**, sauf en cas de perturbation. Le territoire possède un **stock total de 12,6 MtC**, dont la répartition par type de surface est illustrée dans le graphique ci-après :

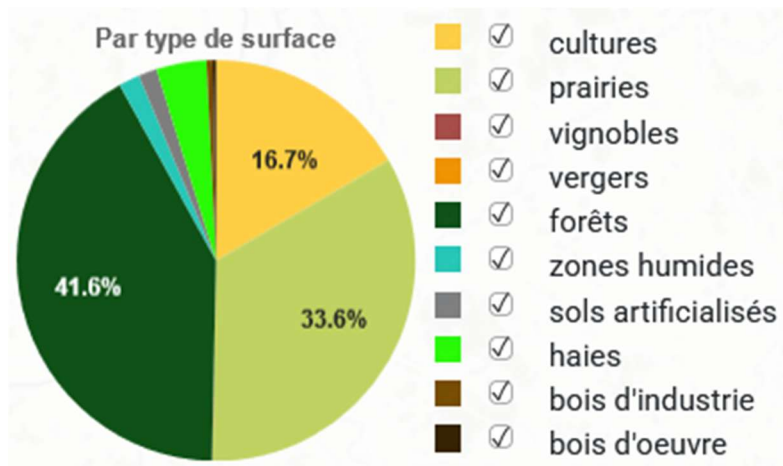


Figure 38 : Répartition du stockage carbone par type de surface du territoire de Moulins Communauté. Source : ALDO via Terristory

On peut observer que la majorité du carbone stocké sur le territoire provient des **forêts (41,6%)**, suivies des **prairies (33,6%)** et des **cultures (16,7%)**. Les haies représentent quant à elles 4,1% du stockage total de carbone. Selon l'outil ALDO, si l'intégralité de ce stock de carbone était réémise dans l'atmosphère, cela correspondrait à une émission de 46 128 kteqCO₂. À ce jour, le **stock de carbone augmente chaque année de 0,8 %**.

A retenir – Stockage Carbone



La forêt constitue le principal stock de carbone devant les prairies et les cultures.
Le stock carbone du territoire augmente chaque année de 0,8%.

IV. EVALUATION DES ACTIONS

1. Méthodologie

Dans un premier temps, un point général sur toutes les actions de Moulins Communauté (section 2.) et des partenaires (section 3.) est proposé avec indication du niveau d'avancement selon les 5 catégories suivantes :

- **En réflexion** : la mise en œuvre de l'action reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en Annexe 1 pour la collectivité et en Annexe 2 pour les partenaires. Pour chacune des fiches, le curseur ci-contre indiquera l'état d'avancement de l'action en suivant la même logique de la gauche vers la droite (« en réflexion » en gris, « non réalisée » en rouge, « programmée » en orange, « en cours » en jaune et « réalisée » en vert).

Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les autres actions qui ont été mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET et qui n'apparaissent pas dans le plan d'actions sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

La remontée des différentes informations et indicateurs des actions portées par la collectivité a pu se faire grâce au travail du service Développement Durable et en transversalité avec l'ensemble des services de Moulins Communauté. De plus, une action en cours avec l'ADEME (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique) avec nécessité d'autoévaluation selon deux référentiels (Economie Circulaire et Climat Air Energie) a permis la remontée de nombreuses données utiles pour ce bilan à mi-parcours du PCAET. Concernant les indicateurs propres aux actions de Moulins Communauté, les données ont été récoltées sur les années 2022, 2023 et 2024.

Pour les actions portées par les partenaires, un travail de remontée des informations (évaluation qualitative et quantitative) a été effectué par les agents du SDE03, où tous les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont pu être sollicités. La majorité des bilans à mi-parcours des collectivités de l'Allier ayant une date anniversaire fin 2024, la plupart des partenaires ont été prospectés sur le premier semestre 2024 afin de présenter leur bilan pour 2021, 2022 et 2023 et présente donc un léger décalage avec la temporalité du PCAET de Moulins Communauté. Il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu prendre le temps de partager leurs données et informations.

2. Evaluation globale des actions de la collectivité

Moulins Communauté a choisi, lors de la construction du plan d'actions, de porter 26 actions réparties sur 6 axes de travail (en grande majorité sur l'exemplarité de la collectivité, mais aussi sur la sobriété énergétique, la production d'énergie renouvelable, l'adaptation des pratiques culturelles au changement climatique, la mobilité et l'économie locale et circulaire). Une extraction des actions de Moulins Communauté est présentée dans le tableau ci-dessous, avec pour chacune la mention de leur état d'avancement.

1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité	CA Moulins	En cours
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité	CA Moulins	En cours
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité	CA Moulins	En cours
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE			
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics	CA Moulins	En cours

1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET	CA Moulins	Réalisée
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires	CA Moulins	Réalisée
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires	CA Moulins	En cours
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME			
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme	CA Moulins	En cours
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune	CA Moulins	Réalisée
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE			
2.1.1	Mettre en place un service de conseil sur le territoire	CA Moulins	Réalisée
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES			
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE			
3.1.4	Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés	CA Moulins	En cours
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
3.2.1	Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins	CA Moulins	En réflexion
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN			
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
4.1.1	Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP	CA Moulins	En réflexion
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
4.2.1	Recenser les pratiques agricoles vertueuses	CA Moulins	En cours
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN			
4.3.1	Lancer une politique de lutte contre les ICU	CA Moulins	En réflexion
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES			
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ			
5.1.1	Faciliter le télétravail sur le territoire	CA Moulins	En cours
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.1	Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants	CA Moulins	Réalisée
5.3.2	Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés	CA Moulins	Réalisée
5.3.3	Réaliser un schéma global des modes doux	CA Moulins	Réalisée
5.3.5	Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques	CA Moulins	Programmée
6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ			
6.1.1	Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire	CA Moulins	Non réalisée
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS			

6.2.1	Développer le compost collectif	CA Moulins	En cours
6.2.2	Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles	CA Moulins	En réflexion
6.2.3	Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus	CA Moulins	Non réalisée
6.2.4	Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie ou ressourcerie	CA Moulins	Non réalisée
6.2.9	Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale	CA Moulins	En réflexion

Une analyse de la répartition des actions selon leur état d'avancement est présentée dans le graphique ci-après. On peut constater que sur les 26 actions portées par Moulins Communauté, 3 sont identifiées comme étant « non réalisées », 1 « programmée », 10 sont « en cours » d'application, et enfin 7 actions sont considérées comme étant réalisées.

Il est donc important de souligner que **65% des actions du PCAET de Moulins Communauté ont été engagées, dont 27% des actions considérées comme réalisées**. De plus, parmi les 38% d'actions « en cours », plusieurs sous-actions peuvent être considérées comme réalisées : à titre d'exemple, l'action 1.4.1 « en cours » consistant à lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires comprenait l'organisation d'un évènement de lancement du PCAET afin d'ancrer la démarche sur le territoire. Cet évènement s'est déroulé à l'occasion du forum Transition Ecologique d'octobre 2022, et a d'ailleurs été réitéré en 2024 puis revu différemment pour l'année 2025 (à travers les Rendez-vous des initiatives durables).

Cependant, force est de constater que 19% des actions sont en réflexion, c'est-à-dire à un stade où la faisabilité reste encore à éclaircir.

Moulins Communauté tient également à indiquer que depuis l'adoption du PCAET en mars 2022, **d'autres actions ont émergées et sont portées par la collectivité** (à l'image de la démarche TETE accompagnée par l'ADEME). Ces nouvelles actions, qui sont à relier au PCAET par leurs différentes ambitions (réduction de l'impact de la collectivité, préservation de la biodiversité, etc.), sont donc exposées après chaque axe sous l'égide « autres actions » et permet donc de réaliser de fait un suivi lors du renouvellement du PCAET en 2028.

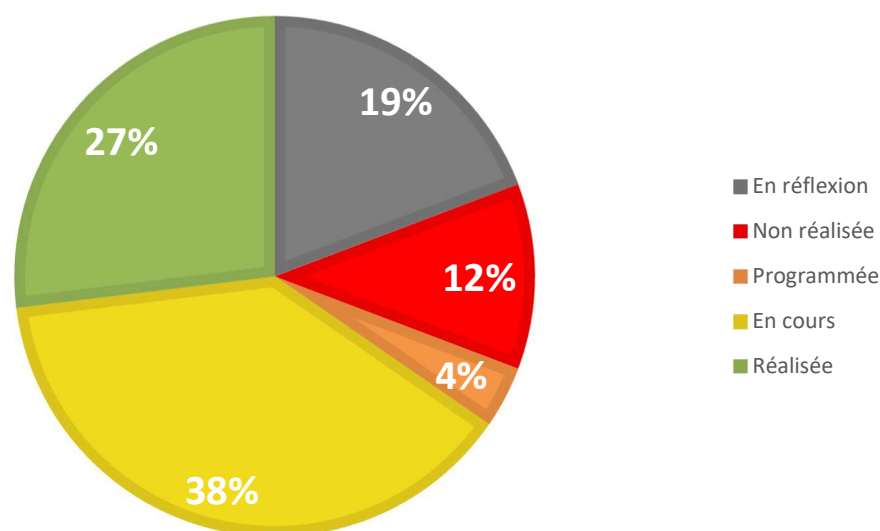


Figure 39 : Répartition des actions portées par Moulins Communauté selon leur état d'avancement. Source : interne

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en Annexe 1 de ce présent rapport.

3. Evaluation globale des actions des partenaires

Moulins Communauté s'est engagé dans une démarche d'élaboration collective de son PCAET à travers la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs socio-économiques, et s'est traduite par l'intégration de 49 fiches actions portées par différents organismes tels que des associations, des chambres consulaires et des collectivités territoriales.

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET Moulins Communauté. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans. Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur les initiatives réalisées dans le délai imparti sont présentées ici.

1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE 03	En cours
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE 03	En cours
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE 03	En cours
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE 03, communes	En cours
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET	SDE 03	En cours
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambient et intérieur)	Cap Tronçais	En cours
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets	SICTOM Nord Allier	En cours
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure	CH Moulins Yzeure	En cours
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département (<i>*Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental</i>)	CD 03	En cours
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine (<i>*Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental</i>)	CD 03	En cours
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département (<i>*Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental</i>)	CD 03	En cours
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	ARS/ATMO	En cours
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE			

2.1.2	Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	CD 03	En cours
2.1.3	Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	En cours
2.1.4	Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	CMA Allier	En cours
2.1.5	Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CCI Allier	En cours
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE			
2.2.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	Non renseignée
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES			
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE			
3.1.1	Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure	Société Cap Vert Bio Energie (CVBE)	En cours
3.1.2	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE 03	En cours
3.1.3	Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	DDT, SDE 03	En cours
3.1.5	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03	CD 03	En cours
3.1.6	Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier	SDE 03, FIBOIS	En cours
3.1.7	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie	CD 03	En cours
3.1.8	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE 03	En cours
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
3.2.2	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	RTE et SDE 03	En cours
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN			
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
4.1.2	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	En cours
4.1.3	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	CLE du SAGE Allier Aval	En cours
4.1.4	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	En cours
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	Chambre d'Agriculture de l'Allier	En réflexion
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
4.2.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone	Chambre d'agriculture de l'Allier	En cours
4.2.3	Favoriser les couverts végétaux en vigne	Symbiose Allier	Réalisée
4.2.4	Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C	Chambre d'agriculture de l'Allier	En cours
4.2.5	Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	Chambre d'agriculture de l'Allier	En cours

4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE			
4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage	Département de l'Allier / Mission Haies (UFHARA) / Association 3B	En cours
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies (UFHARA)	En cours
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	En cours
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier	En cours
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone	CEN Allier	En cours
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	En cours
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES			
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.2.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE 03	En cours
5.2.2	Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE 03	En cours
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.4	Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier	DIRECCTE devenue Plateforme mobilité 03	En cours
5.3.6	Développer un centre/maison de la mobilité	Centre social de Lurcy Lévis	En cours
6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ			
6.1.2	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CD 03	En cours
6.1.3	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD 03 / Chambre d'agriculture de l'Allier	En réflexion
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS			
6.2.5	Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée	SICTOM Nord Allier	En cours
6.2.6	Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CD 03	En cours
6.2.7	Création d'un réseau de commerçants zéro déchets	ZéroWaste bourbonnais	Non renseignée
6.2.8	Vélo, du réemploi à l'usage	Association Cyclo recyclo	En cours

Sur ces 49 actions, **une grande majorité (44 actions)** est « en cours » d'application. Le graphique suivant synthétise la répartition des actions des partenaires :

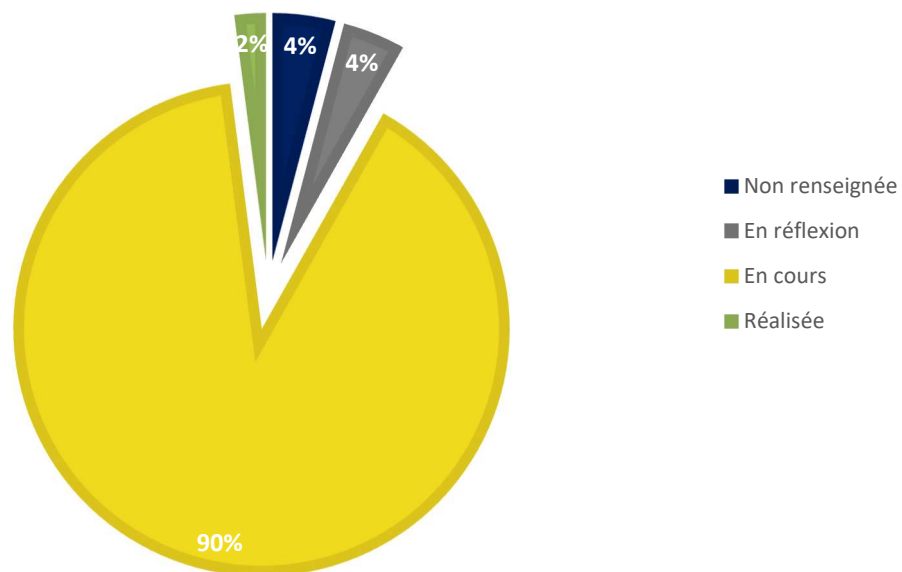


Figure 40 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement. Source : interne

Par ailleurs, de nombreuses actions supplémentaires sont venues compléter au fil des ans les missions portées par ces différents acteurs. Afin de rendre compte de la façon la plus exhaustive possible les efforts fournis, ces actions sont présentées à la fin de chaque fiche partenaire, à retrouver en Annexe 2 de ce rapport.

V. SYNTHÈSE

1. Synthèse du bilan

Le présent bilan à mi-parcours a permis de faire un point d'étape sur la dynamique du territoire ainsi que sur les actions mises en œuvre, que ce soit par la collectivité et par les partenaires. Le tableau ci-dessous permet de résumer le chemin parcouru depuis 2015, en rappelant les objectifs 2050 pour les 3 piliers principaux (consommation et production d'énergie, émissions de GES). La qualité de l'air étant défini par type de polluant et la séquestration carbone étant évaluée ponctuellement (pas d'analyse de tendance), ils ne sont pas indiqués dans ce tableau récapitulatif.

Piliers PCAET	2023		2050	Analyse des estimations 2023/évolutions observées
	Valeur estimée	Evolution entre 2015 et 2023	Objectifs 2050	
Consommation d'énergie	1714 GWh	- 5 %	- 52 %	Légère baisse ces dernières années à conforter et pérenniser pour tenir les objectifs 2030 et 2050
Production d'énergie	273 GWh	+ 49 %	880 GWh	Bonne dynamique d'augmentation Nécessite cependant une accélération de la dynamique pour atteindre l'objectif 2050
Emissions de GES	585 kteqCO ₂	- 20 %	- 51 %	Bonne dynamique de réduction des émissions de GES à pérenniser pour tenir les objectifs 2030 et 2050

Figure 41 : Tableau de synthèse des évolutions 2015-2023 et des objectifs 2050 pour les 3 des 5 piliers du PCAET (consommations énergétiques, production EnR et émissions de GES). Source : interne

À mi-parcours du PCAET, la dynamique du territoire de Moulins Communauté montre des avancées significatives dans la transition énergétique, bien que des efforts supplémentaires restent nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2050.

En effet, depuis 2015, la consommation énergétique du territoire a diminué de 5 %, atteignant 1714 GWh en 2023. Cette baisse, bien que modeste, doit être consolidée pour respecter la trajectoire prévue (-52 % d'ici 2050). Parallèlement, la production d'énergies renouvelables a connu une progression encourageante (+49 % en huit ans), atteignant 273 GWh en 2023. Toutefois, pour atteindre l'objectif de 880 GWh en 2050, une accélération de cette dynamique est indispensable. Le territoire affiche une réduction de 20 % des émissions de GES depuis 2015, atteignant 585 kteqCO₂ en 2023. Cette tendance est conforme aux attentes et doit être maintenue pour atteindre la réduction de 51 % d'ici 2050.

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET progresse de manière significative, avec 65 % des actions portées par Moulins Communauté engagées (déjà réalisées ou en cours d'application). De nombreuses sous-actions ont également été finalisées, témoignant d'une dynamique engagée et structurée. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont vu le jour depuis l'adoption du PCAET en mars 2022, enrichissant ainsi la stratégie territoriale initiale. Parmi elles, la démarche TETE, soutenue par l'ADEME, ainsi que le marché public global de performance des bâtiments actuellement en phase de mise en œuvre. L'intégration de ces projets dans ce bilan à mi-parcours permet non seulement de valoriser les avancées concrètes du territoire, mais aussi de souligner l'engagement de Moulins Communauté dans la transition écologique et énergétique, notamment sur des enjeux cruciaux tels que l'exemplarité de la collectivité, notamment sur la sobriété énergétique.

Cependant, lors de l'adoption du premier PCAET en 2022, certaines actions ont été votées sans une évaluation approfondie de leur faisabilité, notamment en termes de portage, de moyens et de coordination entre les services. Cette approche conduit à un constat : 19 % des actions sont aujourd'hui en réflexion.

Le bilan à mi-parcours représente ainsi une opportunité précieuse d'autoévaluation en toute transparence. Ce premier PCAET a permis aux agents d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre des actions, et ces enseignements serviront de base pour la révision du plan. L'objectif sera d'améliorer la prise

en compte des actions par l'ensemble des services, de renforcer la transversalité, d'évaluer plus rigoureusement la faisabilité des mesures dès leur élaboration, de choisir des indicateurs plus pertinents et de porter une attention particulière à l'amélioration des outils de mesure et de reporting pour assurer un suivi efficace.

2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions, afin de non pas ré-évaluer l'actuel PCAET, mais d'anticiper l'adaptation qui sera attendue pour le PCAET révisé.

a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020. Ce schéma organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires et est opposable aux documents de planification et urbanisme (SCoT, PLU/PLUi, PCAET, PDM).

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « *la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire »* (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète⁴ et simplifiée⁵, peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

b. Prise en compte des documents d'urbanisme

Dans la perspective de la prochaine révision du PCAET, plusieurs évolutions réglementaires doivent être prises en compte afin d'assurer une cohérence avec les cadres législatifs en vigueur et les documents de planification territoriale. L'actualisation du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à Moulins Communauté constitue une opportunité pour renforcer l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, en l'absence de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les documents d'urbanisme communaux restent les principaux outils de régulation et d'orientation du développement territorial. Il conviendra de s'assurer que les futures évolutions des documents locaux prennent en compte les objectifs du PCAET afin d'en garantir l'opérationnalité et l'efficacité sur l'ensemble du territoire.

Enfin, les évolutions législatives récentes, notamment la loi Climat et Résilience et les ajustements du cadre réglementaire liés à la transition énergétique, nécessiteront une veille constante pour anticiper les adaptations à intégrer lors de la prochaine révision du PCAET.

c. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

- Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).
- L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres

⁴ SRADDET Ambitions 2030 version complète : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

⁵ SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>

de données » et de « réduction de l’empreinte environnementale du numérique ».

Le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l’Etat et le Conseil Régional, afin d’associer tous les niveaux de collectivité et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s’est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturels, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l’Allier s’est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de la Préfecture, du Conseil régional, du Conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.

A la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une feuille de route a été établie pour matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l’horizon 2030.

VI. CONCLUSION

Ce bilan à mi-parcours du PCAET de Moulins Communauté met en lumière une dynamique territoriale engagée, cohérente avec les objectifs ambitieux fixés à l’horizon 2050.

L’analyse des cinq piliers (consommation énergétique, production d’énergies renouvelables, émissions de GES, qualité de l’air, stockage carbone) révèle des tendances encourageantes avec des nuances selon les secteurs.

La baisse de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, la progression soutenue des énergies renouvelables et la diminution notable des polluants atmosphériques sont autant d’indicateurs montrant une tendance positive qu’il convient d’amplifier pour tenir les objectifs intermédiaires de 2030 puis ceux de 2050.

La forte mobilisation des partenaires lors du comité de suivi PCAET de Moulins Communauté en 2025 illustre l’importance de l’engagement des partenaires du territoire. Leur action collective, conjuguée à celle de la collectivité, a renforcé la portée du Plan Climat de Moulins Communauté, faisant du PCAET un véritable levier partagé de transition.

Dans un contexte national et européen en mutation et marqué par de fortes évolutions réglementaires, le PCAET de Moulins Communauté est conçu comme un document souple, permettant une adaptation continue des actions au cadre réglementaire et aux réalités locales. C’est ainsi que la collectivité et ses partenaires ont pu agir sur plusieurs volets concrets :

- **La performance énergétique** en passant par la rénovation du bâti et la réduction des consommations (Allier Habitat, Évoléa, CD03, SDE03, Moulins Communauté)
- **Développement des énergies renouvelables** en explorant des solutions variées : méthanisation (CVE, SDE03), photovoltaïque (CD03, DDT03, SDE03, Moulins Communauté), bois-énergie (SDE03, CD03)
- **Les mobilités douces** (CD03, Centre Hospitalier Moulins-Yzeure, Centre Social de Lurcy-Lévis, Plateforme Mobilité 03, Cyclo-Recyclo, Moulins Communauté)
- **La réduction des déchets** (Centre Hospitalier Moulins-Yzeure, SICTOM Nord Allier, CD03)
- **La sensibilisation** aux enjeux de la qualité de l’air (Cap Tronçais, ATMO, ARS), aux pratiques des entreprises locales (CMA03, CCI Allier) et plus largement sur la thématique Climat Air Energie (SDE03, Moulins Communauté)
- **Alimentation et Adaptation des pratiques agricoles** face au changement climatique (Chambre d’Agriculture de l’Allier, CEN Allier, CD03)
- **Préservation de la biodiversité** et des services écosystémiques (CEN Allier, Mission Haies, Etablissement Public Loire, SAGE – Sioule, Allier Aval, Cher Amont)
- **Préservation de la ressource « Eau »** (CEN Allier, SMEA, Etablissement Public Loire, SAGE – Sioule, Allier Aval, Cher Amont, Moulins Communauté)

La poursuite du travail collectif s’inscrit dans cette perspective : capitaliser sur les dynamiques engagées, renforcer les partenariats territoriaux et adapter en continu les actions aux réalités locales et aux évolutions réglementaires.

ANNEXE 1 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LA COLLECTIVITE

1.1. Être exemplaire sur son patrimoine	42
1.1.1. Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité.....	42
1.1.4. Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité.....	46
1.1.6. Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité	47
1.2. Être exemplaire dans le fonctionnement interne	49
1.2.1 Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics.....	49
1.3. Piloter et suivre le PCAET	51
1.3.1. Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET	51
1.3.2. Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires.....	52
1.4. Impliquer le territoire dans la démarche	53
1.4.1 Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.....	53
1.5. Mettre à jour les documents d'urbanisme	55
1.5.1 Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme.....	55
1.6. Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires	56
1.6.2 Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune	56
3.1. Augmenter la production annuelle	61
3.1.4 Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés.....	61
3.2. Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie	63
3.2.1 Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins.....	63
4.1. Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique	66
4.1.1. Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP.....	66
4.2. Accompagner la résilience de l'agriculture locale	67
4.2.1. Promotion du métier d'agriculteur et des pratiques respectueuses de l'environnement	67
4.3. Mener une politique de lutte contre l'effet d'ilôt de chaleur urbain	68
4.3.1. Lancer une politique de lutte contre les ICU	68
5.1. Permettre la non mobilité	69
5.1.1. Faciliter le télétravail sur le territoire	69
5.3. Développer les mobilités alternatives	70
5.3.1. Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants	71
5.3.2. Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés	73
5.3.3. Réaliser un schéma global des modes doux	76
5.3.5. Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques	78
6.1. Développer les circuits de proximité	79
6.1.1. Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire	79
6.2. Limiter la production de déchets	80
6.2.1. Développer le compost collectif	80
6.2.2. Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles	81
6.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus.....	82
6.2.4. Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie ou ressourcerie.....	83
6.2.9. Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale.....	84



AXE 1 – UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.), mais également les diverses actions de communication, sensibilisation et de concertation menées sur le territoire.

1.1. Être exemplaire sur son patrimoine

1.1.1. Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité



Accompagnement du SDE03

La fiche action inscrite dans le PCAET est co-portée par le SDE03 et Moulins Communauté. Elle regroupe deux types d'actions complémentaires : dans un premier temps, l'accompagnement pour la sobriété énergétique a pu être assuré par un chargé de mission du SDE03, qui réalise des visites de bâtiments à l'échelle du département à la demande des communes et de l'intercommunalité.

L'accompagnement proposé par le SDE03, axé sur la maîtrise de l'énergie au profit des communes, est détaillé [en page 157 de l'Annexe 2](#) à l'échelle départementale. Concernant Moulins Communauté, la répartition des visites par commune par le SDE03 s'établit ainsi :

- **2021** : 10 communes (données sur le nombre de bâtiments non disponibles).
- **2022** : 3 communes et 1 MFR, pour un total de 11 bâtiments, dont 8 logements.
- **2023** : 2 communes, pour un total de 2 bâtiments (aucun logement concerné).
- **2024** : 6 communes, pour un total de 17 bâtiments, dont 5 logements.

Accompagnement réalisé par Moulins Communauté

En comparaison de l'accompagnement à l'échelle du département, celui effectué par le SDE03 sur le territoire de Moulins Communauté représente assez peu de communes. Cela s'explique par le fait que Moulins Communauté a **candidate en 2021 à l'AMI Sequoia dans le cadre de la démarche ACTEE**, qui s'est conclue par la **création d'un poste d'économiste de flux au sein de l'agglomération et le recrutement d'un agent dès janvier 2022**. Les missions portent notamment sur le conseil auprès des communes et l'accompagnement dans leur réflexion en amont de projets de maîtrise de l'énergie, mais également une réflexion en lien avec le service Bâtiment de l'agglomération sur la performance énergétique des bâtiments communautaires. A ce jour, Moulins Communauté a dû composer avec le départ de deux agents « Economistes de flux » (respectivement en septembre 2023 et en mars 2024). Malgré cela, la mission de conseil et d'accompagnement a toujours pu être proposée aux communes du territoire grâce au **partenariat renforcé avec le SDE03** : en effet, un relai et des échanges fréquents entre le SDE03 et Moulins Communauté ont pu permettre d'assurer les missions (tuilage, vacance de poste, etc.).

Point sur les communes accompagnées par l'économiste de flux de Moulins Communauté

Dans le cadre de l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux sur le territoire assuré par l'économiste de flux de Moulins Communauté, la répartition des visites par communes s'établit ainsi :

- **2022** : 10 communes accompagnées pour 74 bâtiments
- **2023** : 11 communes accompagnées pour 36 bâtiments
- **2024** : 16 communes accompagnées pour 31 bâtiments

Suivi des consommations des bâtiments communautaires

En lien avec la sous-action « Mettre en place un suivi des consommations énergétiques du patrimoine de Moulins Communauté, bâtiment par bâtiment », Moulins Communauté dispose de données de consommation des bâtiments communautaires grâce à la plateforme Deepki Ready. Ainsi, **les graphiques présentés ci-après permettent d'analyser les consommations énergétiques des bâtiments communautaires**. Il est important

42

d'indiquer en point de vigilance qu'il s'agit des consommations relevées aux points de livraison (PDL). Même si ces derniers sont souvent associés à un seul bâtiment, il se peut que plusieurs bâtiments soient reliés à un seul PDL. Certains bâtiments ne sont pas représentés, comme c'est le cas pour la maison de la rivière et la base nautique. Cela ne représente donc pas un relevé exhaustif de la consommation globale par bâtiment communautaire mais donne plutôt une estimation.

Les Points de Livraison disponibles sur la plateforme Deepki Ready sont les suivants :

- AFORMAC
- Ateliers Nicolas Rambourg
- Siège communauté d'Agglomération (Global, Clim, Communs)
- CC du Pays de Chevagnes
- Centre Aqualudique
- Château d'eau
- Complexe de la raquette
- Centre multigénérationnel
- Ecoles de musique (Moulins, Souvigny)
- Local à vélos
- Maison de Pays de Lévis
- Médiathèque
- Pôle prévention routière
- Stade athlétisme
- 4 Stations de pompage
- Stations de relèvement
- Station réservoir d'eau
- Tuilerie de Bomplein

D'après la figure 42 ci-dessous présentant les consommations énergétiques (électricité et gaz) des bâtiments communautaires de Moulins Communauté entre 2022 et 2024, on constate une réduction des consommations énergétiques de façon générale que ce soit sur le gaz (baisse de 74% des consommations sur 3 ans) et l'électricité (baisse de 23% des consommations sur 3 ans).

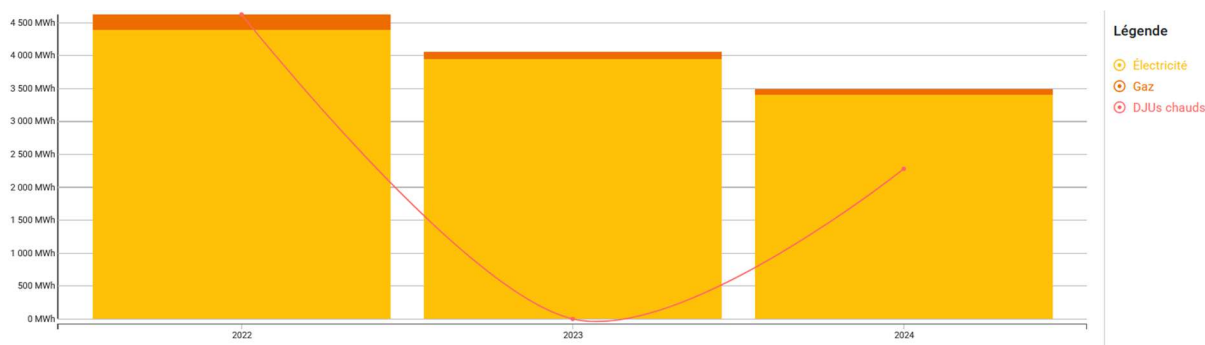
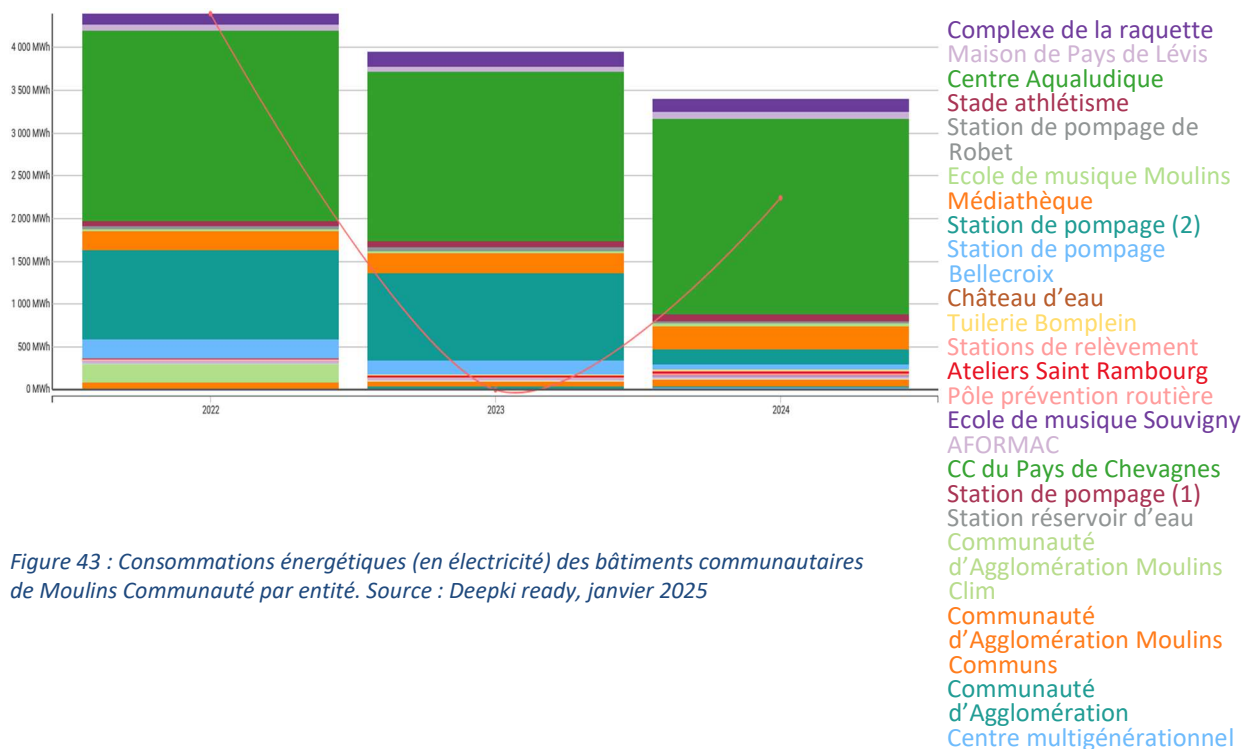
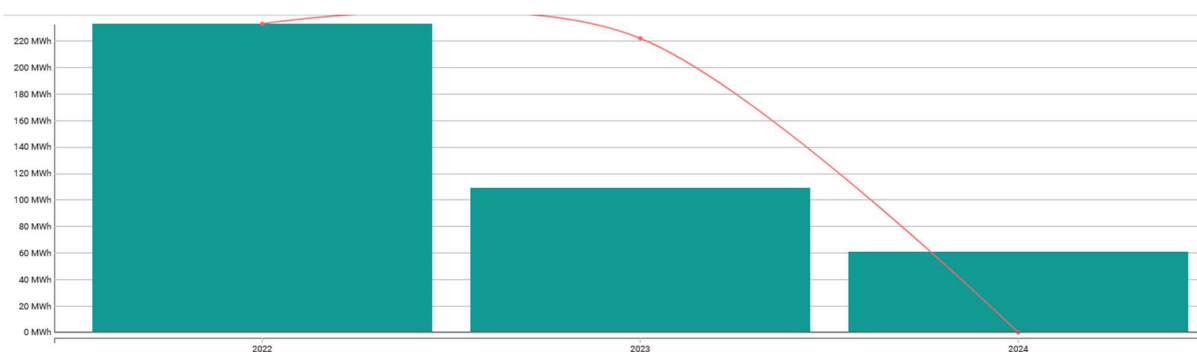


Figure 42 : Consommations énergétiques globale des bâtiments communautaires de Moulins Communauté par source source : Deepki ready, mars 2025

En lien avec la sous-action visant à « analyser ces données afin d'identifier les bâtiments à enjeux et les dysfonctionnements potentiels », il est possible de **connaître les consommations énergétiques liées à l'électricité de façon détaillée pour chaque PDL et par extension, chaque bâtiment communautaire (figure 43 ci-après)**. Notamment, on peut constater que le centre aqualudique (en vert) observe la plus forte consommation (67% des consommations totales en 2023). Il est également intéressant d'indiquer la forte diminution des consommations effectuées par la station de pompage (en bleu) qui passe de 1038 MWh en 2022 à 176 MWh en 2024, soit une baisse de 83% en 3 ans.



De la même manière que pour l'électricité, le détail des consommations de gaz présente dans le graphe ci-dessous permet de constater que cette diminution est principalement due au complexe de la raquette qui représente le seul consommateur de gaz du territoire de Moulins Communauté.



PERSPECTIVES DE L'ACTION

Afin de réduire les consommations liées à l'utilisation des bâtiments communautaires et respecter la réglementation imposée par le décret tertiaire (-40% de consommations énergétiques d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050) et le décret BACS (installation de Gestion Technique Bâtimentaire sur tous les sites de puissance > 290 kW en 2025 et > 70 kW en 2027), Moulins Communauté met en œuvre un Marché Public Global de Performance énergétique (MPGP) sur les installations thermiques des bâtiments communautaires.

En effet, cette étude comprend entre autres :

- Une liste de tous les bâtiments et équipements,
- Un inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment, et des principaux travaux effectués depuis leur livraison
- Un relevé des surfaces chauffées et/ou climatisées

Ce MPGP, plus amplement développé en p. 58 dans « Autres actions », permet d'identifier les bâtiments considérés comme les plus gros consommateurs (viser les bâtiments générant 50% des consommations) et de réaliser un audit énergétique. Ainsi, 17 équipements du parc immobilier de Moulins Communauté sont inclus

dans le MPPG. Ce suivi des consommations énergétiques communautaire fera l'objet d'un bilan annuel et une synthèse sera présentée aux élus et aux services.

1.1.4. Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité



Dans cette action, Moulins Communauté avait pour objectif de développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité, en mettant en place des solutions telles que l'installation de panneaux photovoltaïques et des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables.

À mi-parcours, l'action de Moulins Communauté visant à développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité a connu des avancées partielles.

Systématiser, dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiments, l'analyse d'une solution énergie renouvelable

Il est tout d'abord important d'indiquer qu'avant même l'adoption du PCAET, plusieurs bâtiments communautaires bénéficiaient déjà d'une production d'énergie renouvelable comme la médiathèque et le centre aqualudique (lui-même également équipé d'une centrale photovoltaïque), qui utilisent la géothermie comme vecteur énergétique. Certains bâtiments sont également raccordés à la chaufferie biomasse de la Ville de Moulins (approvisionnée en bois local).

Un autre projet notable a été la livraison en début de PCAET d'un bâtiment équipé d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation (la Maison de la Rivière), ce qui constitue une première étape concrète dans la mise en œuvre de cette action. En effet, la Maison de la Rivière illustre la faisabilité et les bénéfices d'intégrer les énergies renouvelables au patrimoine public, tout en répondant aux ambitions de réduction de l'empreinte carbone et de maîtrise des consommations énergétiques.

Suivre les quantités d'énergie renouvelable consommées et produites par type et par bâtiment

Un suivi de la production annuelle d'énergie renouvelable est réalisé :

- **2022** : pas de données
- **2023** :
 - o Piscine Communautaire l'Ovive : 29 262 kWh en revente (0 kWh en autoconsommation)
 - o Maison de la rivière : pas de données
- **2024** :
 - o Piscine Communautaire l'Ovive : 26 168 kWh en revente (0 kWh en autoconsommation)
 - o Maison de la rivière : 30 390 kWh (dont 18296 kWh en revente et 12094 kWh en autoconsommation)

Quantifier le potentiel de développement des énergies renouvelables propre au patrimoine de l'agglomération

Le potentiel de développement des énergies renouvelables propre au patrimoine de l'agglomération n'a pas encore été identifié, et de fait, les études de faisabilité et recherches de financements n'ont pas été initiées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard, notamment des priorités stratégiques changeantes, des contraintes budgétaires, etc.

Toutefois, la réflexion sur ces projets reste en cours, d'autant plus avec l'inscription de Moulins Communauté dans la démarche TETE de l'ADEME via le Contrat d'Objectif Territorial.

L'objectif global de viser 50% de la consommation d'énergie des bâtiments équipés provenant d'EnR d'ici 2028 n'est pas encore atteint.

Se fournir dans la mesure du possible en énergie renouvelable

Moulins Communauté a pu bénéficier au travers des groupements d'achat d'énergies gérés par le SDE 03 d'électricité 100% issue de production d'énergie d'origine renouvelable de janvier 2021 à mars 2022 pour le lot 2 (bâtiments). La crise énergétique a ensuite rendu défaillant le fournisseur « vert ». A ce jour, l'électricité « verte » reste une option qui génère un surcôt pour les collectivités.

1.1.6. Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité



Moulins Communauté a engagé des efforts significatifs pour développer une mobilité durable au sein de la collectivité à travers plusieurs actions dont celle de remplacer progressivement les véhicules thermiques anciens de sa flotte par des véhicules propres (électrique, hybride, GNV, bioGNV, etc.).

Identifier les besoins réels en mobilité

Moulins Communauté assure le recensement des km effectués par véhicules thermiques en lien avec la pompe à carburant mais ne réalise pas de diagnostic à partir de ces éléments, qui servirait notamment dans le cadre du suivi pour la réduction des consommations des énergies fossiles.

De même, l'action consistant à sonder les besoins et proposer des formations à l'éco-conduite aux agents n'a pas encore pu être réalisée. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, notamment l'important travail initié par l'agglomération sur d'autres projets mobilisant déjà pleinement les agents du service mobilité à savoir le Plan de mobilité et le Schéma cyclable. Toutefois, la réflexion sur ces projets reste en cours, d'autant plus avec l'inscription de Moulins Communauté dans la démarche TETE de l'ADEME via le Contrat d'Objectif Territorial.

Réduction de l'impact environnemental de la flotte de véhicules de Moulins Communauté

A ce jour, la flotte de véhicules est constituée à **31% de véhicules électriques** : sur les 29 véhicules légers que compte l'agglomération, 9 sont électriques et sont donc mis à disposition des agents et répartis sur plusieurs sites. L'objectif est d'atteindre 40% d'ici trois ans.

En matière de vélos électriques, la collectivité en dispose actuellement cinq répartis sur les différents sites de l'agglomération (1 aux services techniques, 2 à la Mairie de Moulins, 1 au siège de l'agglomération et 1 au Palais des sports). Les données n'étant pas disponibles pour 2022 et 2023, seules les données de l'année 2024 sont présentées ici. En tout, l'utilisation des vélos électriques par les agents représente 1083 km détaillés comme suit :

- Services techniques : 242 km
- Mairie : 30,4 km + 35,5km
- Palais des sports : 608 km
- Siège de l'agglomération : 167 km

Diminuer les émissions de GES, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores

ATMO AuRA a réalisé une analyse visant à estimer la réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, dans l'hypothèse où les agents de Moulins Communauté auraient effectué leurs trajets en véhicule léger. Cette étude permet d'évaluer les bénéfices environnementaux liés au remplacement de ces véhicules par des vélos électriques pour les déplacements de courte distance (ici 1083 km) effectués dans le cadre de leurs missions :

Polluants	Gains d'émissions	Gaz à Effet de Serre	Gains d'émissions	
	(g)		(g)	(g.eq.CO2)
COVNM	-54	CH4	-54	-131 568
NOx	-373	N2O	-373	
PM10	-29	CO2,nbio	-29	
PM2.5	-23			

Figure 45 : Tableau de calcul des gains d'émissions associés à l'usage du vélo électrique en remplacement d'un véhicule léger dans le cadre de l'usage des agents communautaires. Source : interne, ATMO

Réduction de l'impact environnemental des transports publics

Concernant l'action consistant à réfléchir aux évolutions possibles de la flotte de véhicules du délégataire des transports publics de l'agglomération vers des modes alternatifs, Moulins Communauté a même dépassé ses engagements grâce à la collaboration exemplaire avec Kéolis, qui a **converti l'intégralité de la flotte de transports publics au biocarburant HVO** (Hydrotreated Vegetable Oil) soient 27 bus et 3 véhicules de service.

Dans le cadre de la convention avec ATMO AuRA, ces derniers ont pu analyser l'impact environnemental d'une telle conversion : dans cette analyse, seules les émissions à l'échappement sont prises en compte, c'est-à-dire celles qui sont directement rejetées par le véhicule lorsqu'il fonctionne. On ne considère pas ici l'ensemble du cycle de vie du carburant, incluant son extraction, sa production et son transport.

Le biodiesel HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) est issu de la biomasse. Son impact sur le cycle du carbone est considéré comme neutre : en effet, le CO₂ rejeté lors de sa combustion est compensé par celui que les végétaux ont absorbé pendant leur croissance.

Le fonctionnement du même parc roulant fonctionnant au gazole est générateur d'émissions de CO₂ fossile à hauteur de 537 tonnes/an, qui affectent directement le climat. Toutefois, il est clair que des réductions d'émissions sont observées tout au long du cycle de vie du HVO (extraction, transformation, changement d'affectation des sols) par rapport au cycle de vie du CO₂fossile. Ces **réductions seraient de l'ordre de 50 % ou plus.**

PERSPECTIVES DE L'ACTION

L'objectif d'atteindre 40% de la flotte de véhicule en électrique d'ici trois ans est toujours d'actualité afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur. Moulins Communauté lance en 2025 une réflexion sur sa stratégie de remplacement de sa flotte de véhicule en élaborant un Plan Pluriannuel d'Investissement.

L'analyse des gains d'émissions liés à l'utilisation des vélos électriques et le transport public par ATMO est disponible mais n'a pas pu être effectuée sur l'utilisation de la flotte de véhicules de l'agglomération. Celle-ci est programmée d'ici la fin de la mise en œuvre du présent PCAET afin d'avoir une analyse complète. En effet, la collecte et le traitement de ces données propres aux véhicules de l'agglomération nécessitent un temps d'analyse conséquent. Cette étude, inscrite au calendrier, sera réalisée dans un délai de trois ans.

1.2. Être exemplaire dans le fonctionnement interne

1.2.1 Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics



Dans le cadre des marchés publics qu'elle opère, Moulins Communauté s'était fixé des objectifs d'achat durable, notamment via l'intégration de clauses environnementales dans les marchés.

État des lieux et structuration de la politique d'achats responsables

Quelques actions sont d'ores et déjà en place comme les achats de papier intégrant des critères de manière systématique : norme écolabel français NF environnement ou EU écolabel mais la démarche n'est pas systématisée sur l'ensemble de ses marchés publics et achats.

D'autres actions sont en cours de réflexion et/ou développement. Notamment, un projet de service a été formulé pour revoir les tâches de chacun et mieux structurer la politique achat/commande publique. Ce projet est à ce jour suspendu pour cause de refonte de l'organigramme.

Outils et accompagnement des services

Le service Commande publique souhaite réaliser un benchmark sur la partie achats de l'agglomération. Afin d'identifier les services concernés par les marchés publics et les solliciter sur des solutions pouvant être mises en place, un nouveau règlement intérieur est en cours de rédaction et proposera :

- Une liste des sites internet proposant des clauses environnementales et sociales pour aider les services à mieux intégrer celles-ci dans leurs marchés.
- Des consignes sur différentes thématiques : l'économie circulaire, la réduction des prélèvements de ressources, la composition des produits, les énergies renouvelables, prévention des déchets, les émissions de GES, les actions en faveur du réemploi/réutilisation/reconditionnement, la réduction des impacts sur la biodiversité, la sensibilisation des intervenants, les problématiques environnementales liées à l'exécution du marché, emballage,
- Des liens vers des sites "boîte à outil" pour intégrer des clauses environnementales

Suivi et évolution des marchés intégrant des clauses et critères environnementaux

Dans un marché public, les critères environnementaux et les clauses environnementales sont deux notions distinctes qui interviennent à des étapes différentes du processus d'achat :

- **Critères environnementaux :**
 - o Utilisés lors de l'évaluation des offres des soumissionnaires, ils permettent d'attribuer une note aux propositions en fonction de leur performance environnementale (ex. : efficacité énergétique, empreinte carbone, usage de matériaux recyclés). Ils interviennent dans la sélection de l'attributaire du marché, aux côtés d'autres critères comme le prix ou la qualité technique.
- **Clauses environnementales :**
 - o Figurant dans le cahier des charges du marché, les clauses doivent être respectées par le titulaire du contrat. Elles imposent des obligations en matière de respect de l'environnement pendant l'exécution du marché (ex. : usage de véhicules électriques, gestion des déchets, réduction des émissions de CO₂). Elles relèvent du suivi contractuel et peuvent donner lieu à des sanctions en cas de non-respect.

En résumé, les critères environnementaux servent à sélectionner l'offre la plus vertueuse, tandis que les clauses environnementales encadrent l'exécution du contrat pour garantir le respect des engagements écologiques.

Entre 2022 et 2024, Moulins Communauté a pu traiter un nombre croissant de marchés comprenant à la fois des clauses et des critères environnementaux. Ci-après, le détail du suivi des clauses environnementales présenté dans la figure 46 ci-après :

- 2022 : 60 marchés dont 8 avec clause environnementale soit 13,3% des marchés
- 2023 : 38 marchés dont 12 avec clause environnementale soit 31,6% des marchés
- 2024 : 47 marchés dont 29 avec clause environnementale soit 61,7% des marchés

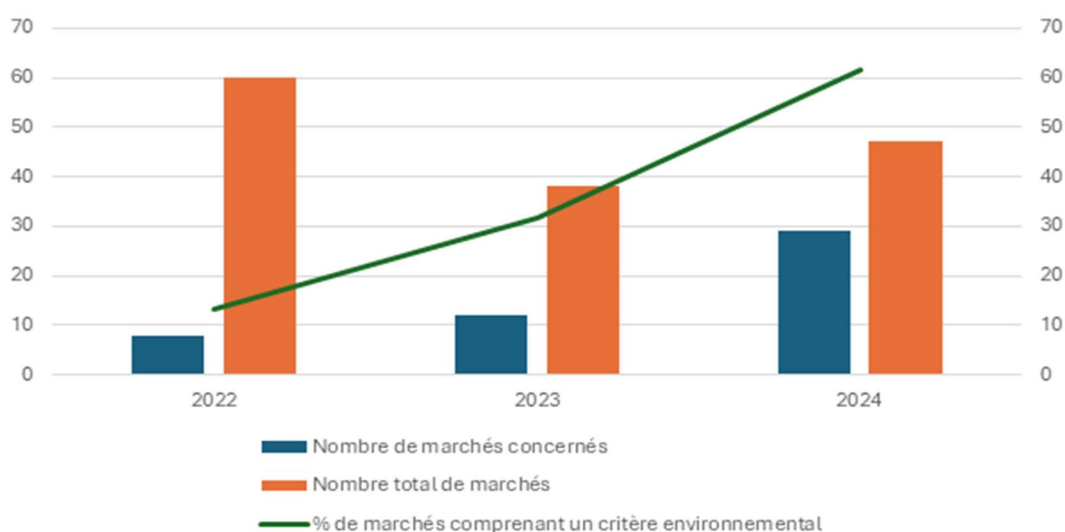


Figure 46: Evolution du nombre de marchés publics avec clauses environnementales. Source : interne

De même, entre 2022 et 2024, Moulins Communauté a pu traiter une part conséquente de marchés comprenant des critères environnementaux, détaillées comme suit et résumés dans les graphiques ci-après :

- 2022 : 60 marchés dont 32 avec critères environnementaux soit 53,3% des marchés
- 2023 : 38 marchés dont 8 avec critères environnementaux soit 21,5% des marchés
- 2024 : 47 marchés dont 19 avec critères environnementaux soit 40,4% des marchés

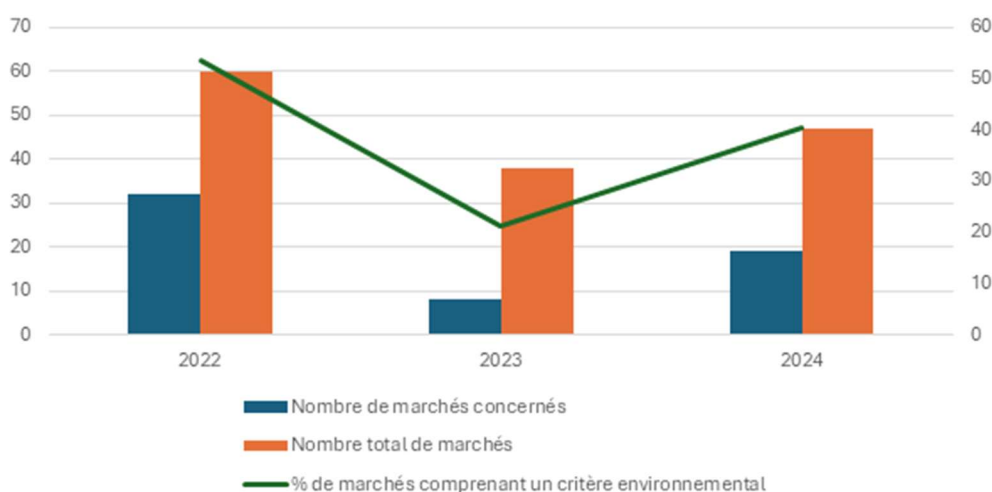


Figure 47: Evolution du nombre de marchés publics comprenant des critères environnementaux. Source : interne

PERSPECTIVES DE L'ACTION

L'inscription de Moulins Communauté dans la démarche TETE de l'ADEME via le Contrat d'Objectif Territorial est venue challenger la collectivité sur ce point. En effet, le programme d'action à venir vise à intégrer davantage de clauses et critères environnementaux et a vocation à structurer un service achat afin d'aller vers des achats responsables, locaux, etc. Le budget vert quant à lui viendra apporter une clé de lecture des dépenses sous le prisme de l'environnement et du changement climatique.

1.3. Piloter et suivre le PCAET

1.3.1. Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET



L'objectif de cette démarche est de mobiliser des moyens, notamment financiers, pour la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Les échanges avec l'ADEME ont permis à Moulins Communauté d'exprimer sa volonté d'adopter une vision globale et transversale afin de garantir une application efficace et cohérente des actions issues des différents projets portés par la collectivité.

Un outil stratégique proposé par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique

Dans ce cadre, l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique ont proposé la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT). Ce dispositif vise à renforcer les actions territoriales transversales dans les domaines du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie et de l'économie circulaire. Il a pour ambition d'accompagner le territoire vers une labellisation en tant que "Territoire Engagé pour la Transition Écologique", en s'appuyant sur les référentiels Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi).

Ce contrat constitue un levier stratégique pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions. À ce titre, un premier audit réalisé en mai 2024 a permis d'évaluer l'état d'avancement des actions engagées ou programmées par Moulins Communauté, avec un score de 23,2 % basé sur le référentiel CAE. Sur cette base, la collectivité élabore actuellement un plan d'actions en sélectionnant des initiatives parmi les 76,8 % restantes, jugées réalisables. L'accès à des subventions sera conditionné par l'avancement de ce plan et le respect des étapes définies dans la convention.

Dispositif de veille et optimisation des financements

Par ailleurs, le service « politiques contractuelles » réalise une veille financière afin de maximiser les opportunités de financement disponibles. Cette veille est également assurée régulièrement par le pôle énergie-climat du SDE0.

1.3.2. Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires



La mise en œuvre du PCAET repose sur une approche transversale, impliquant une diversité d'acteurs et de secteurs. Pour garantir son efficacité sur la durée, il est essentiel de structurer un cadre de gouvernance permettant un suivi régulier, une coordination efficace et une adaptation aux évolutions du territoire.

Organiser la collectivité en interne pour le suivi du PCAET

Lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et afin d'assurer une gouvernance efficace après son adoption, Moulins Communauté a désigné un élu référent, le Vice-Président en charge du Développement Durable et de la Transition Écologique. Parallèlement, un poste de Chargé de mission Transition Écologique et Développement Durable a été créé, occupant le rôle d'agent référent.

Un comité de suivi annuel a été instauré pour assurer le suivi des progrès liés au PCAET. Ce comité examine tant les dynamiques du territoire (évolution des consommations énergétiques, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, etc.) que les actions entreprises par Moulins Communauté. Les deux premiers comités de suivi, organisés en 2022 et 2023, ont intégré des interventions de partenaires, permettant de présenter leurs initiatives et avancées. En 2024, le comité de suivi s'est tenu dans le cadre du Forum « RDV des initiatives durables ».

En complément de cette gouvernance, des commissions ont été créées dès 2018 pour approfondir des thématiques spécifiques. La Commission Énergies Renouvelables, par exemple, a été constituée pour traiter les questions relatives au développement des énergies renouvelables sur le territoire (parcs solaires, éoliens, stations de méthanisation, etc.). À la suite des élections du Conseil Communautaire en juillet 2020, une nouvelle Commission Développement Durable et Transition Écologique a vu le jour, témoignant de l'importance croissante accordée à ces enjeux par la collectivité.

Un tableau de bord recensant l'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ainsi que les sous-tâches associées, a été élaboré. Cet outil est utilisé quotidiennement pour le suivi et le reporting des avancées réalisées. Avec la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME et l'inscription sur la plateforme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique », la possibilité de centraliser le pilotage de l'ensemble des projets (PCAET et COT) sur un outil unique est actuellement envisagée.

1.4. Impliquer le territoire dans la démarche

1.4.1 Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires



Écrire et mettre en œuvre un programme de communication sur 6 ans

Dans un premier temps, Moulins Communauté souhaitait écrire et mettre en œuvre un programme de communication sur le temps d'application du PCAET. A ce jour, bien que celles-ci ne soient pas formalisées dans un cadre spécifique, la collectivité a mené de nombreuses actions de communication :

- Une page est dédiée aux différents projets touchant au PCAET dans le magazine communautaire trimestriel comme la rénovation de l'éclairage public, la gestion innovante des eaux pluviales, le développement des chemins cyclables en cœur d'agglomération, la maison de l'Allier (Magazine Ensemble : <https://www.agglo-moulins.fr/medias/ensemble-le-mag.html>.)
- Des vidéos de présentation du PCAET ainsi que des actions engagées sur le territoire sont hébergées sur la plateforme de vidéo : <https://stream.k-prod.fr/c/agglo-moulins/videos?s=1>
- La page internet dédiée sur le site de l'agglomération : <https://www.agglo-moulins.fr/actions-projets/plan-climat-air-energie-territorial.html>

Concernant la partie communication, une transversalité entre le service Développement Durable et le service Communication est en plein développement, avec une véritable volonté d'accroître l'implication de l'agglomération sur la diffusion d'informations afin de valoriser les initiatives de la collectivité, des partenaires, etc.

Proposition d'ateliers ou d'animations à destination des scolaires ou du grand public lors d'événements ciblés

Moulins Communauté dispose d'une offre d'animation déjà consistante avec notamment le verger participatif et le rucher communautaire : ces deux espaces constituent des outils d'animation privilégiés pour faire découvrir les enjeux liés à la biodiversité et notamment sa préservation.

Détail des animations concernant le verger partagé :

- 2023 : convention avec lycée agricole de Neuvy pour l'entretien du verger
 - o 2 animations (croqueurs de pommes et 12 élèves du lycée Bourbonnais NJPF)
 - o 1 classe accueillie
 - o 24 enfants au total et 8 accompagnants
 - o 150 personnes accueillies pour la fête du verger
- 2024 :
 - o 2 animations (croqueurs de pommes et 12 élèves du lycée Bourbonnais NJPF)
 - o 1 classe accueillie
 - o 32 enfants au total et 8 accompagnants
 - o 160 personnes accueillies pour la fête du verger

Détail des animations concernant le rucher communautaire :

- 2022 : 21 classes et 3 accueils de loisirs
- 2023 :
 - o 19 animations
 - o 20 classes accueillies
 - o 424 enfants au total et 50 accompagnants
- 2024 :
 - o 15 animations
 - o 18 classes accueillies
 - o 318 enfants au total et 44 accompagnants

En lien avec le rucher communautaire, Moulins Communauté organise chaque année en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) les **APIdays**, journées nationales dédiées à la sensibilisation sur le rôle essentiel des abeilles en tant que sentinelles de l'environnement. Ces journées offrent au public l'opportunité de découvrir le monde fascinant de l'apiculture et l'importance de la préservation des pollinisateurs. Le détail des fréquentations de ces journées est présenté ci-après :

- 2022 : 89 personnes
- 2023 : 100 personnes
- 2024 : 130 personnes

Organiser un événement de lancement du PCAET sur le territoire de Moulins Communauté

Dans le cadre du Forum Transition Écologique, lancé en 2022 et rebaptisé « Rendez-vous des Initiatives Durables » lors de sa seconde édition en 2024, Moulins Communauté a souhaité valoriser ses partenaires engagés dans le PCAET. Cet événement a permis de mettre en avant leurs missions et actions à travers des stands et des animations, tout en présentant des initiatives locales lors de tables rondes sur des thématiques variées : sobriété énergétique, mobilité, éducation à l'environnement, agriculture, etc. Des conférences grand public ont également été proposées sur des sujets tels que la réduction de notre impact environnemental (Shift Project) ou les impacts du changement climatique vu par un astrophysicien (Raymond Piccoli). Un ciné-débat autour du film *L'Appel des Libellules* de Marie Daniel et Fabien Mazzocco a complété le programme. Ce forum avait également pour ambition de mobiliser le public scolaire. Un bilan détaillé de la fréquentation est présenté ci-après.

Edition 2022 – Forum de la Transition Ecologique

Le bilan s'est avéré positif pour la partie scolaire et la mobilisation des partenaires, mais en demi-teinte pour la partie grand public :

- 59 structures présentes
- 322 élèves accueillis le vendredi
- 100 auditeurs à la conférence
- 1000 entrées visiteurs

Edition 2024 – RDV des initiatives durables

Il est apparu que la volonté de s'adresser simultanément à des publics variés (scolaires, entreprises, élus, grand public) n'a pas permis de garantir une fréquentation homogène :

- 42 structures présentes
- 310 élèves accueillis le vendredi
- Une trentaine d'auditeurs à la conférence
- 200 entrées visiteurs

PERSPECTIVES DE L'ACTION

La faible affluence lors de la deuxième édition a conduit Moulins Communauté à questionner le format de l'événement pour les années suivantes. À la suite d'une enquête menée auprès des partenaires et après plusieurs réunions de travail, il a été décidé de revoir l'organisation des *Rendez-vous des Initiatives Durables*. Plutôt que de proposer un événement unique sur deux jours tous les deux ans, le nouveau format privilégiera des animations ponctuelles tout au long de l'année, ciblant des publics spécifiques. Moulins Communauté dispose en effet de nombreuses propositions d'animations, variées tant par leur format que par leur thématique ou leur public cible. Les trois prochaines années d'application du PCAET seront l'occasion de déployer ces nouveaux *Rendez-vous des Initiatives Durables*.

1.5. Mettre à jour les documents d'urbanisme

1.5.1 Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme



La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Moulins Communauté se poursuit activement tout au long de l'année 2024, marquant une étape clé dans la structuration du développement territorial. Le SCoT, document stratégique de planification intercommunale, définit les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de protection de l'environnement, et de développement économique pour les décennies à venir. Il s'agit d'un outil essentiel pour garantir un développement harmonieux, équilibré et durable, tout en intégrant les enjeux nationaux et locaux.

Depuis l'approbation à l'unanimité du projet de territoire **Moulins Communauté – Ambition 2040** lors du conseil communautaire du 24 octobre 2022, les travaux de révision du SCoT ont repris leur cours. Ce projet de territoire, issu d'une réflexion prospective et d'une concertation élargie, fixe les priorités de développement pour les années à venir. Le futur Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, élément central de ce document, s'appuiera sur ces orientations en définissant des principes directeurs pour l'organisation du territoire, les mobilités, la gestion des activités économiques, et la préservation des paysages et de la biodiversité.

Afin de mener à bien cette révision, un nouveau bureau d'études a été mandaté. Ce dernier a eu notamment pour mission d'élaborer une cartographie de la trame verte et bleue, outil indispensable pour préserver et valoriser les continuités écologiques sur le territoire. Le SCoT révisé intégrera également des orientations en lien avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), notamment sur les thématiques de la protection de l'environnement et de la gestion des risques. En parallèle, le service urbanisme de Moulins Communauté s'engage dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LIFE BIODIV afin de renforcer la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées autour de la thématique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un objectif fondamental pour préserver les sols et limiter l'étalement urbain. Ces démarches contribuent à mobiliser les acteurs locaux et à inscrire le territoire dans une dynamique résolument durable et résiliente.

1.6. Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires

1.6.2 Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune



Depuis 2022, un réseau de référents communaux "lutte contre l'ambroisie" a été instauré sur le territoire de Moulins Communauté. Tous les maires ont été sollicités pour désigner un référent dans leur commune, ce qui a permis de constituer un listing de référents.

Organiser et animer un groupe de travail de référents communaux

Dans le but de coordonner et renforcer la lutte contre l'ambroisie sur le territoire de Moulins Communauté, la structuration d'un réseau de référents communaux a été réalisée. **En 2024, 40 communes sur les 44 du territoire de Moulins Communauté disposaient d'un ou plusieurs référents ambroisie.** Cela passe par leur désignation, leur formation et l'animation d'un groupe de travail dédié.

Sensibiliser les citoyens et inciter au signalement via la plateforme dédiée

L'action vise également à sensibiliser les citoyens, encourager le signalement et la destruction de la plante avant sa floraison, tout en favorisant des solutions préventives comme la végétalisation des espaces. Plusieurs initiatives (donnant lieu à différents indicateurs de suivi : réunions d'informations, signalements et destructions, actions de communication) ont été prises par Moulins Communauté pour animer ce réseau et informer le grand public :

- **2022 :**
 - o Une première réunion d'information et de formation, organisée en partenariat avec l'association FREDON, s'est tenue lors de la 1^{ère} édition du forum (« Transition écologique »).
 - o **30 signalements ont été effectués sur la plateforme ayant pu mener à 7 destructions.**
 - o Publication d'un article dans le magazine "Ensemble" de l'agglomération.
- **2023 :**
 - o **45 signalements ont été effectués sur la plateforme ayant pu mener à 9 destructions.**
 - o Exposition "Lutte contre l'ambroisie" de l'association CAP Tronçais durant les APIDays en juin
 - o Animation d'une conférence par FNE Allier à la maison de la rivière Allier en mai.
 - o Publication de 4 post sur facebook
- **2024 :**
 - o Réunion en collaboration avec la DDT le 14 mars, permettant de faire un point global sur les signalements d'ambroisie reçus par les communes, les actions entreprises, et les éventuelles difficultés rencontrées (notamment sur les terrains privés). Ce rendez-vous incluait également une veille sur d'autres espèces nuisibles et envahissantes (moustique tigre, chenille processionnaire, lutte biologique).
 - o **67 signalements ont été effectués sur la plateforme ayant pu mener à 18 destructions.**
 - o Réalisation d'une vidéo pédagogique sur l'ambroisie en mai 2024, mise à disposition sur le site de la communauté d'agglomération pour sensibiliser un plus large public (<https://www.agglo-moulins.fr/services-equipements/developpement-durable-et-transition-ecologique/les-especes-invasibles-etou-nuisibles/lutter-contre-l-ambroisie.html>).
 - o Publication d'un article dans le magazine "Ensemble" de l'agglomération
 - o Animation « cap'tain Allergo » avec Cap Tronçais durant le Forum des Initiatives Durables
 - o Intervention de Cap Tronçais sur l'ambroisie durant les APIDays

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'ambroisie, Moulins Communauté souhaite pérenniser la démarche participative et imagine différentes actions en ce sens (randonnée « arrachage d'ambroisie, relais de communication élargis, etc.).

La collectivité travaille sur la qualité de l'air

Depuis plusieurs années, Moulins Communauté est partenaire d'ATMO Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit de l'observatoire agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.



La mesure de la qualité de l'air est assurée rue Denis Papin.

Avec un réseau de 90 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région Auvergne Rhône Alpes, ATMO propose différents outils qui permettent de consulter, en direct, la qualité de l'air sur des périmètres précis. L'une de ces stations est installée sur le territoire de Faglo, à Moulins, à proximité de la gare SNCF. Cette vigilance permet d'aérer lorsque les taux de pollution sont élevés, et de

donner des recommandations pour adapter son comportement en conséquence. Par ailleurs, une application baptisée « Air to go » est disponible sur mobile. Elle offre des informations localisées en direct sur les différentes mesures réalisées.



L'ambrosie : vigilance nécessaire

L'ambrosie, plante exotique envahissante et très allergisante, est très implantée en Auvergne-Rhône-Alpes. Afin d'empêcher sa prolifération, les préfetures recommandent de désigner des référents communaux sur cette question.

Sa mission : organiser la communication locale pour informer les habitants, participer au repérage des foyers d'Ambrosie et à la mise en place de mesures de prévention ou de lutte, gérer les signalements sur la plateforme nationale sur le territoire géographique dont il est référent. Moulins Communauté organise avec la

Fredon une réunion d'information pour les référents communaux. Chaque citoyen responsable peut également faire un signalement sur la plateforme : signalement-ambrosie.atlasante.fr



Un verger pour sensibiliser à la cause environnementale

Le verger partagé de Moulins Communauté est une parcelle de 5200 m² située rue Denis

Papin, à proximité du rucher communautaire. Avec 44 arbres fruitiers plantés, en partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes, c'est un lieu d'échange et de sensibilisation aux questions environnementales. Il est composé de cerisiers, pommiers, poiriers, pêchers, pruniers et d'une haie mellifère composée d'arbustes produisant du nectar et du pollen, récoltés par les abeilles du rucher communautaire située sur la même parcelle.



Espèces invasives : une question de santé publique

Malgré le printemps pluvieux, les ambrosies ont fait leur retour. Ces plantes aux pollens allergènes font l'objet d'une surveillance particulière afin de limiter au maximum leur prolifération.



Les ambrosies sont des plantes originaires d'Amérique du Nord qui, à la suite de leur introduction en Europe, ont réussi à s'établir durablement. Elles sont en fleur à la fin de l'été ainsi qu'en automne, leur pollinisation se faisant par le vent, et il est important de les traquer dès les premiers signes de leur apparition.

Pourquoi ces plantes posent problème ?

Les ambrosies libèrent de grandes quantités de pollens très allergisants et qui peuvent entraîner, en raison de leur floraison tardive, des complications sur une longue période pour les personnes allergiques. Certaines espèces d'ambrosies (à feuille d'armoise et trifida) sont également problématiques pour le monde agricole, car difficiles à contrôler et entraînant des pertes de rendements.

Comment les reconnaître ?

En France, il existe trois espèces d'ambrosie faisant l'objet d'une surveillance : l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'ambrosie trifida (*Ambrosia trifida*) et l'ambrosie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*). Toutes les trois appartiennent à la famille des Astéracées. Lorsqu'un pied d'ambrosie est repéré, il faut l'éliminer rapidement car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

L'ambrosie à feuilles d'armoise

C'est une plante annuelle à germination printanière-estivale et à croissance rapide. C'est également l'espèce la plus présente sur notre territoire. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



Ambrosie à feuille d'armoise / Ambrosie à feuille d'armoise en fleur

L'ambrosie trifida. Elle possède les mêmes caractéristiques que sa cousine à feuilles d'armoise, à un détail près. En période de floraison, cette espèce peut produire des buissons pouvant atteindre 4 mètres de haut.

L'ambrosie à épis lisse. C'est une plante vivace à reproduction principalement végétative par drageons (rarement par ses graines) et à croissance rapide. Elle peut atteindre 2 mètres de haut au moment de sa floraison.

Que faire ?

Si vous repérez des plantes d'ambrosie dans votre région, vous pouvez facilement les arracher et les laisser sur place, en utilisant des gants pour éviter les irritations de la peau parfois provoquées par le contact avec la plante. Lorsqu'elles sont en fleurs, il ne faut pas inhaler le pollen. En cas de grandes populations, il est important de faire un signalement aux autorités locales, via le site Internet www.signalement-ambrosie.fr. En 2023, 302 signalements ont été effectués sur le département de l'Allier.

Les espèces à enjeu pour la santé humaine (EESH)

Le Plan Régional Santé Environnement (2024-2028) a mis en exergue plusieurs espèces qui présentent un risque sanitaire dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Cinq groupes d'espèces font l'objet d'une attention particulière de la part de la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Fédération régionale de Lutte et de défense contre les organismes nuisibles). Cette fédération assure le pilotage d'un observatoire de ces Espèces à enjeu pour la santé humaine et propose une documentation complète à l'attention du grand public (<https://espèces-risque-sante.info/>).

L'ambrosie, mais également les chenilles processionnaires (gin et chêne), le moustique tigre, la berce du Caucase et les tiques sont les cinq espèces qui font l'objet d'une surveillance renforcée.



Figure 48 : Extraction d'un article de sensibilisation à la lutte contre l'ambrosie. Source : interne

Autres actions

Projet de Territoire

Moulins Communauté a adopté, le 14 octobre 2022, son Projet de Territoire "Ambition 2040" pour anticiper les défis climatiques, économiques et environnementaux. Ce plan stratégique vise à améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins des habitants à long terme. Il repose sur trois axes :

- Renforcer l'attractivité et l'emploi durable,
- Promouvoir un développement respectueux de l'environnement
- Dynamiser les villes et bourgs.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Démarche Territoire Engagée pour la Transition Ecologique – Contrat d'Objectif Territorial en partenariat avec l'ADEME

Comme évoqué longuement dans la fiche action « 1.3.1 Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET », Moulins Communauté a renforcé son engagement en faveur de la transition écologique en signant un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME en novembre 2022. Initialement prévu pour la période du 2 janvier 2023 au 2 janvier 2027, des évolutions internes ayant impacté la mise en œuvre du projet en 2023 ont abouti à un ajustement des dates à travers un avenant de l'ADEME proposé début 2024.

De manière globale, cette démarche vise à accompagner les intercommunalités dans leur transition écologique en s'appuyant sur les dynamiques des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ce dispositif permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement sur quatre ans afin de structurer leur démarche, de définir des objectifs ambitieux et d'ancrer leur plan d'action dans une vision à moyen et long terme. Les objectifs fixés s'appuient sur les référentiels climat-air-énergie et économie circulaire de l'ADEME, garantissant une approche cohérente et progressive.

En 2023, Moulins Communauté a mené un état des lieux approfondi selon ces deux référentiels pour identifier les axes d'amélioration prioritaires. L'année 2024 marque une nouvelle étape avec la consultation des parties prenantes sur le volet économie circulaire, la mise en place d'une gouvernance dédiée (création d'un comité de suivi et coordination avec les services de l'agglomération), ainsi que l'élaboration des plans d'action opérationnels. Cette démarche vise à inscrire durablement la transition écologique au cœur des politiques locales et à accélérer la mise en œuvre de solutions concrètes.

Fonds de concours à destination des communes

Moulins Communauté met en place un fonds de concours destiné à soutenir financièrement les communes de son territoire dans la réalisation de projets d'intérêt local. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités dans leurs investissements, qu'il s'agisse d'aménagements urbains, d'équipements publics, de rénovation de bâtiments ou encore d'actions en faveur du développement durable. En favorisant une répartition équitable des ressources et en renforçant la solidarité intercommunale, Moulins Communauté contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au dynamisme du territoire.

Marché Public Global de Performance (MPGP)

Moulins Communauté s'engage activement dans une démarche d'amélioration énergétique de son patrimoine immobilier. Dans ce cadre, elle met en place un **Marché Public Global de Performance (MPGP)**, un dispositif contractuel qui associe l'exploitation, la maintenance et les travaux de rénovation des installations techniques de plusieurs bâtiments. Ce marché vise à garantir des économies d'énergie et à répondre aux exigences des réglementations environnementales en vigueur.

Le MPGP s'inscrit dans une logique de performance énergétique et de réduction des consommations. Il vise notamment à :

- Respecter le décret tertiaire, qui impose une baisse progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires :
 - o -40 % d'ici 2030

- -50 % d'ici 2040
- -60 % d'ici 2050
- Se conformer au décret BACS, qui impose l'installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) sur les sites de puissance supérieure à 290 kW dès 2025 et à 70 kW en 2027.
- Garantir des économies d'énergie avec un objectif de réduction de 24 % de la consommation énergétique des bâtiments concernés.
- Réaliser des économies financières, estimées à 133 000 € TTC par an sur la durée du contrat (2025-2034).

Le MPGP couvre **17 équipements du parc immobilier** de Moulins Communauté, parmi lesquels figurent des infrastructures sportives, culturelles et administratives telles que :

- Le centre aqualudique Ovide
- La Maison des Métiers d'Art
- Le Stade d'Athlétisme
- La Base Nautique
- La Salle de Lusigny
- La Médiathèque
- Le Siège de Moulins Communauté

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront mises en œuvre dès 2025, représentant un investissement de 332 000 €. Parmi elles :

- Remplacement des centrales de traitement d'air (CTA) du centre aqualudique Ovide
- Travaux sur les systèmes de gestion technique centralisée (GTC) à la Maison de Pays de Lévis, au Pôle Prévention Routière, à la Salle de Lusigny et à la Base Nautique
- Installation de ballons thermodynamiques au Stade d'Athlétisme, au Complexe de la Raquette et à Ovide
- Mise à niveau des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) à la Maison des Métiers d'Art, au Stade d'Athlétisme et à Ovide

La particularité du MPGP réside dans l'engagement contractuel des entreprises retenues à garantir des résultats mesurables en termes de performance énergétique. Ces résultats sont suivis grâce à des indicateurs précis et font l'objet d'un contrôle régulier pour assurer l'atteinte des objectifs fixés. À travers cette initiative, Moulins Communauté réaffirme son engagement en faveur de la transition énergétique, en mettant en place un modèle innovant et durable pour la gestion de ses bâtiments.



AXE 2 – SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour réduire au maximum les consommations d'énergie du territoire, pour tout secteur (hors transport car inclus dans l'axe 3) et par tout public.

2.1. Accompagner les particuliers et les professionnels à la maîtrise de l'énergie

2.1.1. Mettre en place un service de conseil sur le territoire

Cf [Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat portée par le Conseil Départemental de l'Allier, p. 112](#)



Proposer un accompagnement personnalisé des particuliers dans leurs travaux d'économies d'énergies par un conseiller rénovation

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment, Moulins Communauté a pu participer à l'élaboration de la gouvernance pour la mise en place d'une plateforme territoriale dédiée à la rénovation énergétique. Cette initiative s'inscrivait dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2020 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour structurer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). L'objectif était de mettre en place un dispositif de proximité destiné à accompagner les ménages, copropriétés et petit tertiaire dans leurs travaux d'amélioration énergétique.

Au moment de la conception de cette action, la gouvernance était encore à définir et plusieurs options étaient envisagées. Finalement, c'est le Conseil Départemental de l'Allier qui a pris en charge la coordination de la plateforme.

Les objectifs initiaux restent cependant inchangés : massifier la rénovation énergétique, structurer un réseau d'artisans qualifiés, sensibiliser les acteurs du territoire et accompagner les propriétaires dans leurs démarches techniques et financières. L'implication des collectivités, dont Moulins Communauté, se traduit désormais par un soutien financier au dispositif départemental plutôt que par un portage direct.

L'action sera développée plus en détail dans la partie consacrée aux partenariats, où seront précisés les rôles des différents acteurs impliqués.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le SPPEH a vocation à devenir SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat) pour lequel Moulins Communauté apportera une contribution financière.

AXE 3 – DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour accroître le développement des énergies renouvelables du territoire.

3.1. Augmenter la production annuelle

3.1.4 Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés



Identification de sites propices à l'implantation de panneaux solaires

Les études menées sur le développement du solaire photovoltaïque, notamment l'évaluation du potentiel réalisée dans le cadre du PCAET et l'analyse des espaces délaissés conduite par la DDT (friches, parkings, etc.), ont été enrichies par une concertation avec les communes du territoire. Ainsi, les questionnaires envoyés par Moulins Communauté en 2021 et 2022, complétés par des entretiens avec les communes, ont permis d'affiner l'identification des sites propices au développement du photovoltaïque. Au total, 122,5 hectares d'espaces délaissés ont pu être répertoriés et cartographiés.

Définir des zonages réglementaires adaptés aux sites repérés et mettre à jour les documents d'urbanisme en ce sens

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, une première orientation prévoyait la définition de zonages réglementaires adaptés aux sites identifiés et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, notamment le SCOT de Moulins Communauté. Cependant, la démarche actuelle de Moulins Communauté en matière d'accompagnement du développement des énergies renouvelables repose avant tout sur une approche partenariale avec les communes, en veillant à respecter leur volonté et leurs orientations spécifiques. Il ne s'agit donc pas d'imposer une stratégie unique, mais plutôt de jouer un rôle de facilitateur et de ressource pour les collectivités souhaitant s'engager dans ces projets.

Dans cette optique, afin de favoriser une meilleure appropriation des enjeux liés au développement des énergies renouvelables sur le territoire, Moulins Communauté a sollicité en 2022 un bureau d'étude (DMSE) pour organiser un premier temps d'accompagnement et d'acculturation à destination des élus. Cette démarche vise à leur apporter les outils et les connaissances nécessaires pour appréhender au mieux les opportunités et les modalités de mise en œuvre de projets en faveur de la transition énergétique.

Pour le moment, aucun projet EnR impliquant Moulins Communauté (portage, installation sur bâtiment communautaire, etc.) n'est en cours. En revanche, il est possible de faire un état des lieux des projets existants :

- Maison de la rivière : installation photovoltaïque début 2022 et mise en service en juin 2023 avec une puissance installée de 38,4 kWc.

De plus, Moulins Communauté assure une veille des projets d'installation d'EnR à l'échelle du territoire, notamment pour les projets photovoltaïques, dont les services tiennent une cartographie actualisée d'après les données de la DDT03 (figure 49 ci-après). Un suivi de la puissance photovoltaïque installée sur le territoire est effectué (tous projets confondus : développeurs privés/publics et tous types d'installation) :

- 2022 : 43,19 MWc
- 2023 : 62,46 MWc
- 2024 : donnée indisponible

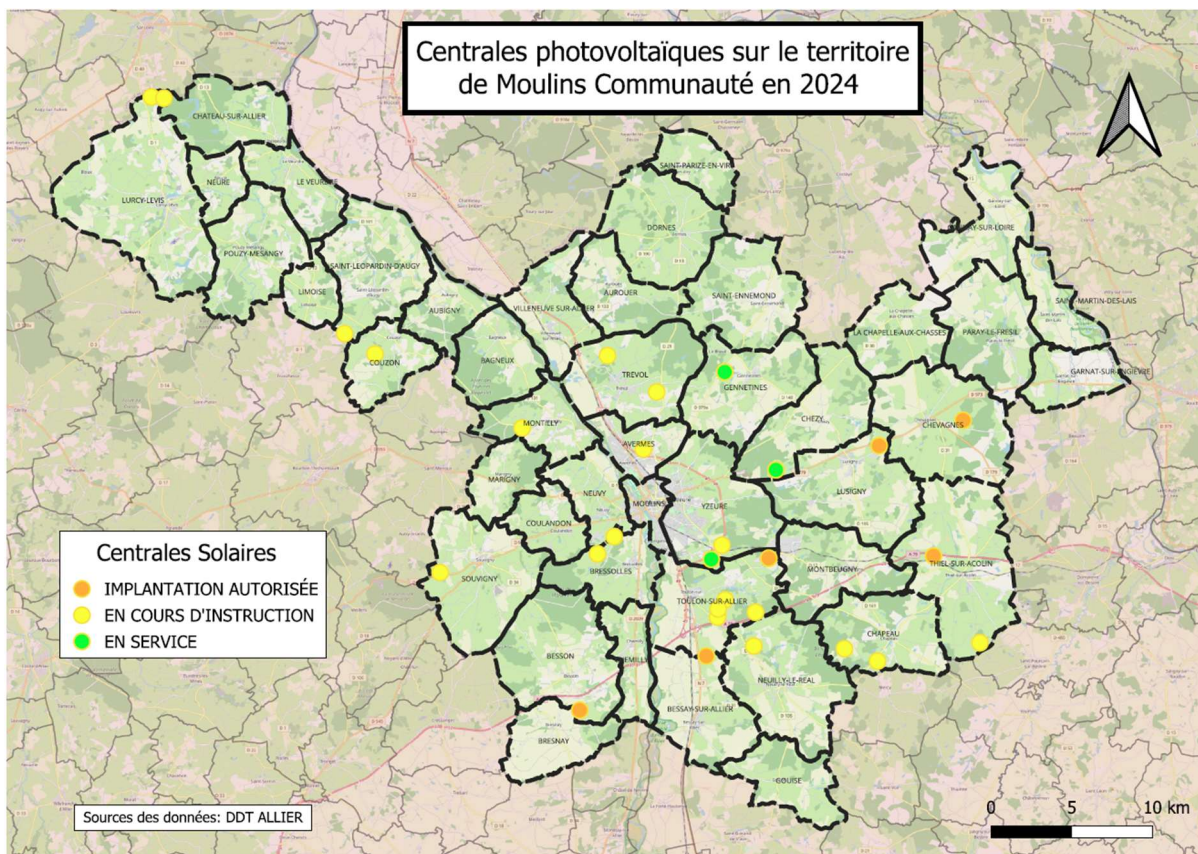


Figure 49 : Cartographie des centrales photovoltaïques en cours d'instruction, autorisées et en service sur le territoire de Moulins Communauté en 2024. Source : interne via DDT03

3.2. Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

3.2.1 Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins



L'objectif de cette action visait à renforcer l'utilisation du bois énergie dans les réseaux de chaleur du territoire afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, en encourageant l'approvisionnement local en bois (moins de 100 km). L'objectif est également de pérenniser les emplois dans cette filière en sécurisant les contrats et en identifiant de nouvelles sources d'approvisionnement. Enfin, l'action prévoyait un suivi de l'évolution du mix énergétique et une anticipation des enjeux liés à l'extension des réseaux de chaleur.

Suivre l'évolution du mix énergétique annuellement

Il est possible de comparer le mix énergétique de 2015 et celui de 2023 grâce aux figures ci-dessous :

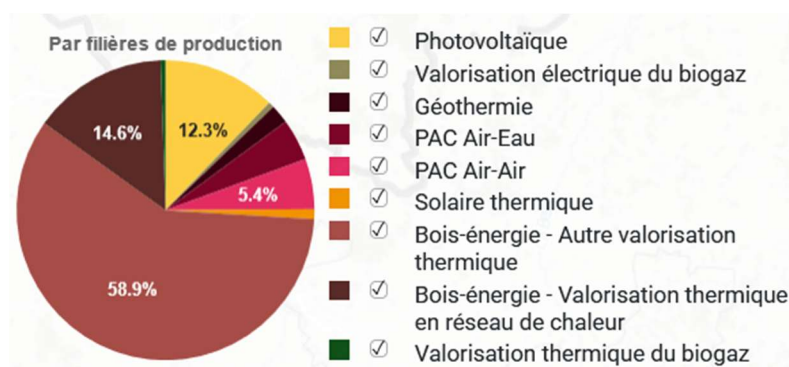


Figure 50 : Répartition énergétique par filière de production en 2015 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory

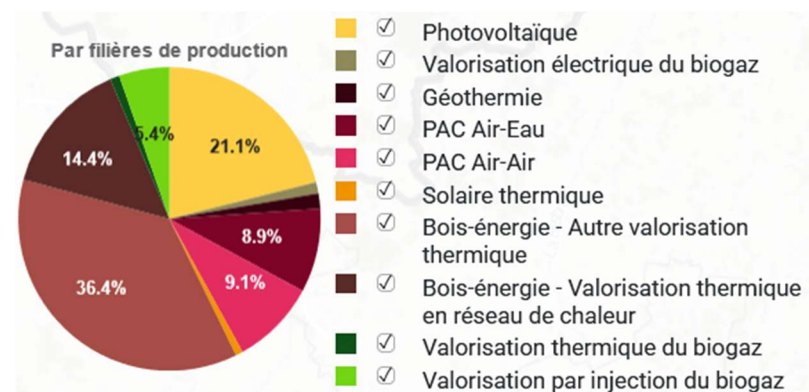


Figure 51 : Répartition énergétique par filière de production en 2023 pour le territoire de Moulins Communauté. Source : Terristory

Il est intéressant de constater que le mix énergétique a évolué entre 2015 et 2023, avec notamment l'apparition de la valorisation par injection de biogaz. Le photovoltaïque ainsi que les pompes à chaleur prennent de plus en plus d'importance dans le mix énergétique, tandis que la part du bois énergie diminue, notamment la part « autre valorisation thermique ». La part du bois énergie dans le réseau de chaleur ne diminue que très faiblement (-0,2%).

Renforcer l'approvisionnement local en bois pour les réseaux de chaleur et sécuriser la filière

À ce jour, l'action engagée par Moulins Communauté n'a pas donné lieu à des interventions directes sur l'approvisionnement en bois des réseaux de chaleur. En effet, la Société SDC de Moulins assure la gestion de son approvisionnement de manière autonome, en privilégiant une approche pragmatique et responsable. Celle-ci

repose sur un recours majoritaire à des ressources locales, dans un périmètre cohérent sur le plan énergétique et environnemental.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Dans le cadre de sa démarche de transition énergétique, Moulins Communauté souhaite renforcer son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables. Cela passe par une meilleure compréhension des dynamiques locales et des ressources existantes. Ainsi, sous l'impulsion de l'économiste de flux, une réflexion est en cours au sein des services pour établir un état des lieux précis des chaufferies du territoire et des modalités d'approvisionnement en bois. Plus largement, le suivi de l'évolution du mix énergétique sera permis grâce à la plateforme Terristory dans le cadre du présent PCAET. Cette initiative vise à identifier les leviers d'optimisation et à favoriser une gestion encore plus durable et efficiente des ressources énergétiques locales.

Autres actions

Accompagnement des communes et consultation du public dans le cadre de la définition des zones d'accélération en faveur des énergies renouvelables - ZAEnR

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), chaque commune a pu proposer aux services de l'Etat des zones avec un potentiel intéressant pour des installations d'énergie renouvelable au regard de la réalité du terrain, des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers. Dans le même contexte, il était aussi possible pour les communes de ne pas définir de zone d'accélération. Moulins Communauté s'est fait le relai des zones identifiées par les communes en les regroupant sur une page dédiée du site internet (<https://www.agglo-moulins.fr/services-equipements/developpement-durable-et-transition-ecologique/zones-d-acceleration-des-energies-renouvelables-espace-de-concertation.html>).



AXE 4 – ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN

Cet axe répond aux enjeux liés à l'adaptation du territoire au changement climatique, à travers différentes thématiques telles que l'agriculture, la sylviculture et la ressource en eau.

4.1. Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

4.1.1. Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP



Face au risque croissant de manque d'eau lié au changement climatique, Moulins Communauté a initié une réflexion sur la réutilisation des eaux usées traitées. Actuellement, l'eau issue des 27 stations d'épuration du territoire est rejetée dans le milieu naturel, alors qu'elle pourrait représenter une ressource précieuse pour l'agriculture et l'entretien des espaces verts. Cependant, la réutilisation de ces eaux est encadrée par une réglementation stricte, notamment le règlement européen du 25 mai 2020 fixant des exigences minimales en matière de qualité.

Une étude a été menée en avril 2024 sur la station à bois activé de Lurcy-Lévis, qui est le procédé de traitement le plus performant du territoire. Les résultats ont révélé que l'eau en sortie de station dépassait largement les seuils de qualité requis pour une réutilisation, rendant nécessaire un traitement supplémentaire coûteux.

Compte tenu des investissements déjà engagés dans le service Eau et Assainissement, la collectivité a décidé de ne pas poursuivre d'étude approfondie sur les coûts d'un tel traitement dans les trois prochaines années. La réutilisation des eaux usées traitées reste une piste intéressante pour l'avenir, mais sa mise en œuvre nécessiterait des moyens techniques et financiers actuellement non prioritaires pour la collectivité.

4.2. Accompagner la résilience de l'agriculture locale

4.2.1. Promotion du métier d'agriculteur et des pratiques respectueuses de l'environnement



L'agriculture joue un rôle central sur le territoire de Moulins Communauté, tant sur les plans économiques, paysager qu'environnemental. Cette action vise à promouvoir les pratiques agricoles durables et à améliorer la perception du métier d'agriculteur auprès du grand public.

Recenser les pratiques agricoles vertueuses exercées par les agriculteurs sur le territoire de Moulins Communauté

En 2017, la Chambre d'agriculture de l'Allier a mené une enquête sur la perception de l'agriculture par les habitants de Moulins Communauté. Cette étude a révélé la nécessité de mettre en place des actions de communication innovantes pour promouvoir une image positive de l'agriculture locale. En réponse, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec Moulins Communauté, a développé plusieurs initiatives, notamment :

- Réalisation de livrets et de vidéos : Ces supports visent à informer le grand public sur le rôle essentiel de l'agriculture dans l'économie locale et à valoriser les productions et savoir-faire du territoire.
- Sensibilisation des jeunes : Des outils pédagogiques, tels qu'un livret de 12 pages intitulé "Agriculture et Alimentation" et un Agri'Quiz, ont été créés pour rapprocher les jeunes du monde agricole et les éduquer sur l'origine des aliments.

Ce projet, financé à 80% par des fonds européens Leader et à 20% par la Chambre d'agriculture de l'Allier et Moulins Communauté, vise à renforcer le lien entre les habitants et les agriculteurs, tout en combattant les idées reçues sur le secteur agricole. Les acteurs impliqués espèrent que cette démarche de communication positive perdurera dans le temps.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Depuis l'adoption du PCAET en 2022, Moulins Communauté a collaboré à plusieurs reprises avec la Chambre d'Agriculture à travers des réunions de travail et des événements tels que des forums. Toutefois, cette coopération n'a pas encore abouti à des actions concrètes supplémentaires en matière de promotion du métier d'agriculteur et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Consciente de l'importance de l'activité agricole pour l'avenir du territoire, Moulins Communauté engage une réflexion sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Un travail de fond devrait être mené pour élaborer une feuille de route stratégique visant à promouvoir et préserver une agriculture durable ainsi qu'une alimentation saine et locale au sein de l'agglomération.

4.3. Mener une politique de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain

4.3.1. Lancer une politique de lutte contre les ICU



Le territoire de Moulins Communauté, majoritairement rural, présente une urbanisation plus dense dans son cœur d'agglomération, avec un couvert végétal réduit. L'urbanisation, l'emprise du bâti et la consommation énergétique urbaine contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbains (ICU), phénomène aggravé en période de fortes chaleurs. La différence de température entre les zones urbaines et rurales peut atteindre 5 à 10°C, intensifiant les épisodes caniculaires et la pollution atmosphérique.

Face à cet enjeu, Moulins Communauté souhaite mettre en place des mesures de lutte contre les ICU, avec pour objectif de réduire ces écarts de température, limiter le recours à la climatisation et aménager l'espace urbain pour intégrer davantage de végétation et d'îlots de fraîcheur.

- Les projets réalisés par Moulins Communauté en cœur d'agglomération tiennent compte de cette problématique, la revégétalisations des espaces est prise en compte (exemple : aménagements abords du 2^{ème} pont, berges d el'Allier...)
- Les services Urbanisme et Développement Durable travaillent sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le nouveau SCOT aborde la problématique des ICU.

AXE 5 – UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES

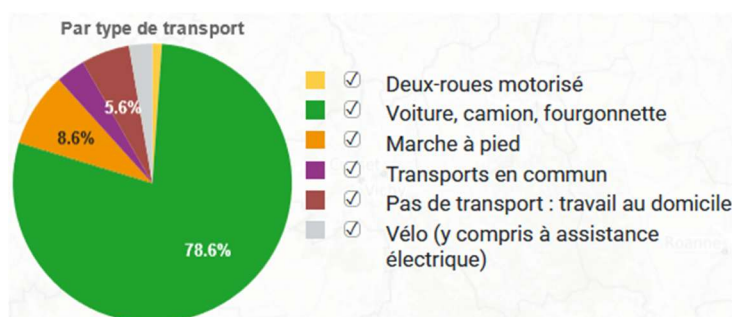
Cet axe intègre des mesures visant à limiter et optimiser le transport à travers le développement des mobilités alternatives ou encore la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs) dans un but de limitation des consommations et des émissions de gaz à effet de serre liées au transport (oxyde d'azote).

5.1. Permettre la non-mobilité

5.1.1. Faciliter le télétravail sur le territoire



Le transport routier représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre (28,7 % en 2023) et constitue le premier secteur le plus consommateur sur le territoire (39,6 % en 2023). Sur l'ensemble du territoire, le graphique suivant issu des données INSEE de 2017 permet de constater que les déplacements domicile-travail sont effectués majoritairement en voiture individuelle (78,6 % selon les données INSEE de 2017) et contribuent à ces impacts. Seulement 5,6% de la population ne se déplace pas car travaille à domicile. Promouvoir le télétravail et développer des espaces de coworking apparaissent comme des leviers efficaces pour réduire ces émissions et améliorer la qualité de vie des actifs.



Mobilisation des entreprises

L'action n'a pas encore pu être réalisée telle qu'elle avait été pensée au moment de la rédaction du PCAET avec ce travail auprès des entreprises du territoire et des employeurs plus largement sur la mise en œuvre du télétravail. Cependant, plusieurs actions sont programmées ou envisagées en lien avec les entreprises du territoire dans le cadre du plan d'action découlant du référentiel « Economie circulaire » (projet Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME) : il pourrait ainsi être intéressant d'introduire ce travail de réflexion et de promotion du télétravail dans ce cadre-là.

Promotion du télétravail

Dans le cadre la politique RH, la collectivité s'est engagée à actualiser la Charte relative au télétravail. Ceci afin de prendre en compte le télétravail comme levier d'attractivité (débaucher des candidats qui seraient domiciliés plus loin mais dont les compétences sont recherchées), outil de maintien dans l'emploi (favoriser le maintien en poste à distance au lieu d'être en arrêt maladie pour des agents qui traversent une courte période de santé fragilisée, telles que des femmes enceintes, etc.), et facteur de qualité de vie au travail (conciliation vie privée et professionnelle). Sur la période 2025-2026, ce travail sera réalisé avec les représentants du personnel, en intégrant également des actions de formation dédiées aux agents et encadrants en situation de télétravail.

Un suivi du nombre de jours télétravaillés par les agents résidant à plus de 20 km – pour lesquels le télétravail représente un réel levier de réduction des déplacements – est présenté ci-après. Bien que ces données soient issues de déclarations via des formulaires et restent donc indicatives, elles permettent d'avoir un aperçu de la mise en place du télétravail au sein de la communauté d'agglomération :

- 2022 : 641 jours
- 2023 : 742 jours
- 2024 : 666 jours

A ce jour, le plan de mobilité a pu être adopté en conseil communautaire le 16 décembre 2024. Cette nouvelle étape valide et fixe le cadre stratégique pour l'intégration de la promotion du télétravail.

Création d'espaces de coworking

Les espaces de coworking permettent aux travailleurs, indépendants ou salariés, d'exercer leur activité dans un cadre adapté, à proximité de leur domicile. Ils contribuent ainsi à réduire les trajets domicile-travail, limitant l'usage de la voiture individuelle et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, ces espaces offrent un environnement de travail optimisé, avec une connexion internet performante, des équipements adaptés et une dynamique d'entraide et de réseautage favorisant la productivité et le bien-être professionnel.

Quelques lieux ont été identifiés en interne pour accueillir potentiellement des espaces de coworking, mais aucune action concrète de facilitation du télétravail n'a encore été mise en place. Afin d'approfondir la réflexion sur ce sujet, Moulins Communauté s'est rapprochée de CoWorkIn Moulins pour recueillir des données sur la fréquentation de cet espace. L'objectif est d'évaluer l'intérêt et l'impact du coworking en tant qu'alternative aux déplacements domicile-travail et en tant que levier pour encourager le télétravail sur le territoire.

Une demande a donc été adressée aux gestionnaires de l'espace CoWorkIn Moulins afin d'obtenir des données sur sa fréquentation (figure 52). Les données recueillies montrent que la fréquentation de **CoWorkIn Moulins** reste globalement très bonne, témoignant d'un réel intérêt pour ces espaces de travail partagés et de leur pertinence en tant qu'alternative aux déplacements. Toutefois, une légère baisse a été observée en 2024 par rapport à 2023, ce qui invite à poursuivre l'analyse des besoins et des usages afin d'adapter au mieux les offres de coworking sur le territoire.

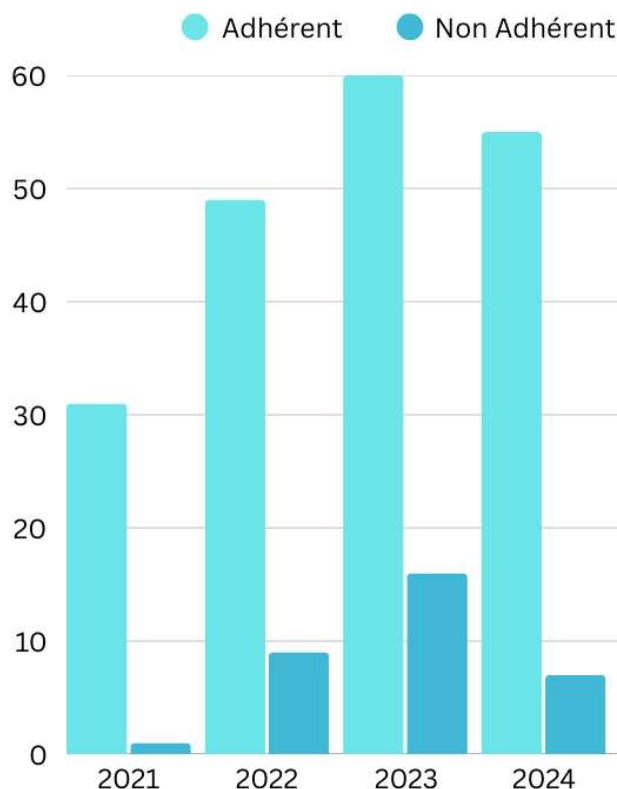


Figure 52 : Fréquentation de l'espace de coworking (CoWorkIn Moulins) par les personnes adhérentes ou non entre 2021 et 2024. Source : CoWorkInMoulins

5.3. Développer les mobilités alternatives

5.3.1. Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants



Moulins Communauté s'engage activement dans le développement de l'usage du vélo. Avant même l'engagement dans un schéma cyclable (Cf action 5.3.2 suivante) et dans son PCAET, Moulins Communauté a mis en place un service de location de vélos que la collectivité a souhaité développer dans le cadre de son PCAET.

Pérenniser le service de location de vélos et adapter l'offre à la demande réelle (location courte durée)

Moulins Communauté crée dès 2017 son service de location de vélos longue durée : **V'Léo**. Avec plus de **350 vélos à assistance électrique (VAE)** disponibles en location longue durée, le service connaît un véritable succès avec liste d'attente. Ce service est intégré dans le contrat de Délégation de Service Public des transports de Moulins Communauté, détenu par Kéolis Moulins.

En 2023, l'offre a pu être élargie en saison estivale à de la **location courte durée : V'Léo Loisirs**, dont la base d'accueil est située à la Maison de la Rivière Allier. Un travail en concertation avec l'Office de tourisme de Moulins et sa région a été effectué, qui se charge de la partie commerciale.

Également en janvier 2023, le service de location évolue vers une nouvelle offre orientée pour les professionnels avec le service **V'Léo Pro**. Doté d'une flotte de **80 VAE** réservée aux entreprises et employeurs du territoire communautaire, ce service sur-mesure pour les professionnels inclut la livraison du vélo sur le site de l'entreprise, deux entretiens préventifs au cours de l'année de location et la reprise du vélo sur le site de l'entreprise à l'issue de l'année de location. Ce service est géré en régie par Moulins Communauté.

Assurer un suivi de l'utilisation des vélos

Le nombre d'utilisateurs de V'Léo Longue était de 291 en 2022, 191 en 2023 et 210 en 2024.

Concernant le service V'Léo Loisirs de courte durée, il y a eu 185 contrats établis en 2023, année du lancement, et 259 contrats établis en 2024.

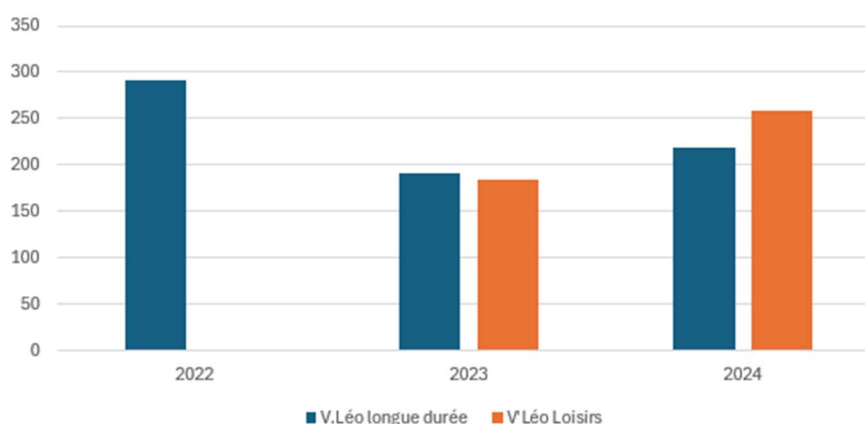


Figure 53 : Suivi annuel du nombre d'utilisateurs du service location de vélos (courte et longue durée). Source : interne

Également, un indicateur sur le suivi du kilométrage total est prévu dans le cadre du PCAET pour étudier l'utilisation des vélos :

- **V'léo Longue durée** : le relevé des kilomètres effectués est fait pour tous les vélos loués et rentrés à l'atelier et ce depuis le printemps 2024. Ont été comptés pour cette année partielle 70 000 km parcourus pour environ 180 vélos, soit une moyenne de 380 km par vélo.
- **V'léo Loisir** : le relevé kilométrique n'est pas encore disponible pour ce service et le sera dès 2025 pour les années à venir. Cependant la vision calendaire ne sera pas possible.
- **V'léo Pro** : À l'issue de la première année de location (2024), 90 % des contrats ont été renouvelés par

les entreprises ayant choisi de faire appel à ce service dès son ouverture.

Collaborer avec les professionnels du tourisme pour développer une offre gîte/vélo et renforcer la communication sur le tourisme à vélo

L'Office de Tourisme de Moulins et sa région a travaillé sur la labellisation « Accueil vélo » de gîtes et sites touristiques, contribuant ainsi à la valorisation des itinéraires cyclables, la promotion du service de location de vélos (notamment les V'Léo Loisirs) ainsi que la mise en avant des sites touristiques et hébergements proches de ces itinéraires. En effet, l'identification des établissements labellisés dépend de différents critères :

- Les hébergements doivent être situés à moins de 5km d'un itinéraire vélo (Via Allier, GTMC, V75)). A ce jour, l'OT en compte 22 référencés sur la page internet.
- Les sites touristiques types restaurants, musées, etc. ont un cahier des charges moins contraignants comme la possibilité de garer son vélo à proximité. A ce jour, l'OT en compte 11 référencés sur la page internet.

L'Office de Tourisme est également labellisé « Accueil vélo » selon un cahier des charges plus strict : notamment, un kit de réparation de vélos est mis à disposition gratuitement, il est également possible de recharger la batterie électrique des vélos, etc.

Plusieurs actions de communication ont été menées afin de promouvoir ces différents services de location :

- Promotion de l'offre sur les réseaux sociaux :
 - o 11/04/2024 : couverture de 4408 personnes et 44 interactions.
 - o 26/07/2024 : couverture de 1815 personnes et 14 interactions

5.3.2. Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés



Cette action s'inscrit dans une volonté de favoriser une mobilité plus durable et d'améliorer l'attractivité du vélo sur le territoire.

Planification à travers la réalisation d'un schéma cyclable (Cf 5.3.3)

Afin de promouvoir l'utilisation du vélo sur l'agglomération, Moulins Communauté a choisi de réaliser un schéma cyclable pour son cœur d'agglomération regroupant 7 communes : Moulins, Yzeure, Avermes, Neuvy, Bressolles, Toulon sur Allier et Trévol.

Un diagnostic a été réalisé en 2021 par le bureau d'étude Transitec, permettant de mettre en évidence les enjeux du territoire en termes de mobilité douce et d'orienter les futures actions de façon qu'elles soient le plus adaptées possibles et ainsi faciliter les déplacements à vélo.

A ce jour, le schéma cyclable est réalisé et différents projets, dont le développement d'aménagements cyclables, sont en cours ou programmés à court ou moyen termes.

Les pistes ou bandes cyclables

Différents axes routiers ont été identifiés pour être réaménagés et proposer des itinéraires cyclables ou bien conforter ceux existants : des projets ont été proposés à court, moyen ou long termes pour un total de plus de 79 km d'axes routier.

- En 2023, le cœur d'agglomération pouvait compter sur **25,7 km** d'aménagements cyclables existants (source : diagnostic du Schéma Cyclable 2023) répartis comme suit :
 - o 19,7 km d'aménagements cyclables en voirie partagée (bandes cyclables, partage de voirie, zones 30, voie verte, etc.)
 - o 5,9 km de pistes cyclables (uni et bidirectionnelles)
- En 2024, l'arrivée du second pont à Moulins et les aménagements du cours de Bercy (aménagement sur trottoir avec partage pétons sur le pont/voie vers cours de Bercy) ont pu permettre la création d'environ 700m supplémentaires portant à **26,4 km** les aménagements cyclables existants, répartis comme suit :
 - o 20,5 km d'aménagements cyclables en voirie partagée
 - o 5,9 km de pistes cyclables

NB : le PCAET prévoyait le calcul de la **part des trajets domicile-travail effectués sur le cœur d'agglomération réalisés à vélo**. Cet indicateur, bien que révélateur de l'efficacité du Schéma Cyclable, est complexe à suivre étant donnée la nécessité d'une enquête et une étude. L'indicateur est donc abandonné.

En plus de la réflexion autour des aménagements cyclables en cœur d'agglo, Moulins Communauté est plus largement ancré sur un territoire animé par de nombreuses véloroutes.

Via Allier

La Via Allier correspond à la véloroute V70, s'étendant sur environ 25 km sur le territoire de Moulins Communauté. 9km ont été aménagés en 2023 en voie verte, en cœur d'agglomération entre Chavennes à Avermes et les Taillables à Bressolles. Ce projet vise à promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens et touristiques, tout en valorisant les berges de l'Allier. Le coût total s'est élevé à 1,9 millions d'euros, subventionné à 80% par l'Europe, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Allier. Une analyse de la fréquentation est disponible uniquement sur l'année 2024 et est disponible ci-dessous, sur 4 compteurs représentatifs (excluant donc le compteur du Pont Régemortes qui comptabilise en majorité les trajets domicile travail). Les compteurs Chavennes et Les Taillables (extrémités Nord et Sud de cette portion de la Via Allier) n'ont été placés qu'en juillet d'où l'absence de données avant.

Plusieurs actions de communication pour la promotion de la Via Allier ont été effectuée (inauguration de la Via Allier en 2024, réseaux sociaux, articles presse).

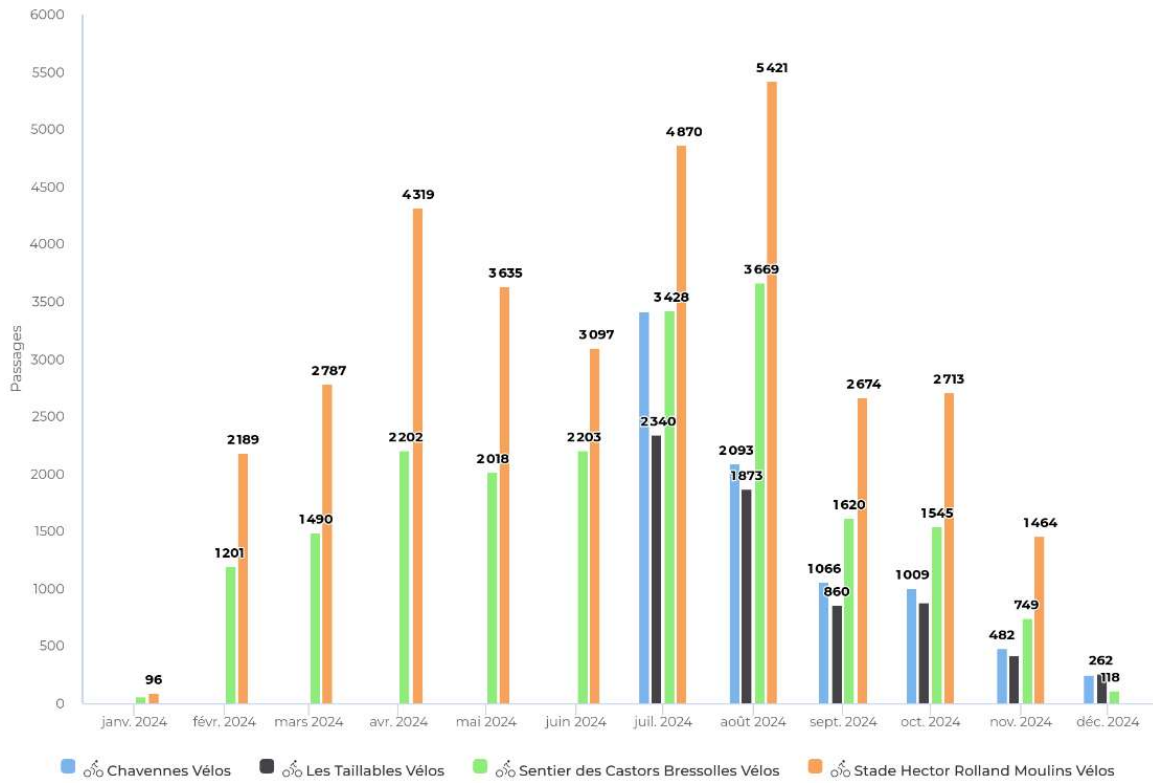


Figure 54 : Fréquentation mensuelle (nombre de passages à vélo) sur la via Allier par tronçon pour l'année 2024. Source : Compteurs Moulins Communauté

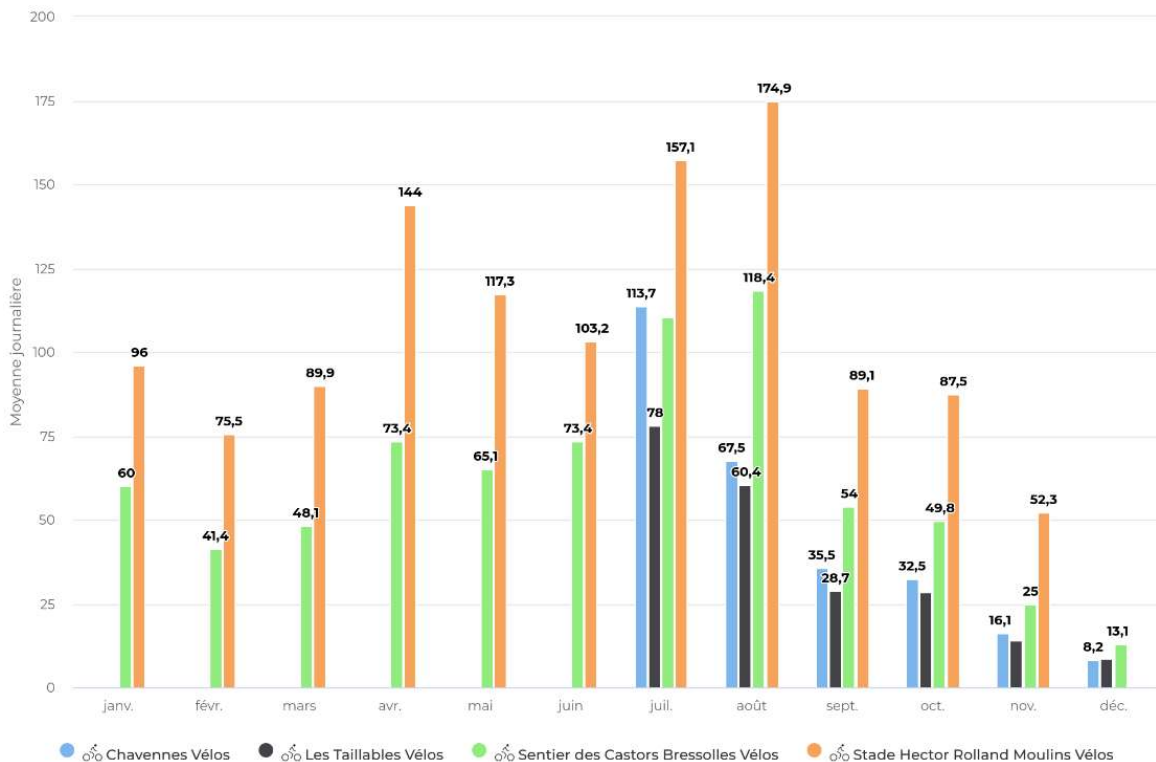


Figure 55 : Nombre moyen de passages journaliers par mois sur la via Allier par tronçon sur l'année 2024. Source : Compteurs Moulins Communauté

V75

La V75 est une véloroute de 137 km permettant de traverser le département de l'Allier d'est en ouest en

connectant les communes de Diou et Montluçon en passant par Moulins et Souvigny. La Région Auvergne Rhône-Alpes porte ce projet et engage une concertation à l'automne 2025. Le tronçon concerné sur le territoire de Moulins Communauté permettra de relier Souvigny à Moulins en voie verte.

Stationnements sécurisés pour vélos

L'installation de box vélos sécurisés était identifiée au moment de l'élaboration du présent PCAET comme une action incontournable pour favoriser les déplacements en vélos. En effet, la sécurisation du stationnement de vélos a pu permettre à certains usagers de passer le cap de l'utilisation du vélo au quotidien, car le frein de craindre de ne pas retrouver son vélo à la suite d'une course, une journée de travail ou une nuit était levé. En 2022, Moulins Communauté a donc investi dans la création d'un service de stationnement de vélos collectif avec les V.box, consistant en des abris sécurisés permettant un stationnement de courte ou longue durée.

Nombre de box vélos installées

En 2022 : **8 box vélos** (6 à Moulins, 1 à Avermes et 1 à Yzeure) ont été installées contenant chacune la capacité pour stocker 12 vélos, soient **96 places** au total. Une box est également en projet à la gare par la SNCF pouvant permettre le stockage de 30 vélos.

Fréquentation des box vélos

En termes de fréquentation, les box sécurisées sont raisonnablement fréquentées (**46 abonnements en 2022, 36 abonnements en 2023, une plus forte occupation concernant l'année 2024 avec 59 abonnements**) dont le détail des chiffres est présenté dans le graphique ci-dessous (figure 56).

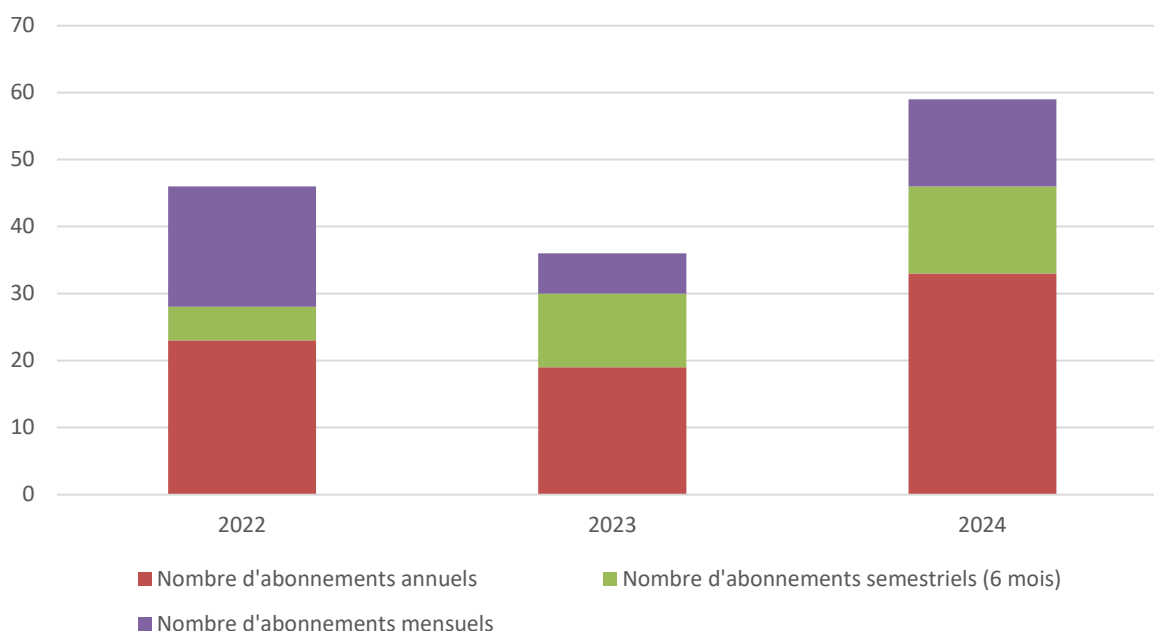


Figure 56 : Suivi annuel de l'occupation des V.box à travers le nombre d'abonnements (annuel, semestriel et mensuel). Source : interne

PERSPECTIVES DE L'ACTION

D'autres actions sont identifiées mais sont encore en discussion entre les différents acteurs du territoire (faisabilité, coût, gouvernance, etc.).

5.3.3. Réaliser un schéma global des modes doux



Moulins Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour ses 44 communes, met en place des actions alignées avec les objectifs du développement durable. Face aux enjeux énergétiques et environnementaux liés aux transports, la collectivité a engagé depuis plusieurs années une politique de développement des mobilités alternatives (vélos, pistes cyclables, transports en commun). Afin de structurer cette démarche, elle souhaite se doter d'un outil permettant d'analyser l'état actuel de l'offre et des pratiques de mobilité, d'identifier des solutions adaptées et de favoriser une concertation élargie entre les acteurs concernés (collectivités, entreprises, habitants, organismes de transport).

Ces objectifs se concrétisent à travers l'élaboration d'un **Plan de Mobilité à l'échelle de Moulins Communauté** et d'un **Schéma cyclable en cœur d'agglomération**. Ce travail repose sur un diagnostic approfondi des besoins et solutions existantes, la formalisation des enjeux, et l'établissement d'un programme d'actions opérationnelles. L'évaluation de cette démarche est essentielle pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et ajuster les stratégies en conséquence.

Réalisation du Plan de mobilité

En 2021, Moulins Communauté a engagé une étude approfondie en vue de l'élaboration d'un **Plan de Mobilité** à l'échelle de ses **44 communes**. Cette démarche stratégique vise à structurer l'offre de transports et à développer des solutions de mobilité adaptées aux besoins des habitants et des acteurs économiques du territoire.

Le Plan de Mobilité repose sur un **diagnostic détaillé** des pratiques de déplacement, des infrastructures existantes et des défis à relever en matière d'accessibilité et de transition écologique. Il s'appuie sur une concertation avec les usagers, les collectivités, les entreprises et les opérateurs de transport pour proposer des actions concrètes favorisant les mobilités alternatives (transports en commun, covoiturage, modes actifs, etc.).

À l'issue de cette étude, un **plan d'actions structuré** a été défini contenant 29 actions, intégrant :

- Le développement des mobilités alternatives (covoiturage, service de location de vélos, maillage cyclable, stationnement vélo)
- Le renforcement de l'offre de transport collectif (expérimentation d'une nouvelle ligne de bus, réorganisation du service de transport à la demande)
- Sensibilisation et communication (Challenge mobilité, VéloFest, ateliers pédagogiques)
- Interopérabilité des services de mobilité (connexion et complémentarité entre les différents modes de transport)

La validation du Plan de Mobilité a été faite en **Conseil communautaire du 16 décembre 2024**. Cette adoption marque une étape clé dans la mise en œuvre des mobilités durables à l'échelle de l'agglomération, permettant ainsi de passer à la phase opérationnelle des actions préconisées.

Réalisation d'un schéma cyclable

En 2021, Moulins Communauté a initié une étude spécifique dédiée à l'élaboration d'un Schéma Cyclable à l'échelle des 7 communes du cœur d'agglomération : Avermes, Bressolles, Moulins, Neuvy, Toulon-sur-Allier, Trévol et Yzeure. Cette démarche vise à structurer et développer les infrastructures cyclables afin de favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, en complément des autres solutions de mobilité durable.

L'étude a permis d'établir un diagnostic précis des itinéraires existants, des besoins en aménagements et des freins à la pratique du vélo sur le territoire. Sur cette base, un plan d'actions a été défini, intégrant des mesures visant à renforcer la sécurité des cyclistes, améliorer la continuité des itinéraires, développer des services adaptés (stationnements, location de vélos, signalétique) et promouvoir l'usage du vélo auprès des habitants.

Une première étape majeure a été franchie avec la validation, lors du Conseil communautaire du 12 octobre 2023, de la partie relative aux tracés du Schéma Cyclable, qui définit les axes prioritaires de développement des infrastructures. Ces tracés sont représentés dans la figure 57 ci-après par type d'aménagements. La seconde phase, portant sur la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle des actions. Un fond de concours mobilité devrait être mis en œuvre par Moulins Communauté pour aider le déploiement d'aménagement dans les 7

communes concernées par le schéma cyclable.

L'adoption définitive de l'ensemble du Schéma Cyclable constitue une avancée significative pour structurer une politique cyclable cohérente et ambitieuse à l'échelle de l'agglomération, en intégrant pleinement le vélo comme un mode de transport à part entière.

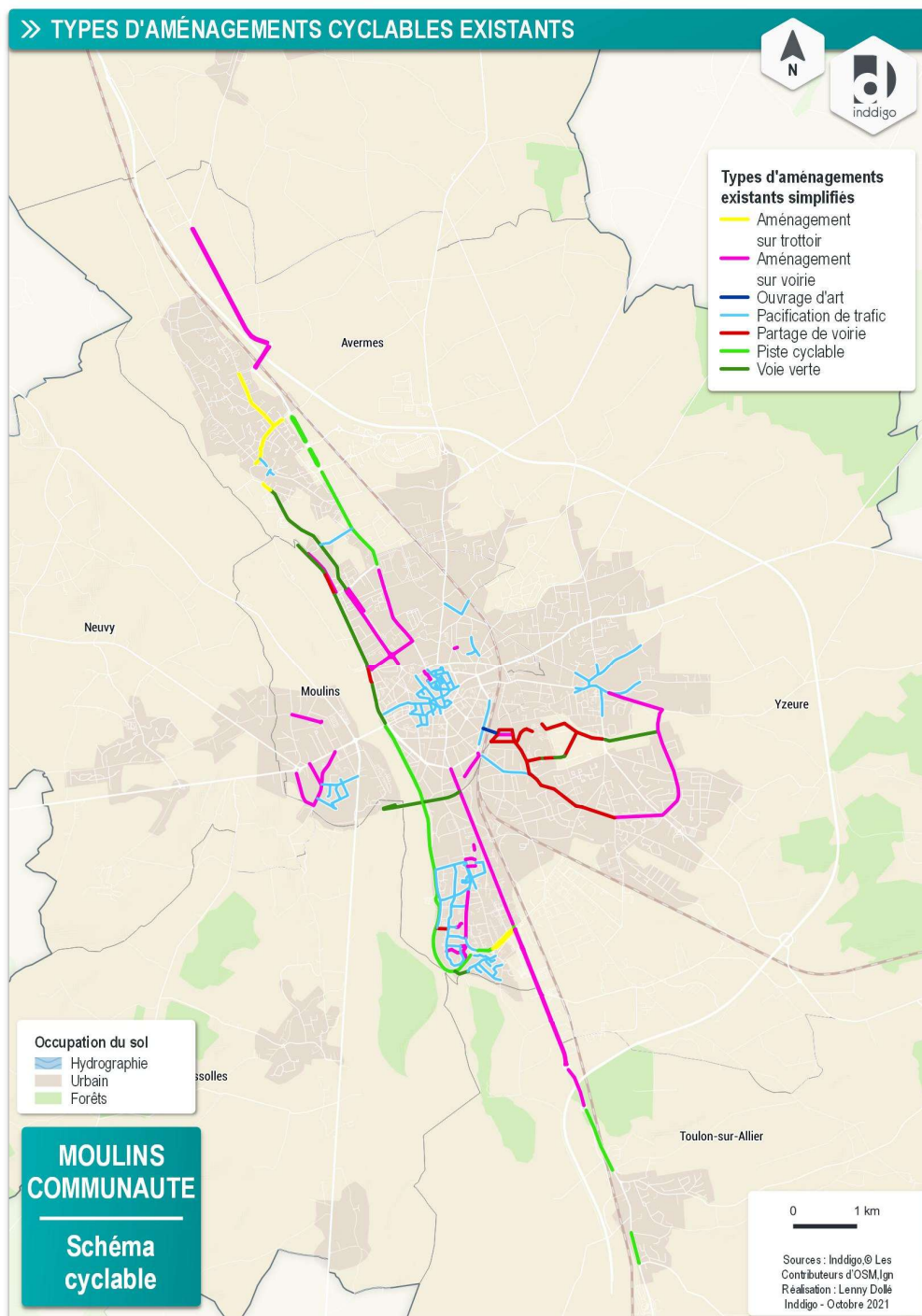


Figure 57 : Carte des aménagements existants du cœur d'agglomération de Moulin Communauté.
Source : Indigo, octobre 2021

5.3.5. Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques



Dans le cadre des lois sur la transition énergétique et la mobilité (TECV 2015 et LOM 2019), les collectivités sont encouragées à développer des alternatives aux transports traditionnels afin de réduire leur impact environnemental. Un des objectifs majeurs est de favoriser l'usage de véhicules à faibles émissions et de combler les "zones blanches" de la mobilité, particulièrement en milieu rural et périurbain.

Expérimentation d'une solution alternative : l'autopartage

Consciente de ces enjeux, Moulins Communauté a intégré la réflexion autour de l'autopartage de voitures électriques dans son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ainsi que dans son Plan de Mobilité. Ce dernier inclut notamment une action dédiée au développement de l'autopartage.

Bien que cette action, telle qu'elle avait été envisagée lors de l'élaboration du PCAET, n'ait pas encore donné lieu à des mesures concrètes, la collectivité reste pleinement engagée dans cette démarche. L'enjeu de diversifier l'offre de mobilité est en effet essentiel pour répondre aux besoins des habitants. En l'inscrivant dans son Plan de Mobilité, Moulins Communauté réaffirme ainsi sa volonté d'explorer des solutions innovantes et adaptées à son territoire, en s'inspirant des expériences réussies ailleurs.

AXE 6 – DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

A travers l'économie locale et circulaire, Moulins Communauté s'emploie à réduire, réutiliser et valoriser les déchets dans et en dehors du territoire, à travers la valorisation d'une production locale, la mise en évidence de synergies interentreprises, etc).

6.1. Développer les circuits de proximité

6.1.1. Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire



L'objectif est d'aider les cantines scolaires à concilier approvisionnement en produits locaux, viabilité économique et réduction de l'impact environnemental du transport. À ce jour, aucune action concrète n'a été engagée par la collectivité pour la mise en œuvre de cette initiative.

6.2. Limiter la production de déchets

6.2.1. Développer le compost collectif



L'action vise à encourager le compostage collectif, en particulier pour les habitants sans jardin, en facilitant son acceptation, en structurant un réseau de référents et en installant des composteurs sur l'espace public.

Suivi du déploiement du compostage collectif à l'échelle du territoire

Il est important de distinguer dans le compostage collectif les sites autonomes (au sein d'entreprises, associations, écoles, cimetières, etc.) et les sites partagés (pied d'immeuble, quartier, etc.). Les données ci-après ont été récoltées auprès du SICTOM Nord Allier, qui développe le compostage collectif sur le territoire (aucune action spécifique n'a encore été engagée par la collectivité dans le cadre de cette initiative) :

- En tout, le territoire de Moulins Communauté comptabilise 126 sites collectifs dont :
 - 112 sites autonomes (100 avec des composteurs, 8 avec des lombricomposteurs dont 1 qui s'est arrêté à la suite d'une liquidation, 2 casiers béton, 2 bacs détournés) pour 605 participants (chiffre non représentatif)
 - 14 sites partagés pour 326 participants (chiffre non représentatif)
- Entre 2022 et 2024, 43 sites collectifs ont été installés sur cette période dont :
 - 31 sites autonomes (26 avec composteurs, 1 casier béton et 4 lombricomposteurs dont 1 qui s'est arrêté suite à une liquidation) pour 193 participants (chiffre non représentatif)
 - 9 sites partagés pour 163 participants (chiffre non représentatif)

Également, entre 2022 et 2024, 2 sessions de formations certifiantes de référents de site de compostage ont été organisées pour un total de 76 référents formés.

Selon la dernière caractérisation des ordures ménagères faite en 2024, il y aurait encore 33,4 % de déchets compostables (sont également comptabilisés les petits papiers, cartons et essuie-tout dans cette catégorie) dans les ordures ménagères (dont 25,6 % de biodéchets de cuisine et 1% de jardin = 26,6 % de biodéchets au total).

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le territoire verra très prochainement l'installation d'un méthaniseur territorial : une stratégie est en cours de réflexion entre le SICTOM, le porteur de projet de méthaniseur et en collaboration avec la collectivité pour un ramassage de déchets organiques.

6.2.2. Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles



L'action vise à encourager l'installation de poubelles de tri dans l'espace public afin d'augmenter la valorisation des déchets recyclables et d'améliorer les pratiques de tri hors domicile.

À ce jour, aucun travail n'a été mené sur cette action, faute de moyens humains et financiers. Aucun plan d'action n'a été défini, et le positionnement de l'agglomération reste à clarifier (abandon, mise en place de moyens, répartition des responsabilités).

De plus, des doubles poubelles ont été installées sur les berges, mais l'application des règles de tri pose un problème, les usagers mélangeant les déchets. Le SICTOM Nord Allier travaille déjà sur la refonte de la collecte, et il serait pertinent d'examiner si cette réflexion intègre une amélioration du tri dans l'espace public.

6.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus



L'action vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines du territoire en mettant en place des mesures de prévention et en valorisant les surplus alimentaires.

Aucune étape n'a été réalisée à ce jour. L'état des lieux des cantines et la quantification du gaspillage n'ont pas été engagés, et aucun plan d'action n'a été défini avec les gestionnaires de restauration collective. La collectivité doit encore déterminer son positionnement et les moyens à mobiliser pour avancer sur cette thématique.

6.2.4. Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie ou ressourcerie



L'action vise à soutenir les initiatives locales pour la création d'une recyclerie ou ressourcerie afin de favoriser le réemploi, réduire les déchets et encourager l'insertion professionnelle.

Des porteurs de projets avaient manifesté leur intérêt par le passé, mais leurs démarches n'ont pas abouti. À ce jour, aucun nouveau porteur de projet n'a été identifié, et aucune action concrète n'a été engagée par la collectivité.

6.2.9. Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale



Moulins Communauté a initié une démarche d'information sur l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT), notamment en se renseignant sur les financements possibles (subventions de l'ADEME) et sur les démarches à initier auprès d'un organisme spécialisé, qui a depuis fait faillite.

Cette réflexion est intégrée plan d'action du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) porté avec l'ADEME. En effet, un diagnostic sur l'économie circulaire à l'échelle du territoire est en cours de programmation, avec pour objectif d'aborder l'écologie industrielle dans un cadre plus large englobant l'ensemble des enjeux de l'économie circulaire.

Aucune étude de flux ni mobilisation d'acteurs économiques n'a encore été réalisée. Toutefois, le Club des Entrepreneurs pourrait représenter une porte d'entrée pertinente pour identifier des entreprises intéressées et amorcer une dynamique locale.

L'étape suivante pourrait consister à recenser les entreprises susceptibles de s'impliquer et à structurer une démarche collaborative autour des synergies industrielles et de l'économie circulaire.

ANNEXE 2 - EVALUATION DETAILLEE DES ACTIONS PORTEES PAR LES PARTENAIRES

Allier Habitat	87
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux.....	87
Agence Régionale de la Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes	88
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.....	88
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	90
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.....	90
CAP Vert Energie	92
Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure.....	92
CAP tronçais	93
Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur).....	93
Centre Hospitalier Moulins Yzeure	95
Politique de développement durable du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure	95
Centre Social et culturel secteur de Lurcy-Lévis	97
Développer un centre/maison de la mobilité à Lurcy-Lévis	97
Chambre de Commerce et d'Industrie Allier	99
Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	99
Chambre d'Agriculture de l'Allier	100
Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	100
Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole	101
Expérimentation d'élevages bas carbone.....	102
Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique	103
Chambre de Metiers et de l'artisanat de l'Allier (CMA 03)	105
Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux).....	105
Conseil Départemental de l'Allier	107
Etudier le potentiel hydroélectrique du département	107
Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental	108
Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	110
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.....	112
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	114
Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie	115
Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	116
Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	117
Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier.....	118
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier)	120
Préservation et valorisation des haies et du bocage	120
Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales.....	122
Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie.....	124
Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone.....	126
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité.....	127
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	128
Cyclo Recyclo	130
Vélo : du réemploi à l'usage.....	130
Direction Départementale des Territoires (DDT)	132
Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol.....	132
Evoléa	133
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	133
Mission Haies	135

Préservation et valorisation des haies et du bocage	135
Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	137
Plateforme Mobilité 03	138
Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier	138
SAGE Allier Aval, SAGE Sioule, SAGE Cher Amont - Etablissement Public Loire	140
Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval	140
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire.....	142
SICTOM Nord Allier	145
Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets.....	145
Continuer et développer des actions de sensibilisation	149
SMEA	151
Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable.....	151
Symbiose Allier	153
Favoriser les couverts végétaux en vigne	153
Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03)	155
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	155
Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	157
Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti.....	159
Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics.....	160
Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	162
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs.....	163
Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	164
Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.....	165
Réaliser un cadastre solaire départemental	166
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables.....	167
Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques .	168
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	169
Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET	170



ALLIER HABITAT



Allier Habitat est un bailleur social qui a pour vocation de proposer des logements de qualité à un coût modéré, accessibles au plus grand nombre, notamment à ceux qui ne pourraient pas se loger dans le secteur privé.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



Avec plus de 4600 logements répartis sur 140 communes du département, Allier Habitat a mis en place un plan de rénovation pour la réduction des factures d'énergie des locataires (amélioration de l'isolation des logements, optimisation du système de chauffage, etc.). Avec une programmation (Visial) sur 2030 et son Plan Stratégique Patrimonial, Allier Habitat vise un objectif de réhabilitation de 200 à 250 logements par an, et 50 constructions neuves par an.

Allier Habitat a lancé :

- En 2022 une campagne de réalisation de DPE (Diagnostic de Performance Energétique DPE) pour l'ensemble des logements de son parc immobilier : les 4 600 logements sont classés selon des étiquettes de A à G.
- Une campagne d'isolation des combles qui se termine d'ici la fin d'année 2024, et permettra de présenter une couverture de 100% des logements ayant pu disposer de cette campagne de rénovation.
- Des réhabilitations énergétiques globales (rénovation complète de la résidence visant le passage d'un DPE « F/G » à une étiquette C minimum), à l'image de :
 - o La « Tuilerie » à Varennes sur Allier : passage pour 111 logements d'une étiquette G à C (programmation 2023, travaux lancés en 2024)
 - o Lancement de travaux de rénovation prévus sur Cusset Leclerc pour 80 logements (travaux lancés en 2025)
- La campagne de changement des chaudières gaz individuelles est en cours et sera terminée d'ici la fin de l'année 2024.
- La signature d'un marché de rénovation des chaudières collectives avec un contrat de performance énergétique avec Dalkia. Sur 10 ans, ces derniers rénoveront l'intégralité des chaufferies collectives (conversion de chaudières fioul, remise aux normes des chaudières gaz et raccordement au réseau de chaleur lorsque ce sera possible). Les résidences de Leclerc et Puy Besseau à Cusset seront raccordées au réseau de chaleur de la ville courant 2025 (123 logements concernés).
- La signature en 2023 d'un marché pour le changement des menuiseries extérieures pour les logements les plus anciens concernant tout le patrimoine afin d'isoler et améliorer le confort d'usage.

POINTS DE VIGILANCE

- Déploiement du réseau de chaleur limité à certains territoires
- Conditions d'obtention des subventions et financements limités à certains types de travaux (chauffage)

LEVIERS D'ACTION

- Les Certificats d'Economie d'Energie

PERSPECTIVES DE L'ACTION :

- La mise en place du calorifugeage des réseaux (tuyau de chauffage) est prévue pour 2024 et 2025.
- La campagne d'entretien des VMC est prévue pour 2025.



L'Agence Régionale de Santé est un établissement public d'Etat créée en 2010. Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national. Elle a de nombreuses missions dont le financement d'actions de prévention, la gestion au quotidien de risques sanitaires liés à l'environnement, la prévention des crises sanitaires, l'accès à tous à des soins de qualité, ...

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



La plateforme en ligne développée par l'ARS, en partenariat avec l'EHESP (Ecole des hautes Etudes en Santé Publique) propose 8 modules de formation pour les techniciens et élus des territoires. Ces modules visent 8 thématiques phare de la santé environnement : qualité de l'air intérieure, qualité de l'air extérieur, urbanisme, qualité de l'eau, sites et sols pollués, habitat insalubre, bruit et des témoignages d'élus. Cette plateforme est disponible en ligne et gratuitement.

Entre 2021 et 2023, 13 personnes ont été actives sur cette plateforme et 25 modules ont ainsi pu être réalisés entièrement.

POINTS DE VIGILANCE

- La plateforme reste peu connue des agents et élus.
- Malgré le format qui se veut peu chronophage, les agents et élus manquent de temps pour participer à des formations.

LEVIERS D'ACTION

- Les sujets abordés correspondent à des sujets d'interrogation fréquents pour les agents et élus des territoires.
- Chaque module est accessible à tous, pédagogique et concis

AUTRES ACTIONS

L'ARS propose aussi un accompagnement à destination des intercommunalités de l'Allier sur les thématiques santé environnement via :

- Des soutiens techniques au travers de l'accompagnement ponctuels sur des sujets liés à la santé.
- Des soutiens financiers via des Appels à Manifestation d'Intérêt comme c'est le cas avec l'AMI lancé par l'ARS auprès des collectivités territoriales portant sur des actions en santé-environnement. Jusqu'en fin 2023, cet AMI visait particulièrement des actions d'éducation à la santé environnement. Les thématiques ont été élargies en début 2024 pour viser aussi les actions en liens avec les zones de baignade et les actions sur le radon dans l'habitat.

De plus, l'ARS apporte un soutien financier à d'autres structures afin de soutenir la réalisation d'actions en lien avec la santé-environnement. Par exemple, l'action de CAP Tronçais sur les actions d'éducation à la Santé Environnement est soutenue par l'ARS.

PERSPECTIVES GENERALES

Sur les thématiques santé-environnement, l'ARS AuRA va poursuivre ses différents accompagnements à direction des intercommunalités du département. Cela passera notamment par l'élargissement des sujets concernés par les AMI pour être au plus près des besoins des territoires tout en continuant à encourager une prise en compte des sujets liés à la santé-environnement.



ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une Association Agréé pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). C'est donc un établissement reconnu par l'état et qui a pour objectif de travailler sur la surveillance et l'information sur la qualité de l'air mais également sur l'amélioration des connaissances sur l'air et d'accompagner la mise en œuvre d'actions (politiques publiques, actions citoyennes...) conduisant à son amélioration.

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été menée sur le territoire de Montluçon Co dans l'Allier sur le volet qualité de l'air intérieure. Une session de formation à l'outil « UnVent'air », qui permet de réaliser des évaluations des moyens d'aérations et des autodiagnostic de la qualité de l'air intérieure a été réalisée en 2020, avec démonstration de l'outil dans deux établissements recevant du public sensible de l'agglomération. L'outil UnVent'air a ensuite été mis à disposition sur 2021, 2022 et 2023.

POINTS DE VIGILANCE

- Aucun autre autodiagnostic n'a été réalisé à la suite de la session de formation.
- La session de formation a eu lieu juste avant la période COVID-19 dont les conséquences ont désorganisé les structures et freiné la mise en place d'habitudes en matière de suivi de la qualité de l'air intérieure.
- L'outil UnVent'air a progressivement été abandonné et a évolué en 2023 vers le nouvel outil Diag QAI.

LEVIERS D'ACTION

- Réaliser de nouvelles sessions de formation et de sensibilisation (prévu en 2024 à Montluçon Co et Moulins Co).
- Promotion du nouvel outil Diag QAI.
- Lien avec la nouvelle obligation réglementaire en application en 2024.

AUTRES ACTIONS

L'offre d'ATMO Auvergne Rhône Alpes en termes d'outils de formation et de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des agents des services techniques des collectivités a évolué au cours des années 2022 et 2023. Même si ces outils et service ne sont actuellement pas indiqués dans les PCAET, il nous semble pertinent de les rappeler ici.

On peut donc noter qu'actuellement, ATMO possède 7 outils et services qui peuvent être déployés par les collectivités :

- Les données d'ATMO en Open Data que l'on peut retrouver via le site web de l'observatoire d'ATMO qui propose notamment un widget pour diffuser facilement les visuels ATMO lié à la qualité de l'air du quotidien sur les sites des territoires ; via l'interface API (pour les territoires qui voudraient diffuser de l'info ATMO mais avec d'autres types de visuels que le widget) et via la plateforme de diffusions de données brutes en open data.
- L'application AirToGo qui permet de diffuser, plutôt au grand public, des informations quotidiennes sur les polluants de la commune demandée, des idées d'adaptation de nos pratiques en fonction du niveau de pollution et des informations sur les pollens.
- Les cartes stratégiques Air qui est un service de cartographie basé sur les 3 polluants urbains réglementés (PM10, PM2,5 et NO2). L'objectif est que les territoires puissent s'appuyer sur ces cartes pour étudier l'aspect santé et qualité de l'air dans des futurs projets d'urbanisme (création de bâtiments ou priorisations de secteurs pour la mise en place de projets de mobilité innovants par exemple) mais aussi pour l'adaptation de projets existants (sur de la rénovation par exemple).
- Diag QAI qui remplace l'outil « UnVent'air » présenté dans la fiche du PCAET. C'est un outil d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. Il permet la réalisation des diagnostics de suivi de la qualité de l'air intérieur imposés par la réglementation concernant les établissements recevant du public sensible (évaluation annuelle des moyens d'aération et autodiagnostic) ainsi que la création et le suivi d'un plan d'action. Ce nouvel outil permet également aux différents intervenants de partager des formulaires et propose des rappels permettant d'automatiser le suivi réglementaire des différents établissements gérés par une même collectivité.
- La captothèque qui est un service de prêt gratuit de micro-capteurs de mesures des particules fines. L'objectif est avant tout d'améliorer les connaissances et de sensibiliser les particuliers sur ces particules fines.
- La surveillance pollinique qui regroupe une plateforme de signalement (« signalement ambroisie.fr » qui fait le lien avec les référents ambroisie des territoires), la réalisation d'un bilan de communication annuel et la diffusion d'une carte représentant le nombre de jours d'exposition par an aux pollens.
- La plateforme Air Attitude qui recense des actions favorables à la qualité de l'air et qui permet une estimation des impacts évités. Les actions indiquées visent à la fois le grand public et les territoires.

Au-delà de ces outils institutionnalisés, ATMO dispose également de ressources pour la sensibilisation et la formation des élus, services techniques des collectivités et du grand public aux enjeux transversaux Climat-Air-Energie : supports de formation, webinaires thématiques développés dans le cadre des comités territoriaux ATMO, animations grand public (stands, roue de l'air, machine à pollution, quiz, mallettes des odeurs...) ainsi que d'une fresque de l'air (sur le modèle des autres fresques (du climat, de la biodiversité...)).

PERSPECTIVES GENERALES

Pour ATMO, l'enjeu est d'améliorer sa notoriété afin de faire connaître ses outils et ses formations aux acteurs du territoire afin de placer la qualité de l'air en filigrane des démarches Climat-Air-Energie. L'air est en effet un milieu central, qui joue un rôle d'intermédiaire entre l'eau et les sols et on note de multiples et complexes interactions entre les différentes politiques telles que l'adaptation au changement climatique, la production d'énergies alternatives, la gestion des déchets, l'agriculture durable, l'urbanisme ou la mobilité, voire le dérèglement climatique lui-même et la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air en amont des différentes actions paraît essentielle afin d'éviter la maladaptation et les potentiels effets antagonistes associés notamment à l'isolation thermique des bâtiments, à la densification urbaine et au développement du bois-énergie.



CAP VERT ENERGIE



Producteur indépendant français d'énergies renouvelables, fondé en 2009, qui développe, finance et exploite des centrales solaires, hydroélectriques et des unités de méthanisation, avec pour objectif de fournir une énergie verte locale aux entreprises et collectivités.

Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure



Le territoire de Moulins Communauté, caractérisé par son activité agricole et agroalimentaire, présente un fort potentiel pour la méthanisation.

La société Cap Vert Bio Énergie (CVBE) porte le projet d'un méthaniseur territorial sur la commune de Chézy en lien avec le SICTOM Nord Allier et Moulins Communauté.

CVE Biogaz développe et exploite des unités de méthanisation permettant de produire du gaz vert à partir d'intrants agricoles et de biodéchets locaux. Son approche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, en valorisant les ressources du territoire pour une production d'énergie renouvelable durable.

Notamment, une charte d'engagement de la société CVE Biogaz formalise la vision de l'entreprise à travers :

- La favorisation des partenariats gagnant-gagnant avec les agriculteurs, notamment pour l'approvisionnement en matières et la valorisation du digestat.
- L'assurance d'un équilibre territorial, en évitant la concurrence avec d'autres projets de méthanisation et en préservant les ressources dédiées à l'alimentation humaine et animale.
- Le respect de l'environnement : préservation de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité, avec un retour au sol des matières organiques pour améliorer le bilan carbone.
- Une certaine vision de la méthanisation territoriale : projets de taille raisonnée (15 à 25 000 tonnes d'intrants, production de 20 GWh/an), jusqu'à 75 % de matières agricoles (effluents d'élevage, cultures intermédiaires), intégration de biodéchets locaux pour équilibrer l'apport en matière organique, encadrement strict de l'usage des cultures dédiées (max. 5 % du tonnage, sous conditions).

Cette charte vise à garantir une méthanisation locale, durable et respectueuse des enjeux agricoles et environnementaux.

Le projet de méthaniseur territorial

Avec une capacité de traitement de 20 000 tonnes de matières organiques par an, permettant la production de 2 millions de Nm³ de biométhane par an, ce gaz renouvelable sera injecté dans le réseau de GRDF.



CAP TRONÇAIS



CAP Tronçais est une association qui a pour but de développer des actions d'éducation à l'environnement. Ainsi, des activités telles que des classes découvertes, des animations environnementales, des voyages d'études... sont organisés pour sensibiliser petits et grands.

Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)



CAP Tronçais réalise, via financement de l'ARS, des animations sur la Qualité de l'Air Intérieur à destination des scolaires (primaire au lycée). Deux principaux outils d'animations sont proposés :

- "Justin Peu d'Air ou Dépollu'air". Développé depuis 2021, ce programme départemental de 15 séances d'½ journée vise les élèves de cycle 3 (CM1/CM2). L'objectif est de permettre aux élèves de comprendre et d'identifier les sources de pollution de l'air, intérieures et extérieures ; de les amener à coopérer dans une activité d'équipe, à être acteur de leur apprentissage et être à l'écoute du monde. Ces animations font en sorte que les participants s'interrogent sur leurs habitudes quotidiennes et trouvent des solutions pour limiter les expositions identifiées. En fin d'animation, le livret « mon logement a besoin d'air » est remis aux participants et permet d'adopter les bonnes pratiques favorables à la santé dans le quotidien des participants.
- Sensibilisation QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Depuis 2018, ce programme départemental permet de mettre en place 4 interventions d'une demi-journée sur la QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Ces interventions sont à répartir auprès des établissements scolaires proposant la filière Sanitaire et Sociale (Lycée Anna Rodier de Moulins, Lycée agricole de Neuvy, Lycée Geneviève Vincent de Commentry, Lycée professionnel de Varennes sur Allier) avec les formations BAC PRO ASSP, SAPAT, CAP ATMFC, BTS ESF et DE conseiller ESF. Cette thématique est présente au sein de leur Programme Santé Environnement et l'intervention leur permettra de connaître les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur, les sources de pollutions et d'allergies ainsi que les moyens de les réduire (apport connaissance, outils pédagogiques, réglementation...). L'objectif est également d'être en capacité, dans leurs futures pratiques professionnelles, d'informer et de conseiller les publics et/ou de mettre en pratique les préconisations.

Sur 2021, 2022 et 2023, CAP Tronçais a ainsi pu réaliser 57 animations sur la qualité de l'air avec les scolaires. Cela a permis de sensibiliser 37 classes de primaire, soit 741 enfants, et 12 classes de lycée. En effet, l'outil Justin Peu d'Air a pu être mis en place 15 fois par an et des animations sur la qualité de l'air ont pu être réalisées dans 4 lycées du département par an. Les classes accompagnées ont changées chaque année et tout le département a été couvert par ces animations.

POINTS DE VIGILANCE

- La réalisation de ces animations demande du temps et il n'est donc pas possible de répondre à toutes les demandes.
- L'année 2020 a été marquée par le COVID et la mise en pause des animations. La reprise des animations s'est faite de manière progressive en 2021.

LEVIERS D'ACTION

- La prise en charge financière par l'ARS permet de toucher des petites écoles qui n'auraient pas forcément pu financer des journées d'animations.

AUTRES ACTIONS

En fonction des demandes, les animations peuvent être adaptées à un public adulte comme c'est le cas à l'école de la seconde chance à Avermes et Vichy ou l'AFPA à Montluçon.

En parallèle de ces animations sur la qualité de l'air, CAP Tronçais réalise d'autres types d'animations d'éducation à l'environnement comme des animations sur la pollution avec l'outil Koipoluki (qui a pu être déployé dans 1 école en 2021, 3 écoles en 2022 et 6 écoles en 2023), des balades découvertes en forêt de Tronçais, des sorties sur les métiers liés à la forêt (comme la sylviculture), des sorties spécifiques à la faune ou la flore (sortie papillons, sorties champignons, sortie sur les habitants du sol, la découverte de la vie dans l'eau...), des rallyes nature, etc. Des expositions peuvent aussi être prêtées aux structures en faisant la demande.

Des sensibilisations du grand public sont aussi réalisées soit lors d'évènements organisés par CAP Tronçais (comme des sorties nature), soit lors de la tenue de stands sur des évènements organisés par d'autres structures (comme la tenue d'un stand sur les espèces exotiques envahissantes à l'occasion de « Montluçon C la santé » en 2022).

PERSPECTIVES GENERALES

Pour répondre aux demandes des écoles sur les animations liées à la qualité de l'air, CAP Tronçais aimerait pouvoir continuer les prises en charge par l'ARS pour continuer à proposer les animations QAI à 15 écoles par an et pouvoir proposer les animations Koipoluki à 8 écoles différentes (tout en restant répartis sur tout le département).

Situé au nord du département de l'Allier, le Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure est un établissement public de santé installé sur 2 sites (Moulins et Yzeure).

Politique de développement durable du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure



Le Centre Hospitalier Moulins-Yzeure (CHMY) s'est engagé en faveur d'une démarche responsable qui regroupe des actions touchant à la fois au tri des déchets, à l'alimentation en circuits courts, à la mobilité ou encore à la sobriété numérique. Ces thématiques sont toutes regroupées dans une charte d'engagements⁶ en faveur de l'intégration du développement durable au sein des pratiques quotidiennes à l'hôpital, tant pour les professionnels que pour les patients.

En inscrivant sa politique de développement durable dans le plan d'action du PCAET de Moulins Communauté, le CHMY pérennise son engagement en faveur du développement durable et la sobriété énergétique, déjà mis en place depuis 2010⁷. En effet, entre le bilan des émissions de GES de 2012 et le second, 10 ans plus tard, le CHMY a pu observer une baisse de 58% de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2019, un COPIL a été créé, constitué de 28 à 30 agents et répartis en 7 groupes de travail dédiés au travail autour de la stratégie Développement Durable et à la mise en place d'actions concrètes.

Réaliser une enquête auprès des agents, les résultats constitueront le fil rouge de la stratégie pour les trajets domicile/travail

A travers la réalisation de son plan de mobilité en octobre 2023, le CHMY a pour objectif d'établir un socle de connaissance sur les usages en termes de transports au sein même de la structure et déployer des actions pour réduire l'impact lié à cet enjeu. Une enquête a donc été effectuée en 2022 sur les deux sites de Moulins (MCO, SSR) et d'Yzeure (santé mentale), permettant la collecte de données concernant :

- Les déplacements des salariés dans leurs trajets domicile-travail
- Les trajets effectués par les prestataires des différents services
- Un bilan des accès et infrastructures existantes

De nombreuses pistes d'actions ont émergé de cette enquête (portant sur l'évitement des déplacements, favoriser les transports en commun et les mobilités actives et/ou partagées) et sont pour certaines déjà engagées (comme par exemple l'harmonisation des horaires pour faciliter le covoiturage et constitution d'une liste d'agents souhaitant covoiturer, la consolidation de la flotte de vélos partagés (5 vélos disponibles et utilisés toute l'année), le verdissement de la flotte de véhicules).

Mettre en place un programme de travaux d'isolation et suivre les consommations énergétiques des bâtiments

En 2019, le CHMY s'est vu raccordé au réseau de chaleur de Moulins, permettant ainsi de passer à un système de chauffage biomasse moins impactant (eau chaude sanitaire comprise). Soumis au décret tertiaire, le CHMY doit également atteindre des objectifs de réduction de ses consommations énergétiques fixés par la réglementation (soit 10% d'ici 2024 (année de référence ?), et d'au moins 40% d'ici 2030). A travers son projet de développement durable 2023-2026, le CHMY prévoit une série de mesures afin de réduire sa consommation énergétique (bonnes pratiques des agents, baisse des températures de chauffage, passage en Gestion Technique Centralisée, relamping en LED, projet de déploiement de photovoltaïque, etc.).

Améliorer la gestion des déchets

A ce jour, le CHMY a pu identifier 43 filières de tri afin de revaloriser ses déchets, ce qui représente un volume conséquent de déchets évités ou revalorisés. Notamment, des efforts sont réalisés pour diminuer les DASRI (déchets d'activité de soin à risque infectieux, représentant près de 800€ la tonne de déchet à traiter). De même, les repas non consommés sont depuis 2020 revalorisés via la Banque alimentaire, et les biodéchets repartent en circuit courts pour l'alimentation de meutes de chiens. De même que pour la mobilité et la sobriété énergétique,

⁶ <https://www.ch-moulins-zeure.fr/wp-content/uploads/2023/08/charte-engagement-DD-du-CHMY.pdf>

⁷ <https://www.ch-moulins-zeure.fr/wp-content/uploads/2023/08/frise-developpement-durable-2022.pdf>

des actions sont identifiées dans le projet Développement Durable 2023-2026 avec pour ambition de supprimer l'usage de baquettes plastiques et poursuivre l'amélioration du tri (développer de nouvelles filières notamment les mégots, le verre, etc.).

PERSPECTIVES GENERALES

Concernant le plan de mobilité, une nouvelle évaluation des modalités de trajet domicile-travail avec une enquête auprès des professionnels du CHMY doit être programmée dès 2025.

Le Projet Développement Durable 2023-2026 est en cours d'application et fera l'objet d'une évaluation à la fin de son exercice.



Le Centre Social et culturel du secteur de Lurcy Lévis est une structure de proximité, permettant de créer un nourrir les liens sociaux à travers différents services (petite enfance, parentalité, mobilité, portage de repas, etc.) et la mise en place de projets/activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour mobiliser les habitants et répondre à leurs besoins.

Développer un centre/maison de la mobilité à Lurcy-Lévis



Le Centre Social et Culturel du secteur de Lurcy-Lévis (l'association a changé de nom en 2023) s'est fortement engagé sur son territoire vers des actions promouvant les mobilités douces et solidaires, à travers le développement d'un pôle mobilité.

Réparation de vélo via la Bicyclerie

La création de la Bicyclerie et le recrutement en décembre 2019 d'un animateur technique mis à disposition auprès de l'association Les Décidées a permis de développer une activité de récupération de vélos (notamment en déchetteries grâce une convention avec le SICTOM Nord Allier pour les sites de Lurcy-Lévis et Bourbon l'Archambault), procéder à leur réparation puis revente à des prix bas pour les particuliers, ainsi que l'achat de pièces détachées et autres accessoires (soutenu par la Sécurité routière). Cette action a connu un franc succès malgré le COVID et avait même rencontré quelques difficultés d'approvisionnements en vélos pour faire face à la forte demande des particuliers : en effet, depuis fin 2019-début 2020, la Bicyclerie a permis de réparer environ 4 vélos par semaine, soit plus de 200 vélos par an, jusqu'à sa fermeture le 31 décembre 2023. Ainsi, la Bicyclerie a permis la réparation de plus de 600 vélos sur 3 ans. Durant son activité, l'association a également prêté des vélos et mené des interventions dans les écoles, contribué à l'achat de vélos par le Collège André Boutry, et a participé au plan « Savoir rouler à vélo », ainsi qu'à la fête du vélo à Lurcy Lévis avec l'agglomération de Moulins en avril 2023. Globalement, le Centre Social et culturel et Les Décidées intervient en moyenne 1 fois par mois pour des animations de promotion de l'utilisation du vélo, que ce soit auprès des écoles, des centres de loisirs ou de la mairie de Lurcy-Lévis, soit environ 12 interventions/animations par an.

Mobilité solidaire

D'autre part, une référente famille a été recrutée afin de développer les projets de mobilité solidaire (soutenu financièrement par le programme européen Leader). L'acquisition d'un minibus mis à disposition d'habitants et des partenaires permet d'effectuer des transports à caractère social et santé (par exemple, transport de personnes ne pouvant plus se déplacer seules en voiture pour honorer des rendez-vous médicaux). L'Etat a également permis le financement d'un second véhicule mis à disposition pour des bénéficiaires du RSA et des jeunes en contexte de réinsertion professionnelle et se poursuit en 2024. Le Centre Social anime aussi un système de mise en réseau de bénévoles afin de promouvoir le covoiturage : il traite positivement 2 à 3 demandes de covoiturage par semaine, soit une moyenne de 130 trajets partagés effectués par an. Globalement, que ce soit pour les prêts de véhicule, les transports avec une animatrice socioculturelle ou un bénévole, le Centre Social permet de réaliser en moyenne 7 trajets par semaine en mobilité solidaire, soit plus de 360 trajets par an le plus souvent pour un rendez-vous médical, administratif ou professionnel (emploi, formation, insertion).

En complément, une action d'information et de conseil notamment pour utiliser les transports publics est mise en place, et permet en moyenne d'informer 2 à 3 personnes par semaine, soit une moyenne de 130 personnes par an.

En revanche, certaines actions n'ont pas pu voir le jour comme l'achat d'une rosalie dans l'optique d'assurer le transport d'enfants (absence de financements).

L'autostop mis à l'honneur voici quelques années avec le réseau Stop Pouce, porté par le centre social et culturel est toujours d'actualité : il n'est pas rare de croiser des autostoppeurs sous les panneaux définissant des zones sécurisées propices à la pratique, installés avec le conseil départemental et les communes concernées (quarantaine de zones délimitées dans le bourbonnais).

Au-delà des actions liées à la mobilité, si possible douce et/ou partagée, le Centre Social et Culturel du secteur de Lurcy-Lévis promeut des actions d'itinérance, de culture et de convivialité de proximité encourageant ainsi les prises de consciences et gestes écologiques. Les actions mises en place déclenchent rencontres, réunions et discussions entre habitants, encouragent les questionnements sur l'alimentation, les achats, etc., autant d'occasions pour les salariés du centre social de partager les valeurs de l'éducation populaire et participer activement aux changements de comportement dans un contexte d'atténuation de notre impact sur l'environnement.

AUTRES ACTIONS

Le Centre Social développe également des actions d'économie circulaire en mettant en place depuis janvier 2024 son système d'échange local (le SEL) : système de troc de services, cela permet aux personnes inscrites d'effectuer de menus services et travaux en échange de tournesol (unité de mesure du système de troc), qu'ils pourront alors dépenser en un autre service dont ils pourront disposer (par exemple, 1h de tonte de pelouse effectuée pourra être troquée contre un trajet Lurcy-Lévis-Moulins). De la même manière, les unités de troc pourront être accumulées par les personnes morales (comme le centre social ou les mairies) afin d'être offertes en retour aux personnes ne pouvant offrir de service (personnes âgées entre autres). Au Centre Social, on récupère, on fait attention à sa consommation d'eau, d'électricité, de papier, etc.

PERSPECTIVES GENERALES

Courant 2024, le Centre Social se lance dans l'itinérance avec l'acquisition d'un camion type stand. Le Point d'Information Accueil Famille (PIAF), mobile et facilement accessible permet un premier relai d'information, de convivialité et de prévention notamment pour les parents de jeunes enfants. Une première période de test est prévue entre juin et septembre 2024, avant l'établissement d'un planning d'organisation à partir de septembre 2024 (jours de marchés, journées fixes dans différentes communes, etc.).



La CCI Allier a pour rôle de favoriser le développement économique local et régional en soutenant les établissements industriels, commerciaux et de services dans leur développement économique, et en incarnant leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises, la CCI Allier propose à travers la convention ADEME 2021/2023 des visites Energie afin de poser un premier diagnostic énergétique et d'établir un plan d'actions pour réaliser des économies d'énergie. Ces deux premiers outils permettent en parallèle d'estimer un potentiel de réduction des émissions de Gaz à effet de serre pour les entrepreneurs, exprimé ici en « gain potentiel de CO² ». Dans le cadre de la mise en œuvre réelle des plans d'actions par les entreprises, la CCI propose également d'évaluer le gain carbone effectivement réalisé par rapport au potentiel indiqué précédemment.

Également, d'autres dispositifs mis en place par la CCI, comme les pré-diagnostic économie circulaire ou encore les diagnostic éco-flux sont proposés aux entreprises, et permettent au même titre que les économies d'énergie de contribuer à la réduction des émissions de GES à travers des solutions de réduction des transports, de la production de déchets, etc.

Gains potentiels : Entre 2021 et 2023, les gains potentiels en émissions de GES proposés par la CCI Allier lors de la réalisation des plans d'actions étaient de **771 teqCO²** pour l'ensemble des prestations (visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux). Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 300.59 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 437. 6TCO₂e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 33.15 TCO₂e

Gains effectifs : Grâce aux passages à l'action des entreprises, les gains en émissions de GES réels estimés étaient de **262,5 teqCO²** pour l'ensemble des prestations visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux. Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 130 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 120 TCO₂e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 12.5 TCO₂e

La méthodologie de calcul repose sur 131 visites énergie, 95 pré-diagnostic économie circulaire, 5 visites mobilité et 17 diagnostics éco-flux réalisés au niveau régional. Pour chacun, un taux de passage à l'acte a été calculé grâce au nombre d'actions mises en place par les entreprises suite au suivi. Pour chaque action proposée, soit elle était chiffrée et si elle ne l'était pas, le cabinet d'expertise a estimé les gains sur la base de retours d'expériences et de données disponibles dans les bases de données de l'opération TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts et DIAG ECO FLUX portées par l'ADEME. Une fois les gains physiques calculés, le bureau d'étude a utilisé les bases impacts carbone mises à disposition pour l'ADEME pour calculer la réduction de l'empreinte carbone de chaque mission.

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées

LEVIERS D'ACTION

- Idem

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

POINTS DE VIGILANCE

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

LEVIERS D'ACTION

- L'apparition de nouvelles conjonctures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets

Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole



Avec son pollen très allergisant, l'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). La Chambre d'Agriculture souhaite agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité) en étudiant l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, en expérimentant sur les variétés clearfield et en sensibilisant le monde agricole sur les bonnes pratiques.

Entre 2021 et 2023, une plaquette informative a été diffusée régulièrement dans le cadre du bulletin de santé du végétal (BSV). Cette plaquette est un document de sensibilisation à destination des exploitants agricoles pour promouvoir les démarches à mettre en place pour gérer cette espèce exotique envahissante. Des réunions avec la FREDON ont aussi pu être réalisées pour présenter aux exploitants agricoles des conseils concrets et des rappels réglementaires.

POINTS DE VIGILANCE

- La gestion des espèces exotiques envahissantes est chronophage et donc complexe à mettre en place sur les exploitations.

LEVIERS D'ACTION

- Le besoin de gérer les espèces exotiques envahissantes est connu et reconnu par le plus grand nombre.



Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

POINTS DE VIGILANCE

- Les diagnostics carbones sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

LEVIERS D'ACTION

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.

Adaptation des pratiques culturales au changement climatique



Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturales au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturales.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

POINTS DE VIGILANCE

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

LEVIERS D'ACTION

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

AUTRES ACTIONS

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.
- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

PERSPECTIVES GENERALES

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole



La CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités. Elle veille à ce que les intérêts des artisans soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.

Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)



L'objectif de la CMA est, et ce depuis plusieurs années, d'accompagner les entreprises à diminuer leur impact énergétique et environnemental tout en maintenant une activité économique propice au développement du territoire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent, dont :

- Des réunions d'information et de sensibilisation : ces réunions permettent d'aborder toutes les thématiques liées aux pratiques environnementales, d'établir un premier contact pour recueillir les questions et favoriser les échanges.
- Des diagnostics environnementaux globaux « Performa environnement » : ces diagnostics parcourent l'ensemble des champs de l'activité de l'entreprise pour identifier les principaux enjeux et leviers. Un plan d'action global est ensuite proposé par le conseiller environnement de proximité.
- Des diagnostics thématiques experts : en fonction des enjeux spécifiques identifiés dans le « Performa environnement », il est possible de réaliser des diagnostics experts ciblés pour creuser plus en détails certains sujets : diagnostic énergie, flux, mobilité, éclairage.

Depuis fin 2020 un Conseiller Environnement de Proximité a été recruté pour accompagner au mieux les entreprises et les EPCI sur ces thématiques.

Entre 2021 et 2023, 12 animations de sensibilisation ont pu être réalisées (sous forme de réunions d'information mais aussi sous forme de stands dans des salons, de diffusion d'articles de communication...). En 3 ans, 240 diagnostics ont pu être fait en entreprises artisanales : 180 performa environnement et 60 experts.

Quatre partenariats avec des intercommunalités du département étaient en discussion en 2022 et en 2023. L'une de ces conventions a pu être signée en 2023 et encadre notamment la mise en place de l'action Eco-Défis sur le territoire de Montluçon communauté. Eco-Défis est une action qui a pour but de valoriser les entreprises artisanales engagées en faveur de l'environnement et de les challenger pour mettre en place encore plus d'actions concrètes pour limiter leurs impacts.

POINTS DE VIGILANCE

- Il est complexe de contacter les entreprises qui ne sont pas déjà un peu sensibilisées aux thématiques environnementales. Ce travail de prospective est chronophage.
- Il y a eu de nombreuses évolutions dans les années passées qui ont touchés les CMA (évolution des démarches administratives pour les artisans, suppression d'une partie de la taxe chambre des métiers, évolution du public artisanal, inflation qui touche de plein fouet les entreprises artisanales). Les CMA ont donc dû faire évoluer leurs manières de travailler.

LEVIERS D'ACTION

- Toutes les missions de la CMA sont relayées par les agents, quelques soit leur thématique et permet d'identifier au mieux les entreprises ayant des besoins liés à l'environnement.
- L'inflation, même si elle fragilise les entreprises artisanales, a permis d'accélérer la sensibilisation des entreprises artisanales. Par exemple, le nombre de demandes de conseils sur la réduction des consommations d'énergie et l'installation de photovoltaïque en toiture a augmenté dans les dernières années.
- La CMA Allier peut s'appuyer sur le réseau régional des CMA et ainsi profiter de l'expertise de chacun.

AUTRES ACTIONS

- La CMA travaille aussi sur des actions collectives : des actions qui ont pour objectif de toucher

l'entièreté d'une filière ou d'un corps de métier. A titre d'exemple, la CMA travaille en 2024 sur la mise en place de filière sur la valorisation des déchets de cheveux (qui peuvent avoir des débouchés pour le paillage horticole et pour la fabrication de boudins de filtration par exemple). Des réflexions sont aussi menées sur le développement de la consigne dans les métiers type brasseries.

- Des nouveaux supports de communication ont été développés dans les années passées. Ainsi, des webinaires sur l'énergie et les opportunités qu'une meilleure connaissance et maîtrise de ses consommations peut apporter sont proposées environ tous les trois mois en s'axant par secteur d'activité.

Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

Etudier le potentiel hydroélectrique du département

*non retenue dans le cadre du PCAET de Moulins Communauté



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique.

Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.



Figure 58 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées

LEVIERS D'ACTION

- Idem

PERSPECTIVES DE L'ACTION

- Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »
- Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.



Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département

Dans un souci de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles actions de gestion des consommations énergétiques :

- Mise en place de télégestion à distance des chaufferies de ses bâtiments les plus énergivores : cela concerne 35 collèges et 15 bâtiments, soit 80% du parc du Conseil Départemental.
- Expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation.

Du fait de la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix du gaz en 2023, une réduction globale des consignes de température a été appliquée entraînant une baisse des consommations énergétiques, rendant difficile la mise en évidence de l'effet de la télégestion à distance.

Pour ces mêmes raisons, l'expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation au collège du Mayet de Montagne a donné des résultats qui doivent être consolidés. Si le bilan s'avère positif, le système sera proposé aux autres collèges du département et il pourrait être mis en place sur le site de l'hôtel du département. En effet, le siège du Conseil Départemental situé à Moulins est constitué de deux grands bâtiments rassemblant environ 500 agents dont les bureaux peuvent être chauffés même en cas d'absence (congelés notamment). Les absences étant connues, il semble possible, moyennant la mise en place d'une interface logicielle dédiée sur un des deux bâtiments de pouvoir gérer l'arrêt ou la réduction du chauffage dans les bureaux inutilisés afin de réduire les consommations.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des consommations des bâtiments :

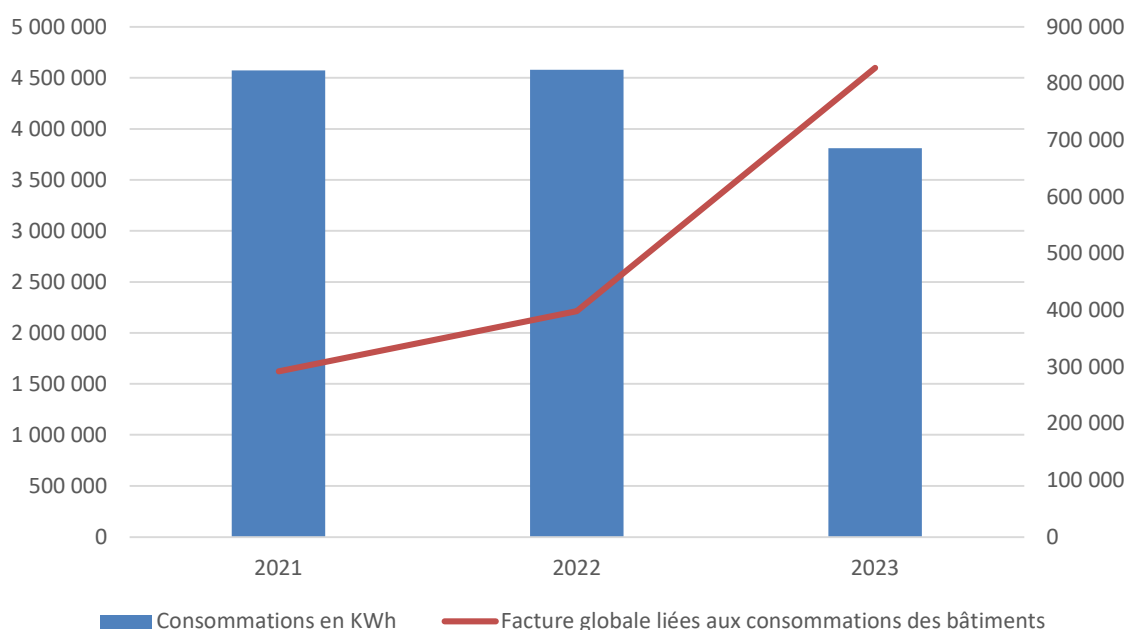


Figure 59 : Evolution des consommations énergétiques cumulées des bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier (en KWh), combinée aux factures énergétiques (en €). Source : CD 03

On peut donc constater une baisse globale des consommations, notamment entre 2022 (4,5 GWh) et 2023 (3,8 GWh). L'augmentation de la facture énergétique est liée à la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix de l'énergie. Il est toutefois important d'indiquer en point de vigilance que ces consommations cumulées sont non exhaustives : en effet, l'année 2021 est manquante pour certains bâtiments et les factures n'étaient pas disponibles pour le mois de novembre 2023 au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce jour, le dossier a été retardé, mais l'objectif est de terminer l'action fin 2024, avec des projections

d'économie de -5%, -10% voire -12% des consommations. Bien que l'action ne soit pas encore terminée, le Conseil Départemental observe déjà une baisse des cibles énergétiques dans le cadre du marché d'exploitation, avec une baisse entre 5 et 10% des prévisions de consommation (Cf action suivante).

Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03

En lien avec l'action précédente de télégestion, le Conseil Départemental a pu signer un nouveau contrat d'exploitation sur la période mars 2022-juin 2029 avec une économie de 5 à 10% par rapport au précédent marché.

Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département

Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé le renouvellement de l'éclairage en le remplaçant par des ampoules LED moins consommatrices sur 80% du patrimoine pour un investissement de 3 millions d'euros. L'action s'étant achevée il y a peu de temps, l'effet de celle-ci sur les consommations énergétiques sera visible lors de la prochaine comparaison des consommations du patrimoine bâti du Département.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil Départemental est en réflexion, et sera suivi d'un schéma directeur énergétique avec projection de travaux pour atteindre des économies d'énergie de 60% en 2050.

POINTS DE VIGILANCE

- Complexité du sujet qui demande des compétences spécifiques (techniciens, exploitants, etc.).
- Le déploiement sur un patrimoine important est très chronophage car chaque site nécessite un examen complet ainsi qu'une réception précise des travaux.
- Malgré cela, la gestion d'un tel parc ne peut être confié qu'à des acteurs nationaux, rendant la concurrence peu efficace en terme financiers.
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la quantité de données générées doit être exploitée et permettre des gains de consommations tout en garantissant le niveau de confort des utilisateurs. Il faut donc des moyens humains internes ou externalisés.
- Difficulté importante du respect des clauses du contrat par les exploitants compte tenu de la complexité des nouvelles compétences demandées (présence accrue de système informatique/électronique, et d'une réglementation importante : Code de la construction de la santé, de l'Environnement, etc.).
- Les exigences liées au cout des énergies entraînent une pression importante sur les exploitants, entraînant une baisse de l'intérêt pour les métiers de la maintenance.
- Le suivi des budgets, des résultats, de la facturation, de l'intéressements est lui aussi difficile compte tenu de la complexité du marché de l'énergie, des modalités de facturation (TURPE, TICGN, CTA...) et de fournisseurs d'énergie dont le personnel est lointain et peu qualifié

LEVIERS D'ACTION

- Simplifier les contrats (pas ou peu d'intéressement) en risquant de voir ré augmenter les consommations.
- Contractualiser de façon différente en confiant plus à des partenaires privés au risque de perdre au fil du temps la maîtrise et la compétence.
- Recruter des profils dédiés (thermiciens, énergéticien...) avec la difficulté d'être compétitif en salaire.
- Former les agents aux métiers de l'énergie.

Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03



*en relai de l'action 2.1.1 Mettre en place un service de conseil sur le territoire

Initialement, quinze sites devaient être équipés de panneaux photovoltaïques, mais des obstacles tels que des refus de l'ABF, des problèmes techniques ou encore le passage du décret du 8 octobre 2021 en cours d'opération ont conduit à l'abandon de certains d'entre eux. En effet, l'article 13 de ce décret indique qu'il n'est pas possible de bénéficier de subventions pour toutes demandes de raccordement faites après la publication de ce décret.

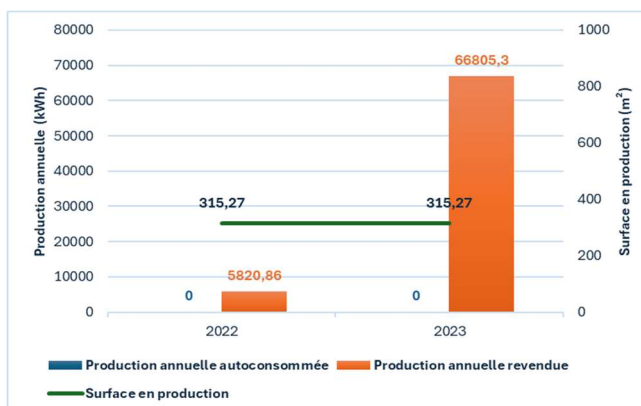
Finalement, neuf sites ont été retenus. Parmi ces projets, certains sont destinés à de l'autoconsommation, comme l'Hôtel du Département à Moulins, son antenne de Vichy et les Archives départementales, tandis que d'autres sont installés dans un objectif de revente totale, comme les Maisons des solidarités de Dompierre-sur-Besbre, d'Huriel et de Cosne-d'Allier, ainsi que les collèges Jules Ferry à Vichy, Emile-Guillaumin à Cosne-d'Allier, et Alain-Fournier à Vallon-en-Sully.

Depuis octobre 2022, trois sites sont opérationnels, à savoir les trois Maisons des solidarités départementales. Cependant, plusieurs autres projets ont subi des retards pour diverses raisons. Par exemple, les panneaux solaires installés sur le collège Jules Ferry à Vichy ont été endommagés par la grêle en juin 2022 et doivent être remplacés. De même, des problèmes d'étanchéité ont nécessité le retrait des panneaux installés sur le collège de Vallon-en-Sully. Ces panneaux ont été réinstallés en 2024 et sont en production depuis le 7 août de cette même année. La mise en service d'autres projets a été retardée en raison de délais importants pour les raccordements au réseau public de distribution. Ainsi, l'Antenne de Vichy et les Archives départementales devraient être mises en service et commencer à produire courant 2024. L'Hôtel du Département, quant à lui, est en production depuis mars 2024.

De plus, le collège de Cosne-d'Allier était en attente de l'inspection par le bureau de contrôle agréé, chargé de vérifier la conformité de l'installation. Après cette vérification, le collège est désormais en production depuis le 27 août 2024.

Ainsi, entre 2021 et 2023, plus de 2 200 m² de panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments départementaux de l'Allier, pour une surface totale en production de 315,27 m². En tenant compte des éléments évoqués précédemment, il convient de souligner que la production totale de 66 805 kWh (en 2023) ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de la surface installée. En effet, le délai entre l'installation et la mise en production effective explique cette différence.

À moins d'imprévu, les neuf sites devraient être opérationnels en 2024.



POINTS DE VIGILANCE

- Délai de raccordement important (parfois supérieur à 12 mois, voire 2 ans sur certains sites)
- Peu de disponibilité du bureau de contrôle qui retarde la mise en service des installations
- Délai conséquent avec les assurances en cas d'aléas climatiques tels que la grêle
- Montage entre Enedis et EDF OA (pour le rachat de l'électricité) et mise à disposition des contrats d'achat très complexe

LEVIERS D'ACTION

- Plus grande souplesse sur les délais de raccordement
- Instauration d'un accompagnement spécialisé sur cette thématique.
- Encourager la mise en place de ces installations via des subventions par exemple (aujourd'hui absente sur la production revenue)
- Faciliter l'accessibilité aux dispositifs de stockage de l'électricité

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le Conseil Départemental vise à poursuivre cette initiative de solarisation, laquelle contribue à la diminution de sa facture énergétique et à la réduction de son empreinte carbone.



Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
Mode de contact		Nb	%			
<i>Téléphone</i>		2513	61,9			
<i>e-mail</i>		380	9,4			
<i>Rencontre physique</i>		1165	28,7			

Zoom sur le territoire de Moulins Communauté :

En 2022 : le SPPEH a pu réaliser 223 informations de premier niveau (A1) et 53 conseils personnalisés (A2) ainsi que 1 information de premier niveau pour le petit tertiaire (B1) pour un total de 285 actes de conseil et d'accompagnement réalisés sur le territoire.

En 2023 : le SPPEH a pu réaliser 318 informations de premier niveau (A1), 326 conseils personnalisés (A2), 11 accompagnements des ménages aux travaux de rénovation global pour maison individuelle (A4), pour un total de 655 actes réalisés sur le territoire.

Pour rappel, les permanences sont réalisées le 1er lundi du mois (après-midi) à la Maison de pays de Lurcy-Lévis et le 3^{ème} jeudi du mois (matin et après-midi) à la mairie de Chevagnes.

POINTS DE VIGILANCE

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux.

LEVIERS D'ACTION

- Pas de leviers identifiés

Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique



Le conseil départemental propose depuis 2013 un service d'accompagnement administratif, technique et financier aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les objectifs de rénovation étaient, au moment de la rédaction de la fiche action pour les PCAET, de rénover 950 logements de propriétaires occupants par an, 40 logements de propriétaires bailleurs par an et 30 lots de copropriétés par an.

Plusieurs indicateurs de suivi, inscrits dans la fiche action, sont disponibles (nombre de visites par an, nombre de logements rénovés par an, gains énergétiques constatés).

Les nouveaux objectifs visés par l'action ainsi que les données couvrant les 3 premières années des PCAET n'ont pas pu être récoltées. L'ensemble des données seront présentées aux termes des PCAET, pour toute la période 2020-2026.

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées.

LEVIERS D'ACTION

- Pas de leviers identifiés

PERSPECTIVES DE L'ACTION

- Evolutions, adaptations envisagées pour la montée en puissance du service Habitat : internalisation de la prestation ou lancement d'une consultation allotie adaptée aux OPAH existantes pour permettre un ancrage de l'opérateur sur le territoire. Mobilisation des différents acteurs, EPCI, CAPEB, FFB, ...
- Cibles et actions prioritaires pour la période suivante : montée en puissance sur l'accompagnement des ménages et développement de l'accompagnement des entreprises. Harmonisation des processus entre les différentes structures. Sensibilisation des partenaires et communication.

Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie



Le Conseil Départemental apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides, sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500 euros pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000 euros pour un système à granulés. Une aide de 500 euros peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.

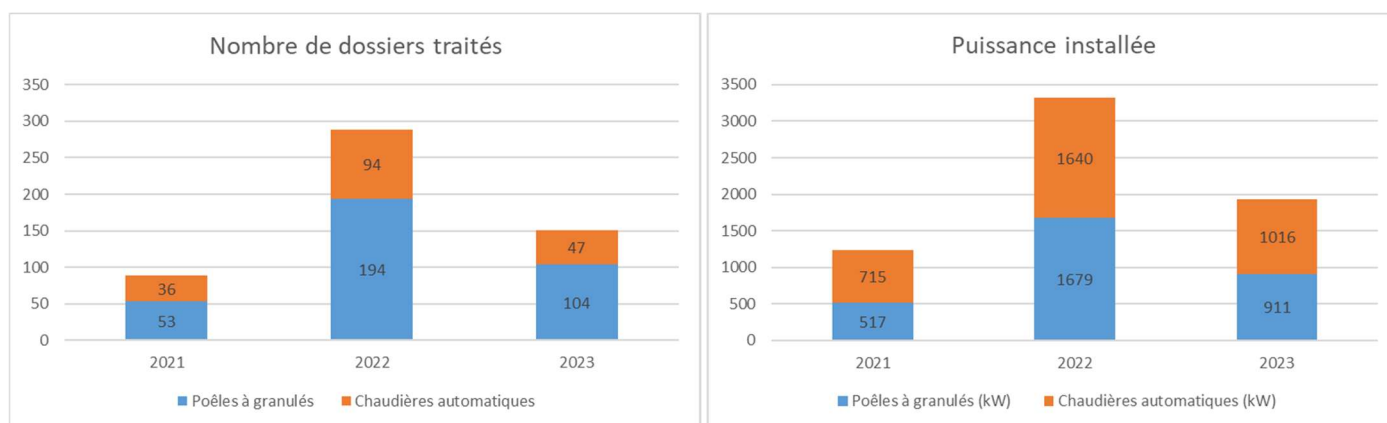


Figure 60 : Nombre de dossiers traités et puissances installées correspondantes pour l'aide à l'acquisition et installation de poêles à granulés et chaudières automatiques entre 2021 et 2023 à l'échelle départementale. Source : CD03

Zoom sur le territoire de Moulin Communauté :

En 2021, 12 dossiers poêles à granulés et 11 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 115,6 kW et 153 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 5844,91€ (poêle) et 11000€ (chaudières).

En 2022, 40 dossiers poêles à granulés et 8 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 319,2 kW et 99 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 19507,55€ (poêle) et 8000€ (chaudières).

En 2023, 13 dossiers poêles à granulés et 6 dossiers chaudières automatiques ont été déposés pour une puissance installée respectivement de 111 kW et 127 kW. Les subventions correspondantes étaient donc de 6500€ (poêle) et 6000€ (chaudières).

POINTS DE VIGILANCE

- Méconnaissance du dispositif.
- Conjoncture (difficultés d'approvisionnement et augmentation des tarifs des granulés en 2022, ...).

LEVIERS D'ACTION

- À la suite d'articles de communication, on observe un pic des demandes. Le besoin des utilisateurs est donc là.
- Besoin de sensibiliser à ce programme d'aide les conseillers qui sont directement au contact du public cible (animateurs des plateformes de conseil en rénovation, entreprise d'installation, ...).

Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique



La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation.

Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année.

Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité de respecter les principes de marchés publics.
- Peu de groupement de producteurs sur le département.
- La logistique de livraison n'est pas optimisée.

LEVIERS D'ACTION

- Possibilité de s'appuyer sur les démarches territoriales comme les PAT pour relayer la plateforme à de nouveaux fournisseurs.
- La marque allier bourbonnais produits permet d'identifier les produits de l'Allier.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le Conseil Départemental a voté en fin 2023 la création d'une aide à destination des collèges du département pour l'achat de produits locaux. Agrilocal pourrait permettre de faciliter le suivi des achats locaux mais tous les collèges, même ceux n'utilisant pas Agrilocal, pourront demander à bénéficier de l'aide.



Cette action a été initiée sur 2021 et a permis de prendre contact avec des agriculteurs pour recenser l'intérêt de mettre en place une plateforme ou un outil d'optimisation de la logistique en circuit court. Une vingtaine d'agriculteurs avait manifesté leur intérêt. Une visioconférence avait été organisée pour présenter la plateforme La Charrette et 5 agriculteurs avaient participé. La Charrette est un réseau en ligne de professionnels de l'alimentation et de la logistique locale.

Il n'y a pas eu de suites données sur 2022 et 2023.

POINTS DE VIGILANCE

- L'animation d'une telle démarche est complexe.

LEVIERS D'ACTION

- La thématique correspond aux besoins des territoires et aux sujets étudiés dans les différents PAT, le sujet reste donc d'actualité.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

La thématique de la logistique en circuit de proximité restant d'actualité, les liens avec la plateforme La Charrette peuvent être réenclenchés en fonction des avancées des PAT.

Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier



Le Conseil Départemental agit sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics. Cela passe par les changements de pratiques des collégiens mais aussi par des formations des chefs et équipes de préparation. L'action a été lancée en 2020 et a été proposée à tous les collèges publics de l'Allier ayant une restauration directe. L'animation de cette action se fait via l'identification d'un groupe d'élèves référents à qui 6 temps d'animation sont organisés par une association d'éducation à l'environnement. Des liens sont aussi organisés entre les élèves et les cuisines via des visites des cuisines, des ateliers cuisines...

Sur 2021, 2022 et 2023, 6 collèges ont pu participer à cette action. Cela a permis de mobiliser 95 élèves, porteurs des démarches dans leur collèges.

POINTS DE VIGILANCE

- Besoin de clarifier les éléments définissant le réel gaspillage alimentaire pour que tous les collèges pèsent la même chose (par exemple, les restes d'une assiette sont du gaspillage alimentaire mais les os ou peaux de bananes ne sont pas du gaspillage alimentaire dans le sens où ils seraient produits malgré les changements de pratiques).

LEVIERS D'ACTION

- Les changements de pratiques s'ancrent
- Les animations réalisées permettent de vraiment sensibiliser, de responsabiliser et de créer du lien entre les élèves, les responsables et les cuisines.
- La formation des équipes de cuisine est essentielle
- Des pesées régulières sont prévues pour alimenter un observatoire départemental.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Une réflexion est menée pour faire évoluer l'action sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela pourrait se traduire dans les années à venir par la création d'un observatoire du gaspillage alimentaire, via la participation des équipes de cuisines des collèges.

AUTRES ACTIONS

Prise en compte des critères DD dans les marchés publics : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

Valoriser le territoire par la pratique du vélo : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voies vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

Préserver et gérer la ressource en eau : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impacts du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

Recyclage des matériels électroniques : en 2023, le Conseil départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

Réalisation d'un BEGES en 2022 : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.

PERSPECTIVES GENERALES

- Le diagnostic du Projet Alimentaire Départemental a été voté et la démarche est en cours pour la définition des actions associées.
- La réalisation de l'Atlas départemental des paysages (cabinet EPODE) dont le calendrier court jusqu'en 2024.



CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)

Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

Préservation et valorisation des haies et du bocage



Plusieurs acteurs locaux jouent un rôle crucial dans le maintien du réseau de haies dans l'Allier en menant des actions de plantation et de gestion durable. Le CEN Allier renforce ses efforts en conseillant les autorités locales sur l'intégration des haies et du bocage dans leur planification, les considérant comme une infrastructure naturelle vitale pour la biodiversité des éléments caractéristiques du paysage qui rendent de précieux services écosystémiques à la société en général et au monde agricole en particulier.

Elaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies dans le cadre de Natura 2000 (Val de Loire Bocager)

Dans cette perspective de soutien, le CEN Allier, en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire et celle de l'Allier, a participé à l'élaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies bocagères à l'attention des agriculteurs et des collectivités, permettant d'évaluer l'état écologique de leurs haies.

Sensibilisation sur les haies et chantiers de plantation participatifs

Afin d'atteindre un public plus large, le CEN organise régulièrement divers événements de sensibilisation sur l'importance des haies dont 5 chantiers participatifs (3 en 2022 et 2 en 2023). Ces initiatives ont permis de former et sensibiliser 70 personnes entre 2021 et 2023. Au cours de cette période, le CEN a contribué à la plantation de 2030 mètres linéaires de haies (1022 ml en 2022 et 1008 ml en 2023).

Une analyse des potentialités biologiques des haies, couloirs de chasse privilégiés pour les chauves-souris, a été réalisée sur le site Natura 2000 des gîtes à chiroptères des contreforts de la Montagne bourbonnaise en 2019. Dans le cadre de sa mission d'appui aux collectivités et acteurs du territoire, le CEN se tient à disposition pour fournir une expertise et une assistance technique ponctuelle ou plus suivie, pour la plantation de haies, arbres isolés, vergers (sollicitations récentes : commune de Jaligny-sur-Besbre avec conseil ponctuels, Entreprise CMS de Saligny-sur-Roudon avec conseil de replantation/aménagement d'espace naturels de proximité).

POINTS DE VIGILANCE

- Absence d'opportunité de participation à la démarche départementale.
- Conditions météorologiques et taux de réussite des plantations dans le contexte du changement climatique.
- Tendance au sur-entretien des haies existantes et plantées, dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois.

LEVIERS D'ACTION

- Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle du Consortium haies.
- Déploiement de l'Appel à projets « plantons des haies » et du nouveau Pacte en faveur de la Haie.
- Mobilisation citoyenne en faveur des actions de plantation.
- Règlementation PAC qui limite les possibilités d'arrachage de haies, avec obligation de replanter un linéaire équivalent.
- Politique Natura 2000, qui considère la haie comme élément à la croisée des enjeux écologiques et des activités humaines.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Pacte de la Haie : après avoir animé sur la période 2022-2023 l'Appel à Projets de la DRAAF « Plantons des haies », le collectif « haies » constitué de la Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes, de l'association Symbiose et de la Fédération départementale des pêcheurs s'est reconstitué pour animer sur les territoires ce nouveau projet de plantations d'infrastructures bocagères. Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle.

Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales



Acquisition de parcelles pour la protection des cours d'eau et nappes d'accompagnement

Pour préserver voire restaurer la mobilité des cours d'eau et la capacité de la nappe alluviale, le CEN Allier poursuit l'acquisition amiable de terrains touchés par l'érosion, offrant une forme d'indemnisation aux propriétaires concernés. Des partenariats avec les éleveurs locaux ont été établis sur ces parcelles afin de maintenir une activité pastorale le long des cours d'eau.

Après des temps de montage de dossiers prolongés, les premières fiches actions dédiées à ces interventions se mettent en œuvre au second semestre 2024 au titre du Contrat Territorial (CT) Val d'Allier alluvial. Une réflexion identique a été engagée dans le cadre du CT plaine alluviale de la Loire. Si la fin des crédits du 11ème programme de l'AELB le permet, des acquisitions de zones humides devraient également être possibles au titre du CT Sioule.

Entre 2021 et 2023, le CEN n'a donc acheté aucune parcelle le long des principaux cours d'eau du département. Une forêt alluviale ancienne est en cours d'acquisition pour environ 18 hectares située sur l'île du Veurdre.

Actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la dynamique fluviale

Le CEN a mené 11 actions de sensibilisation à destination des habitants et des usagers du territoire entre 2021 et 2023 :

- 4 animations grand-public ayant touché une soixantaine de personnes (Cf figure 61 ci-dessous).
- Une conférence sur la dynamique fluviale et l'histoire de la rivière Allier
- 2 animations scolaires ayant concerné 60 élèves d'un Lycée d'Yzeure et d'un collège de Moulins
- 4 tenues de stands ayant touché plusieurs centaines de personnes, dont le forum de la transition écologique et le salon des patrimoines en 2022 à Vichy et en 2023 au centre Athanor de Montluçon.

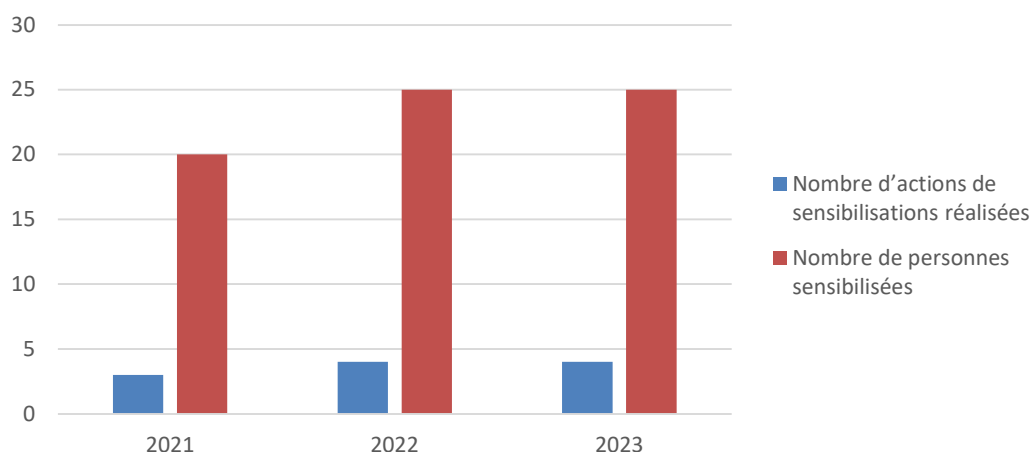


Figure 61 : Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale. Source : CEN Allier

POINTS DE VIGILANCE

- Retard et complexité des demandes de subventions auprès de l'AELB et du Fond vert.
- Faisabilité faible des actions de désenrochement, vis-à-vis des possibilités de maîtrise foncière, d'appui des acteurs locaux et de mobilisation de financements suffisants.
- Fin du 11ème programme de l'AELB et limitation des crédits résiduels.
- Forte pression foncière sur les territoires riverains de l'Allier et dans une moindre mesure de la Loire.

LEVIERS D'ACTION

- Démarches territoriales des CT mobilisables sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.
- Prise de conscience progressive des liens existants entre préservation des dynamiques fluviale et préservation de la ressource en eaux, notamment souterraine, pour l'alimentation en eau potable.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le programme d'action des contrats territoriaux en cours sur l'Allier et la Loire prévoient des actions de suppression d'enrochement portées par le CEN Allier. Ces actions seraient réalisées en dehors de secteurs concernés par des enjeux publics majeurs, sous réserve d'obtenir une maîtrise foncière et une adhésion suffisante du territoire concerné par ces actions. Ces actions n'ont à ce jour pas été initiées, notamment faute d'aides financières suffisantes et mobilisables.

Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie



Préservation des équilibres entre activité agricole et biodiversité par la maîtrise foncière et d'usage et la gestion conservatoire

En étroite collaboration avec les éleveurs locaux, le CEN Allier s'emploie à préserver les prairies naturelles sur le département de l'Allier, et nécessite une sécurisation foncière des prairies. Pour cela, le CEN utilise des accords tels que :

- L'acquisition foncière avec signature de baux ruraux environnementaux.
- Baux emphytéotiques.
- Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ces accords permettent la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien ou le retour du pâturage ou de la fauche, Cette action a déjà permis la gestion conjointe de nombreux hectares de prairies :

- En 2021, nouveau partenariat pastoral avec une éleveuse locale de brebis pour le parcours de 6ha de pelouses sèches calcaires de l'ancienne carrière du Plaid à Valigny. Il a également fait de même à compter de 2021 sur un autre coteau calcicole d'environ 4ha à Naves, le Marléon, site maîtrisé par le CEN Allier.
- Entre 2021 et 2023, remise au pâturage d'une prairie sèche communale de 4,5ha laissée à l'abandon sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du coteau des Chapelles à Gannat.
- 2 ORE à 20 ans tacitement renouvelables ont été conclus avec les communes de Domérat et Désertines, sur des landes sèches thermophiles sectionales, de manière à les parcourir par éco-pâturage partenarial après restauration mécanique, sur 2 ou 3 hectares à compter de 2022.
- En 2022, signature d'une ORE sur les 60 hectares du domaine agricole du manoir de la Baume à Couzon (gestion très extensive, essentiellement par fauche et pâturage équin localisé).
- En 2023, clôture d'un futur parc de pâturage sur les 4,5ha de prairies tourbeuses des Carthalas à Saint-Nicolas-les-Biefs, suite à la signature d'une nouvelle ORE sur 10 ans.

Ci-dessous un graphe qui résume les surfaces nouvellement pâturées (en hectares) suivies par le CEN Allier entre 2021 et 2023.

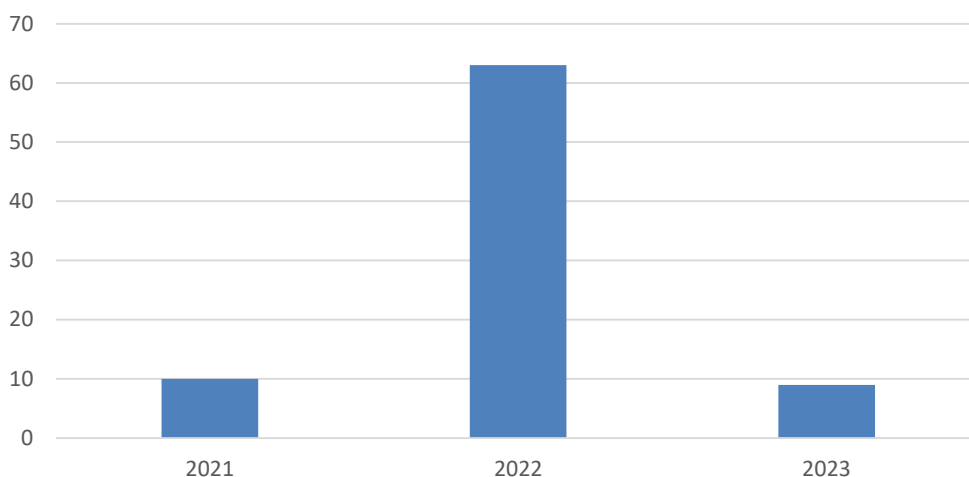


Figure 62 : Suivi des surfaces nouvellement pâturées (ha). Source : CEN Allier

Actions de réouverture de milieux

Outre la préservation des prairies existantes, le CEN mène également des actions de réouverture de milieux :

- En 2021 : 0,5 ha de landes envahies par la Fougère aigle à Tortezaïs ont fait l'objet d'un étrépage dans le cadre d'un projet en lien avec le Plan France Relance et l'OFB, afin de rajeunir le milieu.
- En 2022 : 8ha des landes de Domérat et Désertines ont fait l'objet en 2022 d'un écimage mécanique.
- En 2022 : 2,55 ha de prairies et pelouses ont également fait l'objet d'un chantier de broyage, arrachage

de ligneux avec exportation, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur le site du Val de Loire Bocager, à cheval sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Beaulon.

- En 2023 : 1ha de prairies humides excessivement embroussaillées ont été rouvertes autour de l'étang des Jaumiers à Yzeure, dans le cadre d'un Appel à projets PNA de l'AELB. Les 4,5ha du coteau des Chapelles avaient également fait l'objet d'un broyage mécanique de réouverture dès l'automne 2022.

Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des PAEC

En parallèle, dans le cadre de la démarche Natura 2000 et plus généralement de la Politique Agricole Commune (PAC), des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont mis en place, offrant des soutiens aux agriculteurs pour maintenir ou modifier leurs pratiques. Le CEN a animé, en 2023 et 2024, un PAEC commun au Val d'Allier et au Val de Loire, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Au total, sur les deux campagnes, ce ne sont pas moins de 30 agriculteurs qui ont été accompagnés par le CEN Allier sur ces territoires. Les diagnostics et plans de gestion réalisés dans ce cadre ont permis le dépôt de plus de 1000 ha de mesures auprès des services de l'État pour instruction et arbitrage. Le CEN Allier a également accompagné Vichy Communauté dans l'animation du PAEC « CT Milieux aquatiques affluents de l'Allier et Bassin versant de la Besbre », en accompagnant deux agriculteurs exerçant leur activité sur le site Natura 2000 « Gite à chauves-souris, Contrefort et montagne bourbonnaise » (36,11 ha de mesures et 9 entretiens de mares déposées à la DDT03).

POINTS DE VIGILANCE

- Délicate phase de concertation amiable avant le nécessaire maîtrise d'usage ou foncière des sites à restaurer et/ou à gérer, cette phase de négociations souvent longue mais cruciale étant de moins en moins financée par les partenaires.
- Difficulté à identifier et trouver des accords avec des éleveurs sur certains types milieux plus accidentés ou moins riches agronomiquement comme les coteaux calcaires, les landes ou certaines zones humides.

LEVIERS D'ACTION

- L'ORE constitue un nouvel outil foncier innovant, à la fois solide et assez souple pour allier préservation de la biodiversité et activité agricole respectueuse de l'environnement.
- L'animation de PAEC permet la contractualisation de surfaces de milieux ouverts agricoles quant à leur entretien extensif adapté.

Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone



En se basant sur le recensement des mines de 1949, qui répertoriait tous les dépôts tourbeux à cette époque, le CEN Allier a proposé l'évaluation de parcelles offrant une importante capacité de stockage de carbone. L'objectif est d'évaluer la capacité de stockage en carbone et en eau des zones identifiées, ainsi que leur état de conservation et leur potentiel de biodiversité. Après cette phase d'évaluation, le CEN définira les actions nécessaires pour préserver ou restaurer ces zones en concertation avec les propriétaires et les utilisateurs.

En dehors de l'animation Natura 2000 sur les tourbières des bois noirs et des Monts de la Madeleine en Montagne bourbonnaise, qui a été transférée au 1er janvier 2024 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) au Conseil régional AURA, le CEN Allier s'investit dans la gestion conservatoire de cinq sites de tourbières :

- Tourbière ENS du Mathé en plaine à Aubigny, avec maîtrise d'ouvrage départementale pour la gestion agropastorale des 11,5ha, la gestion étant toutefois bloquée depuis 2016 en raison d'une problématique foncière.
- Tourbière des Carthals à Saint-Nicolas-des-Biefs avec la signature en 2023 d'une ORE à 10 ans dans l'objectif d'une remise au pâturage 2024 des 4,5ha de prairies tourbeuses. Des actions de décapage superficiel, création de mare, lutte contre la colonisation des fougères ont également été menées en 2022 et 2023.
- Maîtrise foncière et volonté de pâturage de la tourbière du Muzy sur le vallon du ruisseau de Malgoutte à Saint-Bonnet-des-Quarts, la remise au pâturage après les travaux de restauration de 2015 demeurant néanmoins un échec sur le parc de pâturage aménagé sur 2ha.
- Animation foncière engagée début 2024 sur la tourbière de plaine des Nauds à Saligny-sur-Roudon, en vue de son acquisition et de restauration dans le cadre de l'appel à projets PNA de l'AELB.
- Acquisition foncière en cours depuis le début de l'année 2024 d'une parcelle d'1,5ha située aux sources tourbeuses de la Besbre à Lavoine.

On peut considérer que ces zones tourbeuses plus ou moins fonctionnelles, ne relarguant pas de carbone et poursuivant le processus de turbification naturelle, devraient à terme être préservées voire restaurées.

POINTS DE VIGILANCE

- Certaines collectivités n'ont pas souhaité activer l'inventaire des parcelles tourbeuses sur leurs territoires.
- Actions dépendantes d'une animation foncière longue et délicate.

LEVIERS D'ACTION

- Appels à projets PNA de l'AELB permettant la maîtrise foncière et la réhabilitation des zones humides tourbeuses.
- Préfiguration en cours d'un contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre, qui pourraient à terme constituer un nouveau levier d'action pour agir sur la préservation de ce type de milieu.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

L'acquisition foncière d'une parcelle déboisée contenant une portion de la tourbière des sources du petit Besbre à Lavoine en Montagne Bourbonnaise est en attente de clarification des obligations réglementaires de reboisement au titre du Code forestier. La préservation éventuelle de la partie tourbeuse de ce terrain contribuerait à en préserver les capacités de stockage de carbone.

Une démarche d'animation foncière a été engagée sur la tourbière des Nauds à Saligny-sur-Roudon. La maîtrise foncière ou d'usage de ces terrains pourrait à terme contribuer là encore au maintien des conditions de stockage de carbone dans le contexte du changement climatique.

Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité



En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

POINTS DE VIGILANCE

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

LEVIERS D'ACTION

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versant du département de l'Allier

Dans le but d'identifier les zones humides pour garantir leur préservation et leur gestion, des démarches d'inventaire ont été entreprises dans les bassins-versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'études de pré-localisation qui ont été affinées par des inventaires de terrain sur divers bassins versants dans le cadre de Contrat Territoriaux (CT) :

- Sioule via la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ;
- Val d'Allier via l'EPL ;
- Bassins versants de la Magieure et du Lamaron sur le Cher montluçonnais via l'EPL.

Hors SAGE, le Val de Loire bourbonnais n'a pas été couvert au préalable par une étude de pré-localisation. Le CEN Allier a donc lancé en 2023, au titre du CT plaine alluviale de la Loire, une étude de pré-localisation des zones humides sur trois secteurs d'enjeu majeur (AEP et expansion des crues...) de la plaine de la Loire, qui se poursuit en 2024 par un inventaire des milieux humides effectifs (surface concernée de 8050ha couvrant en partie Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire et Le Grand Charolais). Cette étude vise une meilleure connaissance des milieux humides et l'identification de potentiels projets de protection et restauration/gestion. D'autres secteurs hors SAGE (Sologne bourbonnaise, val de Besbre) n'ont pas été couverts par ces inventaires.

Compilation et mise à disposition de données géographiques sur les milieux humides

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), le CEN Allier de recueillir auprès du Forum des Marais Atlantiques (FMA) les données d'inventaires de zones humides disponibles afin de les compiler sur le plan cartographique, ainsi mises à disposition des collectivités, des services de l'Etat et des structures gestionnaires. Le CEN Allier propose par ailleurs une assistance dans l'intégration des zones humides dans les projets de territoire (tels que les documents d'urbanisme, les contrats territoriaux, etc.). Ainsi, entre 2021 et 2023, le CEN Allier, à travers la cellule CATZH, a compté :

- 11 participations à des réunions de Comités dédiés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides.
- 21 séquences d'accompagnement d'actions vitrines sur des zones humides portées par des particuliers ou des collectivités.
- 41 contributions à des ateliers de travail dans le cadre de l'émergence et de l'animation des Contrats Territoriaux.

POINTS DE VIGILANCE

- Moyens financiers limités par l'AELB à 1 ETP maximum sur la délégation Loire Allier amont.
- Déploiement encore limité de la boîte à outils LigerO.
- Tensions locales principalement au sein des acteurs du monde agricole (craintes de contraintes supplémentaires à venir dans le cadre des BCAA2 de la PAC).

LEVIERS D'ACTION

- Montée en compétence et en proactivité des EPCI sur ces questions en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI et le portage/financement de contrats territoriaux.

AUTRES ACTIONS

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Nérès – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en compte la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

PERSPECTIVES GENERALES

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.



CYCLO RECYCLO



Créé en 2013, l'association Cyclo Recyclo est constituée de bénévoles bien décidés à remettre le vélo au cœur du territoire du Bourbonnais.

Vélo : du réemploi à l'usage



L'association Cyclo Recyclo récupère gratuitement des vélos principalement en déchetterie (à travers une convention avec le SICTOM Nord Allier) ou via des dons, et les remet en état pour la revente aux particuliers ou pour des dons à d'autres associations (notamment Emmaüs ou Marteau Solidaire). Depuis 2013, les bénévoles comptabilisent le nombre de vélos récupérés grâce aux registres tenus dans les déchetteries. Les chiffres présentés ci-dessous sont exprimés en poids de vélos récupérés (kg), calculés à partir du nombre de vélos : un vélo d'adulte est estimé au poids de 15 kg en moyenne, un vélo d'enfant au poids de 8kg.

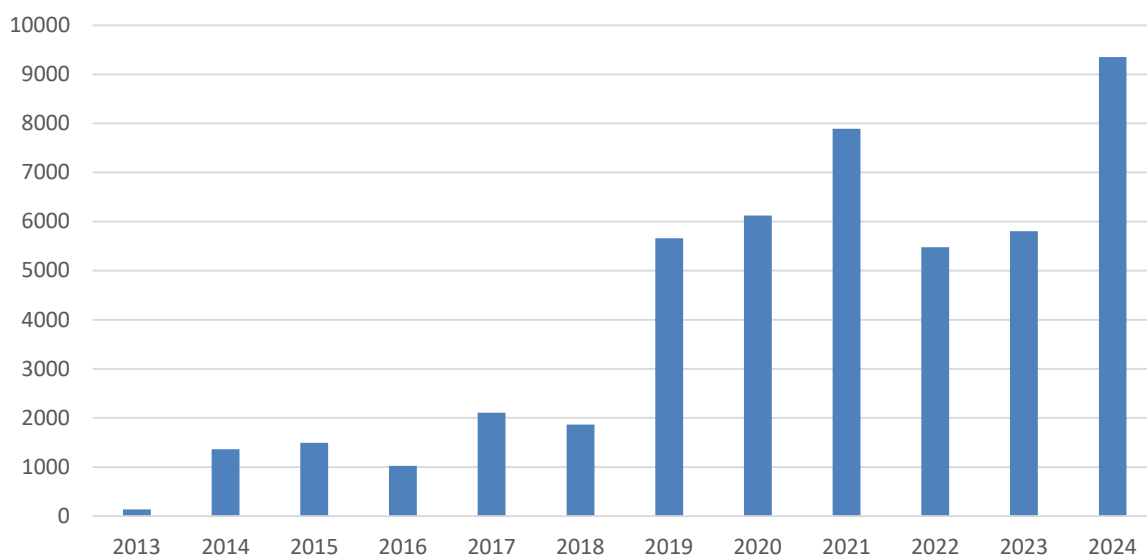


Figure 63 : Bilan annuel des vélos reçus en dons ou déchetterie depuis 2013 (en kg). Source : CycloRecyclo

On constate une forte évolution du nombre de vélos récupérés depuis 2019 avec 5 667 kg et un pic en 2024 avec 9 351 kg. Il est à souligner, pour les vélos recyclés, qu'un grand nombre d'entre eux sont des vélos cédés gratuitement à Emmaüs Moulins : c'est le cas de 100 vélos d'adulte pour le 4^{ème} trimestre 2024.

Malgré cette hausse du nombre de vélos récupérés, le nombre de bénévoles actifs ne grandit pas, si bien que l'association a eu recours à une vente de déstockage qui a permis la vente d'une vingtaine de vélos en l'espace d'une journée. En revanche, les bénévoles ne constatent pas d'accroissement de la fréquentation suite à cette vente, ce qui démontre le besoin des gens pour acquérir un vélo.

Les bénévoles s'attellent aussi au démantèlement de certains vélos pour récupérer des pièces ou les revendre, et proposent également de l'auto-réparation pour des particuliers (beaucoup de jeunes notamment) : aide à la réparation avec prêt de matériel, conseils techniques, aide matérielle.

La comptabilité pour ces vélos cédés et pour les autres prestations n'est tenue que depuis août 2022 : elle est exprimée en nombre de vélos d'adultes, et de vélos d'enfant vendus ou donnés, nombre de réparations pour des particuliers :

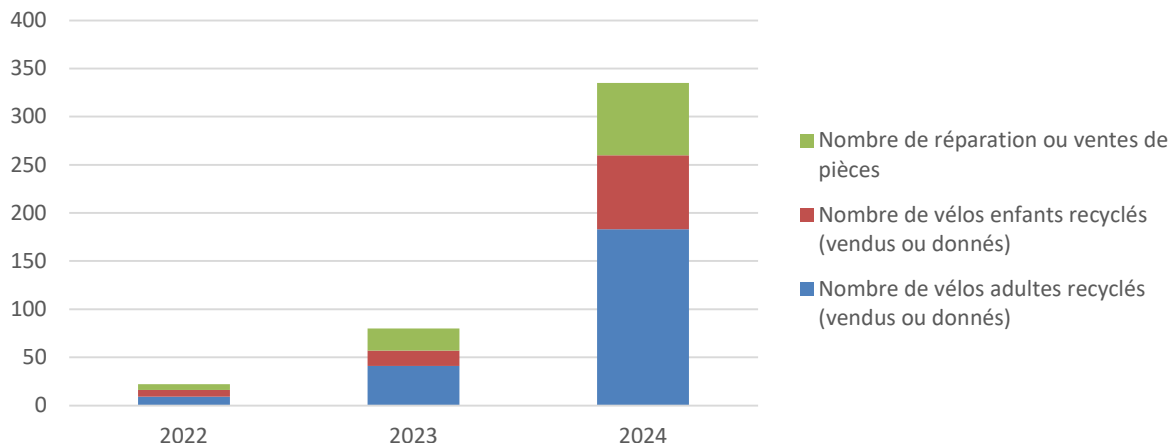


Figure 64 : Bilan des réparations/vente de pièces et des vélos vendus ou donnés par an. Source : CycloRecyclo

AUTRES ACTIONS

Cyclo Recyclo participe également à diverses manifestations autour du vélo, dont deux manifestations principales :

- 24 au 27 mars 2022 : réunion nationale à Yzeure Espace de l'Heureux Cyclage.
- 6 au 8 mai 2022 : Vélocypédia (exposition de vélos anciens, randonnées dans la campagne et en ville, et vente de vélos d'occasion).

Cyclo Recyclo participe au Mai à vélo (vélofest), manifestation organisée par la commune d'Yzeure (septembre 2023) et prévue le dimanche 5 mai 2024, avec au programme des animations pour présenter le vélo au public. Également, tous les ans au mois d'Aout, l'association loue 25 à 30 vélos pour les personnes organisatrices du HadraTransFestiva, permettant un déplacement doux et actif des bénévoles. De même, Cyclo Recyclo prête des vélos pour le grand bal de l'Europe qui a lieu à Gennetines en été, et loue des vélos à titre particulier pour certains festivaliers. Pour cette année, les organisateurs envisagent une location pour un usage collectif.

PERSPECTIVES GENERALES

Avec le peu d'achats constatés en 2024 et le stock grandissant, une nouvelle vente de déstockage est envisagée au printemps 2025.

Le HadraTransFestival souhaiterait relier la gare de Moulins au festival à Vieure en trajet vélo sur 2 jours avec mise à disposition d'un certain nombre de vélos. L'association tient à rester engagée auprès des bénévoles du festival à travers la mise à disposition de vélos.

Le projet de Cyclo Recyclo pour les prochaines années consiste à transformer une activité bénévole en atelier de réparation de vélos, avec pour ambition de dénicher un local proche de la gare afin d'alimenter l'espace intermodale et faciliter les déplacements doux (combinaison vélos/trains, profiter d'un lieu de croisement/multiplicité des modes de transport pour proposer des prestations de réparation et location de vélos). Pour l'heure, l'association est encore en cours de recherche d'un local pour mener à bien ce projet.



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Allier, est responsable de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable sur le département. Ses missions incluent également l'application des politiques environnementales, agricoles, d'habitat, de construction et d'aménagement durable des territoires. Elle gère également les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) et coordonne les contrôles associés. En outre, elle accompagne les projets de territoire.

Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol



Le département de l'Allier dispose d'un important potentiel de développement dans le domaine photovoltaïque, principalement grâce à la possibilité d'installer des parcs de panneaux solaires au sol. Toutefois, il est crucial de souligner que ces initiatives ne doivent pas empiéter sur les terres agricoles afin de préserver leur fertilité. C'est pourquoi l'exploitation des espaces délaissés tels que les anciennes friches industrielles, les carrières, les décharges ou les zones commerciales inutilisées pour le déploiement de ces projets solaires constitue un gisement qu'il convient de mobiliser en priorité. Ainsi, la DDT03 a entrepris de dresser une cartographie répertoriant ces zones délaissées, permettant ainsi une évaluation du potentiel pour le développement photovoltaïque.

Cela facilite la planification et la réalisation de projets solaires tout en préservant les terres agricoles et en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, 42 zones ont été identifiées, dont une grande partie a été intégrée à l'outil Cartofriches, qui utilise des données nationales pour pré-identifier les friches sur le territoire. De plus, la DDT03 assure le suivi des différents projets photovoltaïques déposés sur des sites dégradés. Entre 2021 et 2024, cinq projets d'une puissance de 20 MWc ont été autorisés, sept sont en cours d'instruction et douze sont au stade « amont ». Si ces projets aboutissent, cela représentera une puissance totale supplémentaire d'environ 120 MWc.

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées

LEVIERS D'ACTION

- Idem



EVOLEA

ÉVOLÉA

Société coopérative, Evoléa est un bailleur, développeur et aménageur reconnu acteur majeur de l'immobilier social de l'Allier.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



La coopérative Habitat Evoléa a plusieurs missions historiques dont celles de gérer, réhabiliter et rénover son patrimoine existant permettant ainsi aux locataires de bénéficier d'un certain confort thermique tout en réduisant les consommations énergétiques (le secteur résidentiel étant l'un des plus énergivores sur tout le département de l'Allier).

La totalité du patrimoine d'Evoléa est couvert par des DPE (qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle génération, périmé ou en cours de validité). Une procédure de mise à jour des DPE périmés est engagée, et tous les nouveaux DPE seront intégrés dans la base patrimoniale.

En mettant en place son Plan Stratégique de Patrimoine, Evoléa associe pour chaque opération de rénovation de son patrimoine des travaux d'amélioration de performance énergétique (gain de minimum 38% d'économies d'énergie visé), le remplacement des systèmes de ventilation ainsi que des éléments de confort et de cadre de vie (ascenseur, embellissement des espaces communs, etc.). Sur la totalité du parc résidentiel (plus de 7 300 logements), l'objectif est de sortir les derniers logements dont le Diagnostic de Performance Energétique est de F ou G vers des catégories B ou C. Le tableau ci-dessous indique les différents travaux de réhabilitation menés en 2021 et 2022 ainsi que les changements de catégorie de DPE avant et après travaux. L'année 2023 n'a observé aucune réception de logements réhabilités thermiquement, c'est pourquoi elle n'apparaît pas ci-dessous. En revanche, il est attendu pour 2024 la réception de travaux d'environ 350 logements.

Année	Commune	Nom du groupe	Nombre de logements	Date de réception	DPE avant	DPE après
2021	COMMENTRY	Rougeron	28	Févr-21	D	B
	MOULINS	4 Septembre-JJ Rousseau	81	Oct-21	E et F	C
2022	MOULINS	Les Gâteaux (7 bâtiments)	300	Déc-22	C	B
	MOULINS	Moulins Sud tranche 2	245	Juil-22	C	B

Le parc comporte encore entre 50 et 80 logements concernés par des DPE en F ou G, notamment des logements individuels, mais où la demande locative est faible et ne fait donc pour le moment pas l'objet de travaux de rénovation. Evoléa compte plusieurs travaux en perspective (les Champins à Moulins et Aujaime à Commentry).

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées

LEVIERS D'ACTION

- Idem

AUTRES ACTIONS

- Dès que possible, Evoléa raccorde ses logements aux réseaux de chaleur, comme c'est le cas sur Moulins et Commentry, et au niveau du Campus numérique (école Epithec : journée porte ouverte le 18 mai 2024 avec la mise en service d'une résidence pour étudiants avec 16 logements raccordés au réseau de chaleur).
- Evoléa a également enclenché une campagne de calorifugeage des réseaux de chaleur sur 21 km soit un total de 1501 logements. Ils engagent pour l'été 2024 une seconde campagne de calorifugeage sur la Résidence du Plessis pour 1.5kms de linéaire et représentant 352 logements. S'ajoute à cela des Résidences à Commentry qui sont eux aussi raccordés sur le réseau de chaleur de la ville pour 2kms linéaire et représentant 450 logements.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

La création de nouvelles sous-stations avec l'extension du réseau de chaleur de Moulins pourra permettre de raccorder 400 logements au Plessis.



Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcellaires (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

- En amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- Forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-planteurs (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023). D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.

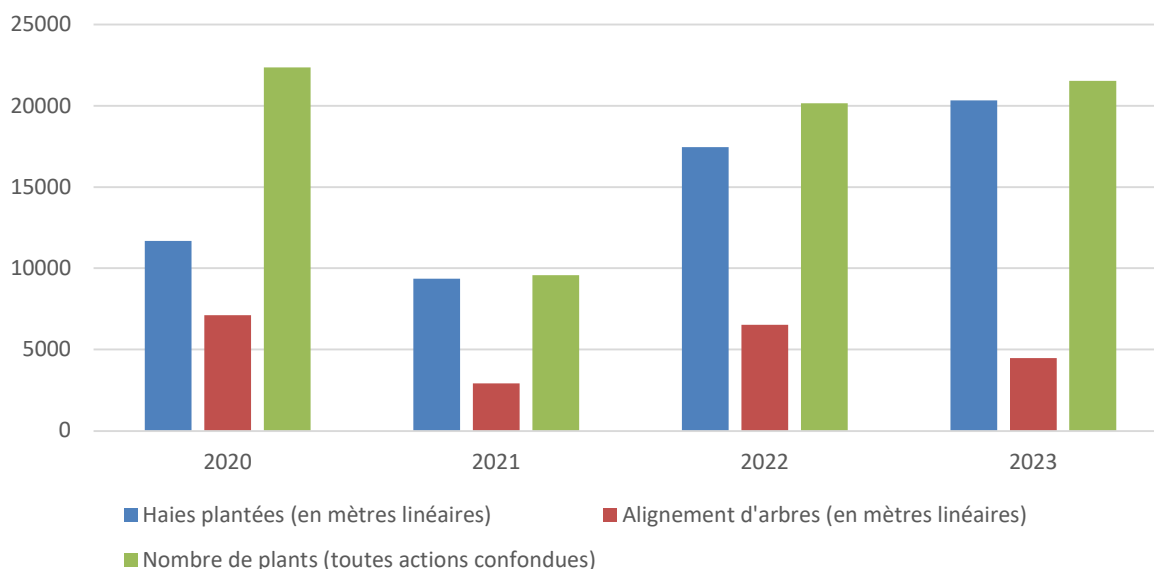


Figure 65 : Evolution de l'action Mission Haie pour la plantation de haies et alignement d'arbres (en mètre linéaire) et nombre global de plants utilisés. Source : Mission Haie

En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.

Zoom sur le territoire de Moulins Communauté :

En 2020, la Mission Haie a pu intervenir auprès de 12 agriculteurs du territoire et planter 1840 ml de haies, et 1118 mètres linéaires d'arbres pour un total tout confondu de 2777 plants.

En 2021, 2 agriculteurs, 2 communes et 1 lycée agricole ont bénéficié de la démarche avec 933 mètres linéaires de haies et 267 mètres linéaires d'arbres pour un total tout confondu de 960 plants.

En 2022, 5 agriculteurs, 1 particulier et 1 commune ont bénéficié de l'intervention de Mission Haies avec 2134 mètres linéaires de haies plantés, et 1934 mètres linéaires d'arbres pour un total tout confondu de 2485 plants.

En 2023, 5 agriculteurs, 4 particuliers et 3 communes ont bénéficié de l'intervention de Mission Haies avec 1979 mètres linéaires de haies et 1850 ml d'alignements d'arbres pour un total tout confondu de 2585 plants.

POINTS DE VIGILANCE

- Encore beaucoup d'a priori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

LEVIERS D'ACTION

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.

Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage



A travers son équipe et les connaissances dont elle dispose sur la gestion de la haie, Mission Haies a souhaité travailler sur l'élaboration d'un outil de compensation carbone, en lien avec les différents labels émergents (Carbocage, Bas Carbone). Cependant, en dépit des efforts fournis au niveau national sur ces labellisations, il n'est pas encore évident d'estimer de façon efficace le carbone stocké par les haies. La Mission Haie se veut encore prudente avant de se lancer dans une telle démarche.

POINTS DE VIGILANCE

- Données difficilement mesurables
- Variabilité importante selon les linéaires et essences

LEVIERS D'ACTION

- Projets de recherche nationaux en cours.

AUTRES ACTIONS

- Mission Haie participe activement à la communication autour de la plantation/gestion durable de la haie, avec notamment sa présence aux journées Haies (nouvel événement en place depuis deux ans avec des éditions en mars 2023 et 2024).
- Un projet Climagrof 2 est en cours, permettant l'étude de l'intérêt fourrager des essences bocagères. Cette étude en lien avec l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, l'INRAE et des lycées agricoles met en avant la ressource fourragère des haies et la gestion de ces dernières.

PERSPECTIVES GENERALES

L'arrivée du nouveau Pacte de la Haie prévoit un investissement au niveau national de 110 millions d'euros pour un objectif de plantation de 50 000km de haies d'ici 2030. Bien que les objectifs ne soient pas encore départementalisés (objectif Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2024 de planter 680km de haies), l'existence du consortium est vouée à perdurer et à poursuivre son travail d'accompagnement des porteurs de projets selon : un 1er cercle qui reste inchangé (Symbiose Allier pour l'accompagnement administratif, Mission Haies et Fédération de chasse pour la réalisation des chantiers de plantation et le suivi), un second cercle élargi à différentes structures (dont le CEN Allier) gravitant au tour du monde agricole bourbonnais, permettant le relais de l'information, la communication autour du Pacte de la Haie et la mobilisation des porteurs de projets notamment des agriculteurs.



PLATEFORME MOBILITE 03

La plateforme Mobilité 03 a été mise en place à la demande du conseil départementale de l'Allier. La Plateforme mobilité du Puy de Dôme et Mobil'Emploi ont répondu à cette demande pour la création de la plateforme dans l'Allier. La plateforme Mobilité 03 et la Plateforme Mobilité 63 sont adhérentes à Mob'In, qui est un réseau d'acteur de la mobilité inclusive, solidaire et durable.

Mise en place pour une première phase test à partir de 2022, la plateforme mobilité 03 a pour objectifs d'accompagner les publics bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans via les missions locales, les demandeurs d'emploi, ... donc, de manière plus générale, toute personne ayant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle ou réinsertion professionnelle. Les personnes accompagnées par la plateforme mobilité sont dans un parcours de d'insertion ; ils sont donc orientés vers la plateforme mobilité sur les conseils d'un prescripteur social (cap emploi, chantier d'insertion, assistant(e) social(e), France Travail, Mission Locale...).

Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier



Cette fiche concerne le travail initié par la DIRECCTE sur les besoins en mobilité et la création d'une plateforme départementale de la mobilité pour une première phase test. Sur 2021-2022-2023, les études initiées ont pu être finalisées et la plateforme de mobilité de l'Allier a pu être créée.

La plateforme Mobilité Allier est liée à la plateforme du 63 et est en cours d'expérimentation sur deux ans (avril 2022 – avril 2024). La première étape a été de faire connaître la démarche aux territoires. La plateforme fonctionne via un consortium qui regroupe des acteurs du 03 que sont Mobile Emploi, Fit qui est une autoécole sociale sur le 63 et 03 et le garage marteau solidaire sur Moulins :



Les conseils et accompagnements proposés par la plateforme Mobilité 03 peuvent se faire via :

- Accompagnement pour apprendre à se servir des services de transport.
- Conseil sur comment financer sa mobilité (explication sur les micro-crédits par ex).
- Accompagnement sur les démarches administratives et sur le financement pour passer le code et le permis. (Recherche d'aide locale financière)
- Accompagnement au code (depuis début 2024), atelier et suivi motivationnel pour faciliter l'apprentissage au code
- Sensibilisation à l'éco-conduite.
- Location de deux roues.
- Réalisation de diagnostic de véhicules (pour réparation ou conseils à l'achat).
- Réalisation d'ateliers vélo-écoles : Accompagnement sur le savoir rouler et remise en selle.
- Ateliers : Connaissance de l'offre de transports et pouvoir s'en servir, maîtriser les compétences socles de la mobilité, etc...

L'action de la plateforme mobilité n'a pu débuter réellement qu'en mi 2022. L'avancement de l'action dans le cadre de ce bilan est donc fait sur 2022 et 2023. Ainsi, en 2022 (à partir de la mise en place de la plateforme donc sur la deuxième partie de 2022), 255 prescriptions ont pu être faites (tout prescripteurs et tout marché confondu) et en 2023, 814 prescriptions ont été faites.

La majorité des prescriptions se font via les missions locales mais la plateforme mobilité s'appuie sur une diversité de prescripteurs comme on peut le voir sur la figure ci-dessous :

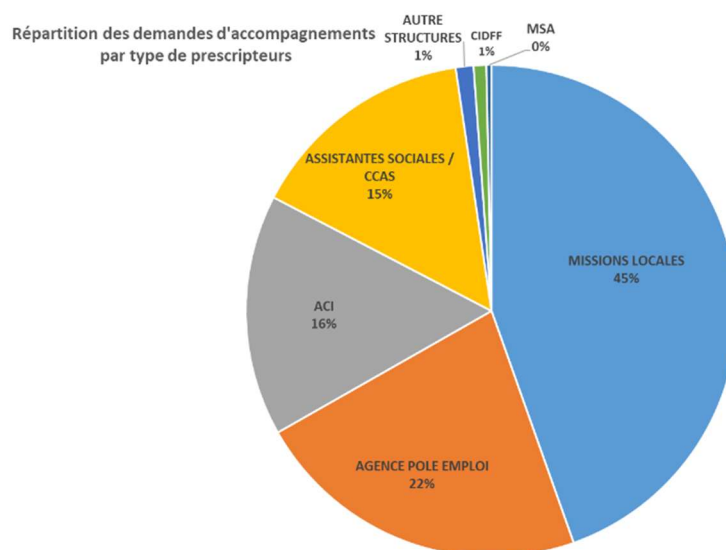


Figure 66 : Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source : Plateforme Mobilité

Concernant les ateliers, 126 jeunes de moins de 26 ans ont pu en suivre un en 2023.

En parallèle du travail réalisé pour ses bénéficiaires, la PFM03 travaille pour augmenter le nombre de partenaires privilégiés afin de mailler au mieux le département.

POINTS DE VIGILANCE

- Structure naissante donc besoin de tout mettre en place.
- Un dynamisme territorial inégale.

LEVIERS D'ACTION

- Répond à un besoin du territoire.
- Diversité de prestations.
- Diversité des lieux de permanence.
- Interaction avec les autres dispositifs mis en place par Mobil'Emploi (Mobi'Lab, Mobi'Tus, projet TIMS).

PERSPECTIVES GENERALES

Le fonctionnement général de la plateforme mobilité 03 est amené à évoluer selon les modalités qui seront définies à la fin de la période test. Ainsi, dès le nouveau marché 2024-2025, la PFM03 se détachera de la PFM63.



Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale des SDAGE (Schéma Directeur pour les 6 grands bassins hydrographiques français), a vu son opérationnalité renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), elle-même issue de la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau à horizon 2015, 2021 et 2027. Les SAGE (Allier Aval, Cher Amont et Sioule) ont donc un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau, en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ils déterminent notamment les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval



Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys, qui représentent la première ressource en eau du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, d'irrigation agricole et pour l'industrie. Au regard des premiers effets du changement climatique avec l'augmentation des besoins face à la diminution du niveau des ressources en eau, le bassin Allier Aval a pu être désigné comme prioritaire pour la mise en place d'un PTGE.

Engagée dans la démarche depuis janvier 2019, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier Aval porte une étude sur la gestion quantitative des ressources du bassin Allier co-porté avec la CLE du SAGE du Haut-Allier (HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat). Après une première phase d'état des lieux (phase 1) validée en 2021, puis une validation des phases de diagnostic (adéquation besoins-ressources) et prospective (phases 2 et 3) respectivement en octobre 2022 et février 2023, l'étape consistant à déterminer les volumes potentiellement mobilisables et des débits de cibles référence est en cours, avec un traitement d'abord sur les affluents de l'Allier (viendra ensuite l'étude sur l'axe Allier en 2025-2026). L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet du SAGE Allier aval⁸.

Sur les affluents de l'Allier, les premiers résultats de l'étude indiquent que la diminution des ressources en eau vient principalement des plans d'eau (à travers l'évaporation des surfaces en eau d'environ 3000 plans d'eau existants). Dans le cadre de l'application du plan Eau de l'Etat, le Comité de bassin Loire Bretagne a désigné les CLE comme garante de la mise en place du plan de sobriété visant à diminuer d'ici 2030 de 10% les prélèvements actuels en prenant comme année de référence celle de 2019. Cet objectif sera précisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE qui sera menée sur les affluents de l'Allier d'ici 2025 et pour l'axe Allier 2026.

Pour l'élaboration du PTGE Allier aval qui intégrera la stratégie du SAGE, il sera mené entre 2025-2026 le diagnostic socio-économique du territoire avec une étude spécifique sur les filières agroéconomiques. Viendra par la suite la définition des scénarios tendanciels au niveau des actions sur les ressources en eau et au niveau socio-économique. Ces scénarios permettront de définir dans un cadre de concertation territoriale des scénarios d'actions les plus favorables au territoire, afin de constituer le programme d'actions du PTGE.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme d'actions du PTGE, il sera donc possible de suivre les indicateurs suivants :

- Volume d'eau en m³ économisé depuis 2019 par catégorie d'usagers, par ressource en eau et période de l'année
- La satisfaction des DOE ou débits cibles qui seront déterminés dans le SAGE

D'autres indicateurs pourront être déterminés dans le cadre du suivi de la stratégie du SAGE et du programme d'actions du PTGE.

⁸ <https://sage-allier-aval.fr/validation-de-la-phase-detat-des-lieux-de-letude-hmuc-allier-par-les-cle-des-sage-haut-allier-et-allier-aval/>

NB : SAGE Sioule et Cher amont

Une étude pré-HMUC se monte également sur le SAGE Sioule qui débouchera prochainement sur un CCTP pour une étude HMUC. De plus, la CLE du SAGE Sioule a engagé un diagnostic dans le cadre du Programme Life Eau et Climat afin de connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau : l'objectif est donc d'améliorer les connaissances, mobiliser les acteurs locaux sur cet enjeu et afin d'adapter la gestion de l'eau face au changement climatique.

Le SAGE Cher amont est quant à lui en cours de phasage de l'état des lieux sur l'ensemble du bassin Cher amont.

POINTS DE VIGILANCE

- Difficultés pour avoir des retours de certains interlocuteurs sur la définition des besoins en eau
- Difficulté de financement

LEVIERS D'ACTION

- Pas de leviers identifiés.

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Face au constat de la forte diminution de la surface en zones humides en France, et une méconnaissance globale des enjeux liés à leur préservation, les CLE des SAGE Allier Aval, Sioule et Cher Amont se sont engagées en 2019 dans une démarche d'amélioration des connaissances sur les zones humides, permettant de soutenir la mise en place de la compétence GEMAPI des intercommunalités.

Un travail d'inventaire a donc été initié pour la réalisation d'une cartographie précise des zones humides, avec caractérisation selon la typologie. Il ne s'agit pas là d'un inventaire à vocation réglementaire mais au contraire d'amélioration des connaissances locales, qui n'a pas vocation à être exhaustif. Le travail s'effectue par bassin versant.

SAGE Allier aval

Les campagnes de 2020/2021/2022 ont permis de recenser près de 6 000 milieux humides soit une surface cumulée de près de 12 000 ha, dont une partie concerne Vichy Communauté et le Pays de Lapalisse, comme le montre la carte suivante :

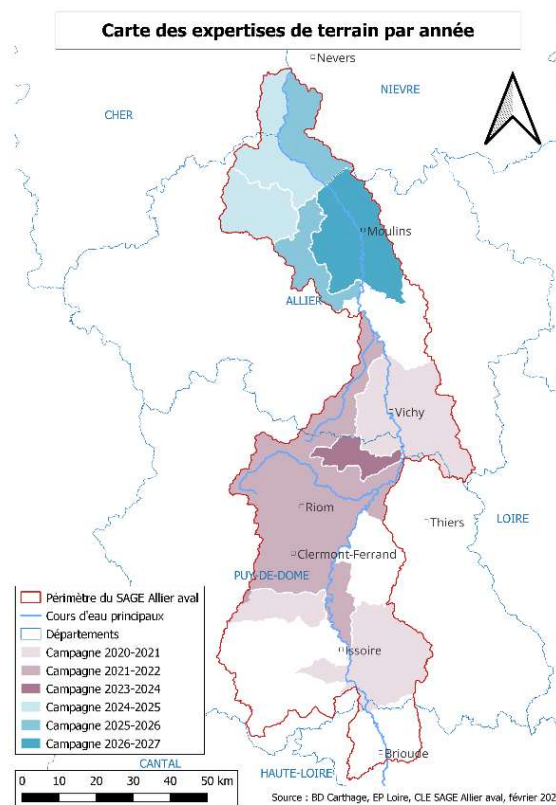


Figure 67 : Carte des expertises de terrain par année pour l'inventaire des zones humides par le SAGE Allier Aval. Source : CLE du SAGE Allier Aval

En 2024, La partie nord-ouest du bassin versant du SAGE Allier Aval fait l'objet d'inventaires de terrain qui se poursuivront jusqu'en 2026 (une convention a été signée entre la CC du Bocage Bourbonnais et Moulins communauté et le SAGE afin de faciliter les démarches d'inventaire). Cette cartographie est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Afin de couvrir le reste du bassin Allier aval sans programmation, un marché public a été lancé au printemps 2024 pour réaliser les inventaires de terrain pour des prestataires externes.

Suite à ces inventaires la CLE du SAGE Allier aval réalisera une hiérarchisation des zones humides afin de construire avec les EPCI et partenaires du territoire une stratégie d'actions répondant à l'objectif de préserver et restaurer les zones humides.

SAGE Cher amont

Ce sont 43 km² qui ont été pré-localisés sur les 848 km² du Contrat Territorial. La campagne de terrain de l'inventaire de ces zones humides pré-localisées s'est déroulée entre le 3 mai et le 25 août 2022, et a pu aboutir à la cartographie de 2232 ha de milieux humides correspondants à 1075 sites (environ 70% des zones pré-localisées et prospectées étaient des zones humides avérées), permettant la réalisation de la carte suivante :

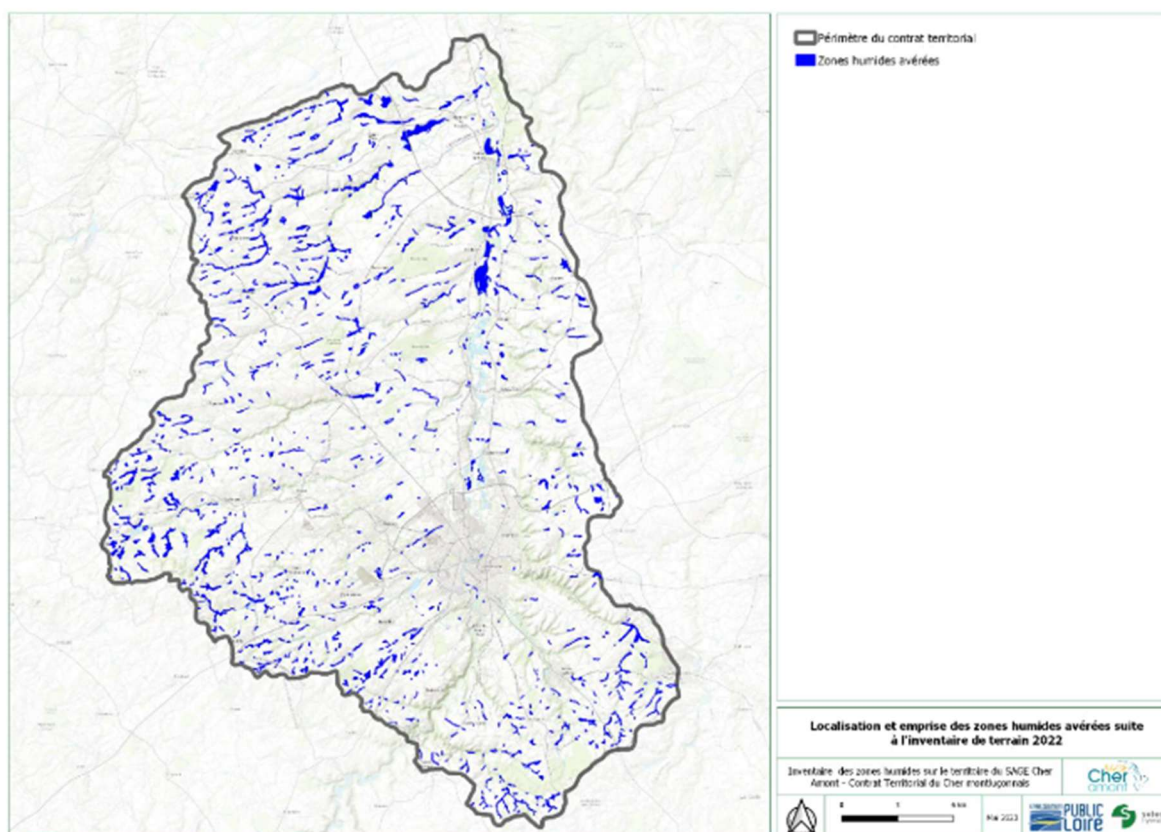


Figure 68 : Localisation et emprise des zones humides avérées suite à l'inventaire de terrain de 2022. Source : CLE du SAGE Cher amont

SAGE Sioule

Des inventaires sur le terrain ont été initiés en 2014 sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dans le cadre du Contrat territorial Sioule et affluents, aboutissant fin 2018 à une cartographie pour 74 communes. L'Établissement Public Loire, en tant que structure porteuse du SAGE et sur sollicitation de la CLE, a poursuivi ce travail d'envergure de 2019 à 2022 sur les 86 communes restantes du bassin (Cf figure ci-dessous) :

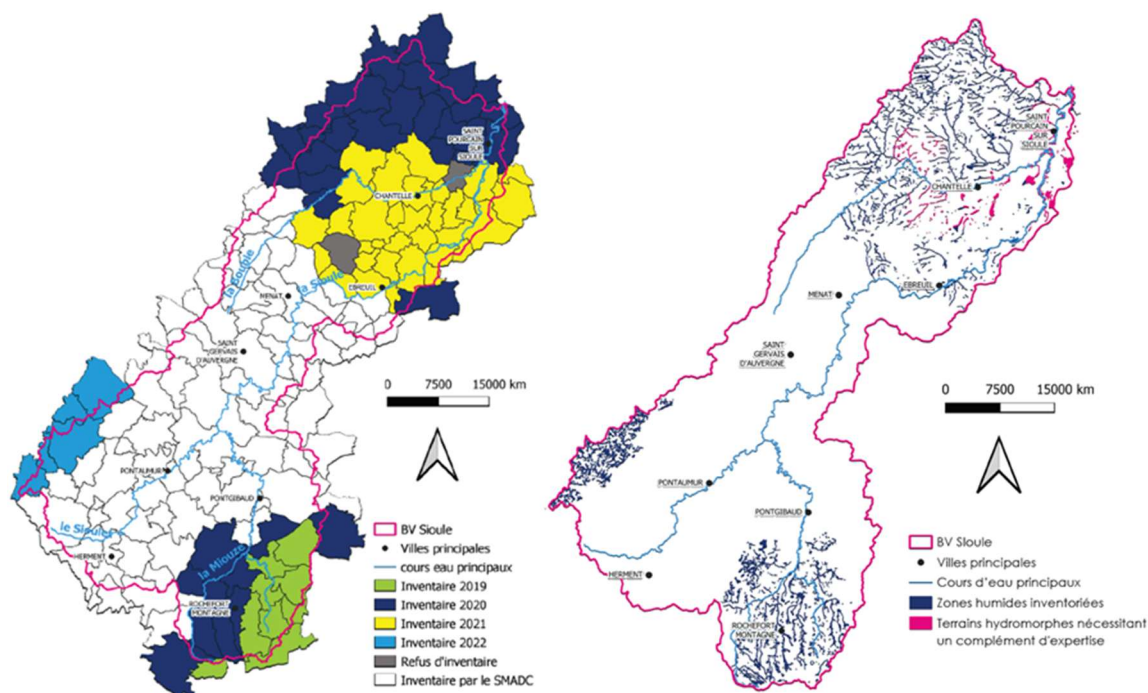


Figure 69 : Cartes des inventaires de terrain effectués et des zones humides inventoriées sur le territoire du SAGE Sioule.
Source : CLE du SAGE Sioule

Au total, 3 808 zones humides ont pu être inventoriées pour les 69 communes concernées soit une moyenne de 47 zones humides par commune. La surface totale concernée par une zone humide représente plus de 5 900 ha sur le bassin de la Sioule, avec une majorité de prairies humides (60,5%), de boisements alluviaux (20,6%) et de boisements humides (9,9%).

POINTS DE VIGILANCE

- Construction du dialogue parfois difficile pour faire comprendre la démarche et permettre l'adhésion du territoire

LEVIERS D'ACTION

- Pas de leviers identifiés.



Le SICTOM Nord Allier est un syndicat de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés s'étendant sur 72 communes pour 5 collectivités (Moulins Communauté, CC du Bocage Bourbonnais, CC Entr'Allier Besbre et Loire, CC Sud Nivernais et CC Saint Pourçain Sioule Limagne). Il est également un acteur essentiel dans la sensibilisation à la réduction des déchets.

Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets



L'objectif étant avant tout de réduire la quantité et la toxicité des déchets, et notamment le tonnage d'ordures ménagères envoyées vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UEVOM) de Bayet. Le SICTOM Nord Allier a identifié dans son PLPDMA des potentiels d'évitement théoriques (18,3% des ordures ménagères peuvent être évités, 29,9% des sacs noirs peuvent être compostés, 17% peuvent être amenés en déchèterie). A partir de ce constat, plusieurs actions permettant la réduction de ces déchets ont été mises en place dont entre autres :

- Le développement du compostage collectif (la mise à disposition de composteurs collectifs et la formation de référents de sites de compostage, avec création d'un réseau d'échanges via Logiprox, permettant également un suivi par le SICTOM). Suite à cette volonté de développer les sites de compostage collectifs, le Sictom proposera à partir de 2024 et une fois par an une formation de référent de site qualifiante et certifiante.
- La plateforme de compostage de déchets verts.
- L'ouverture de locaux de réemploi au fur et à mesure des réhabilitations des déchèteries.
- Les aides à l'acquisition (protection féminines durables et couches lavables pour bébé).
- Le développement d'autres actions de prévention au regard de son PLPDMA, et en collaboration avec les acteurs du territoire.

Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers et Assimilés

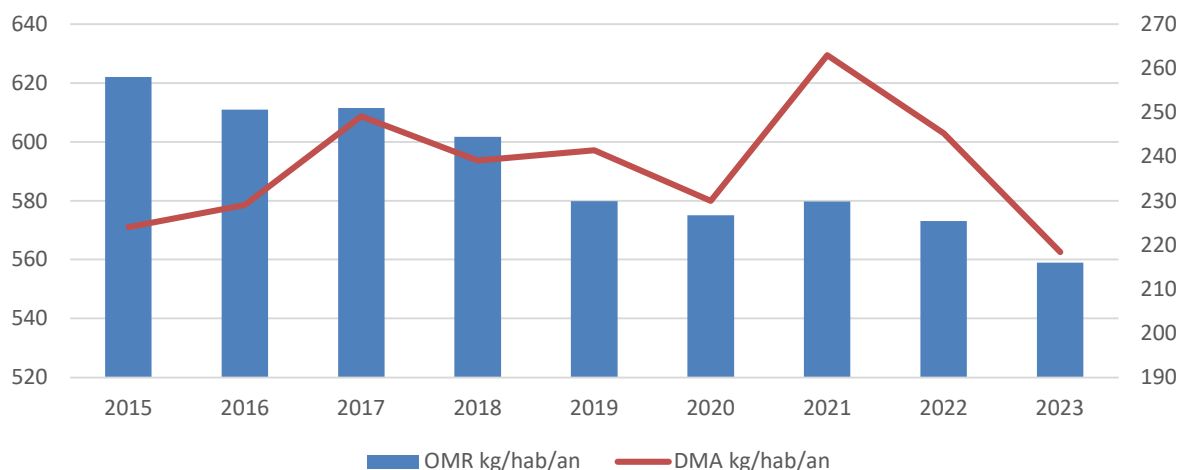


Figure 70 : Evolution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/hab/an.
Source : SICTOM Nord Allier

A ce jour, la quantité d'OMR (part des déchets résiduels, autrement dit les « poubelles noires ») diminue au fil des ans (on passe de 258 kg/hab/an en 2015 à 216 kg/hab/an en 2023). Par ailleurs, la quantité de DMA (comprenant les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménagers et assimilés pris en charge par le service public) est globalement stable depuis 2015 : 571 kg/hab/an en 2015 à 562,61 kg/hab/an en 2023. Le SICTOM collecte davantage de professionnels (280 professionnels en redevance spéciale en 2015, 308 en 2023).

La quantité de déchets ultimes a également baissé (296,7 kg/hab/an en 2015 à 254,63 kg/hab/an en 2023), grâce à la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation des déchets. En effet, grâce à la loi AGEC relative aux filières REP (responsabilité élargie du producteur) avec la création de nouvelles filières jusqu'en 2025, le SICTOM Nord Allier a augmenté le nombre de bennes/espaces de tri dans les déchèteries, afin de permettre à ses habitants de trier certains objets (jouet, sports et loisirs, bricolage et jardins et lubrifiants). A titre d'exemple, les nouvelles filières REP permettent le tri des jouets en plastiques, outillage de peintres, couettes/oreillers, tondeuses thermiques notamment. L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) portée par le Sictom sur le site de Chézy, permettra un traitement des déchets inertes et une valorisation de ces derniers.

Globalement, ces chiffres pourraient s'expliquer par une prise de conscience collective sur l'intérêt de mieux trier ses déchets et de réduire sa consommation (potentiellement liée à l'inflation également), mais les apports en déchèterie, ainsi que les déchets assimilés restent une part importante de la quantité de déchets collectés par le SICTOM Nord Allier.

Une étude d'optimisation des collectes est en cours sur le territoire du SICTOM Nord Allier, pour optimiser le service public de gestion des déchets, avec une maîtrise des coûts économiques et écologiques, et tenant compte de la typologie du territoire. Le scénario retenu devrait être voté à l'automne 2024 par les élus du SICTOM Nord Allier, et le déploiement devrait s'effectuer sur plusieurs années. Deux études départementales sont en cours : sur le traitement des ordures ménagères à l'UVEOM de Bayet, et une autre sur la tarification incitative.

Déchets valorisés et réemployés

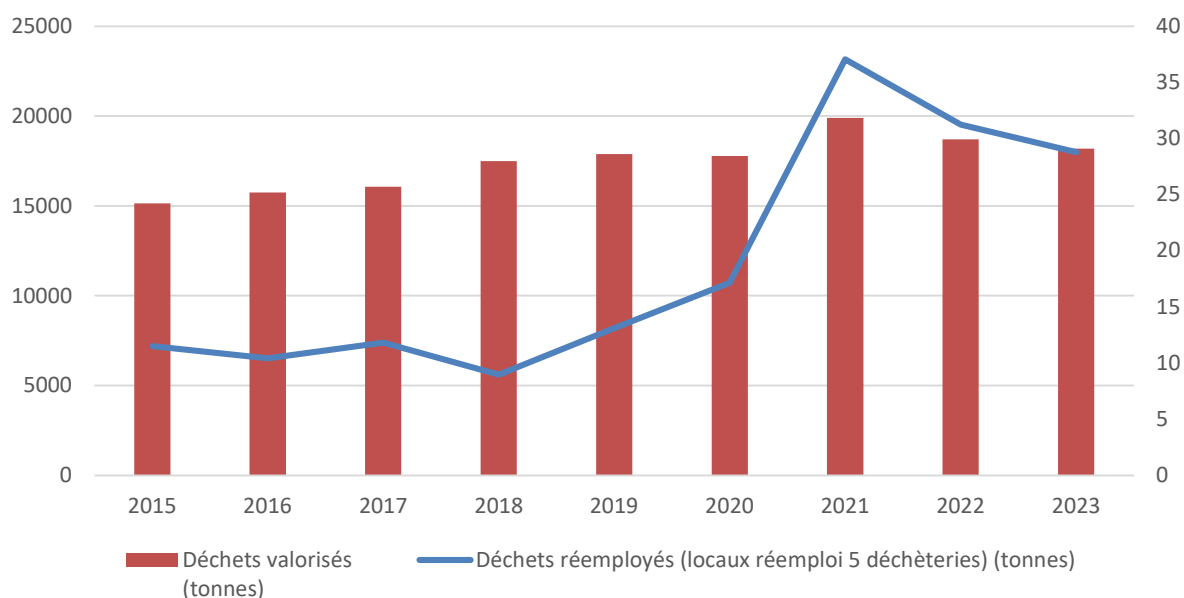


Figure 71 : Evolution des quantités de déchets valorisés (à gauche) et réemployés (à droite) en tonnes par an. Source : SICTOM Nord Allier

Le graphe ci-dessus présente l'évolution des quantités de déchets valorisés (DEA (ameublements), textiles, gravats, bois, cartons, verre, emballage et papiers, ferrailles, plâtres, DMS, DDS et DEE) et réemployés (via les locaux réemploi de 5 déchetteries) en tonnes par an de 2015 à 2023 : on observe une augmentation de la quantité de déchets valorisés par des filières et acteurs de l'ESS, soit autant de déchets évités pour l'incinération.

Déchets verts, biodéchets

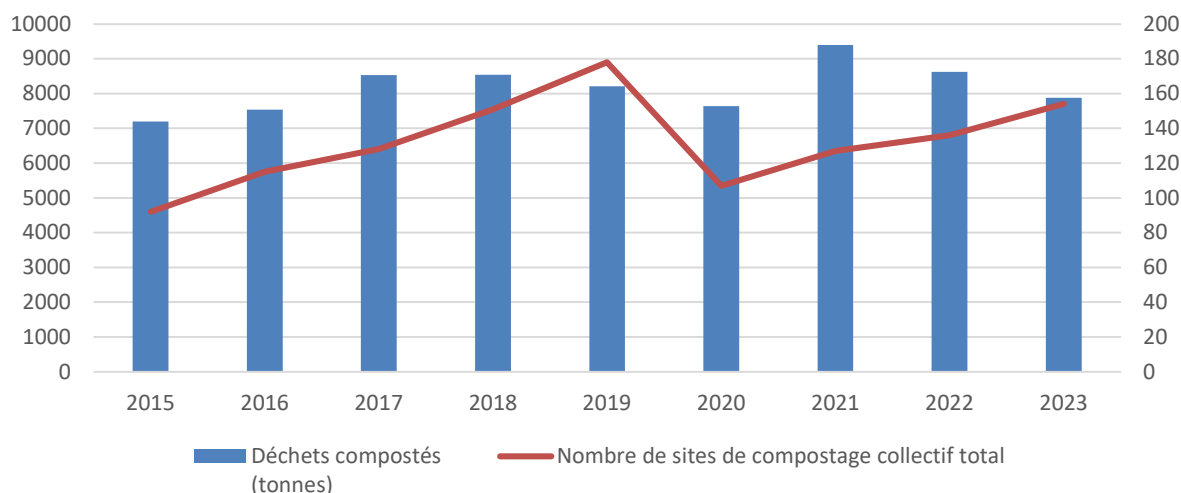


Figure 72 : Evolution des quantités de déchets compostés (en tonnes à gauche) et du nombre de sites actifs référencés (en unité à droite) par an. Source : SICTOM Nord Allier

De la même manière, les déchets verts compostés sur le site de Chézy sont en augmentation (comme le montre le graphe suivant avec 7192 tonnes en 2015 puis 790,82 tonnes en 2023). La loi AGEC rendant obligatoire le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour les particuliers et renforçant l'obligation des professionnels, le SICTOM Nord Allier poursuit sa réflexion sur la/les meilleurs moyens pour permettre une gestion adaptée de ces déchets selon la typologie du territoire. Il entend favoriser, comme évoqué précédemment, les actions en lien avec le compostage (individuel ou collectif) plus adaptées à son territoire rural, et favorisant la gestion in situ des biodéchets. Un projet de méthaniseur porté par Cap Vert Energie est en cours, et devrait voir le jour en 2026 sur le site de Chézy. Ce méthaniseur permettrait de déployer la collecte et de traiter les biodéchets des professionnels pour produire du digestat et du biogaz.

Le nombre de sites collectifs actifs référencés correspond au nombre de composteurs partagés (communaux ou en pied d'immeubles/de résidences) et autonomes. Il est difficile d'évaluer la part de biodéchets compostée sur ces sites avec un manque de recul sur les données exploitables de LOGIPROX, mais on pourrait estimer grâce aux ratios, qu'environ 29 tonnes de biodéchets ont été compostés en 2023 sur les sites de compostage partagé (impossible d'évaluer sur les sites autonomes actuellement). On observe un décrochement du nombre de sites actifs en 2020 dû à une mise à jour des données (arrêt de certains sites suite à la période COVID).

POINTS DE VIGILANCE

- Les changements de comportement sont difficilement évaluables.
- Les études sont longues à mener, et les investissements seront effectués sur plusieurs années.
- Les consignes de filière REP demandent un temps de compréhension pour les usagers.
- Les locaux réemploi demandent à être mieux connus.
- Les pratiques quant à l'usage des déchets verts au jardin sont encore à faire évoluer, pour considérer ses déchets comme une ressource et les utiliser chez soi.
- Le compostage ne peut être réalisé partout : il nécessite un espace adapté, un ou plusieurs référents de site formés, de l'affichage réglementaire, un apport en matière sèche pérenne et anticipé. Ces prérequis freinent le déploiement.
- La mise en œuvre du tri à la source des biodéchets a impulsé une forte demande de composteurs au niveau national, les délais de livraison se sont donc considérablement allongés.
- Aucune infrastructure de traitement pour collecter du biodéchet sur notre territoire.
- Le déploiement des sites de compostage sur un territoire aussi vaste demande du personnel supplémentaire.

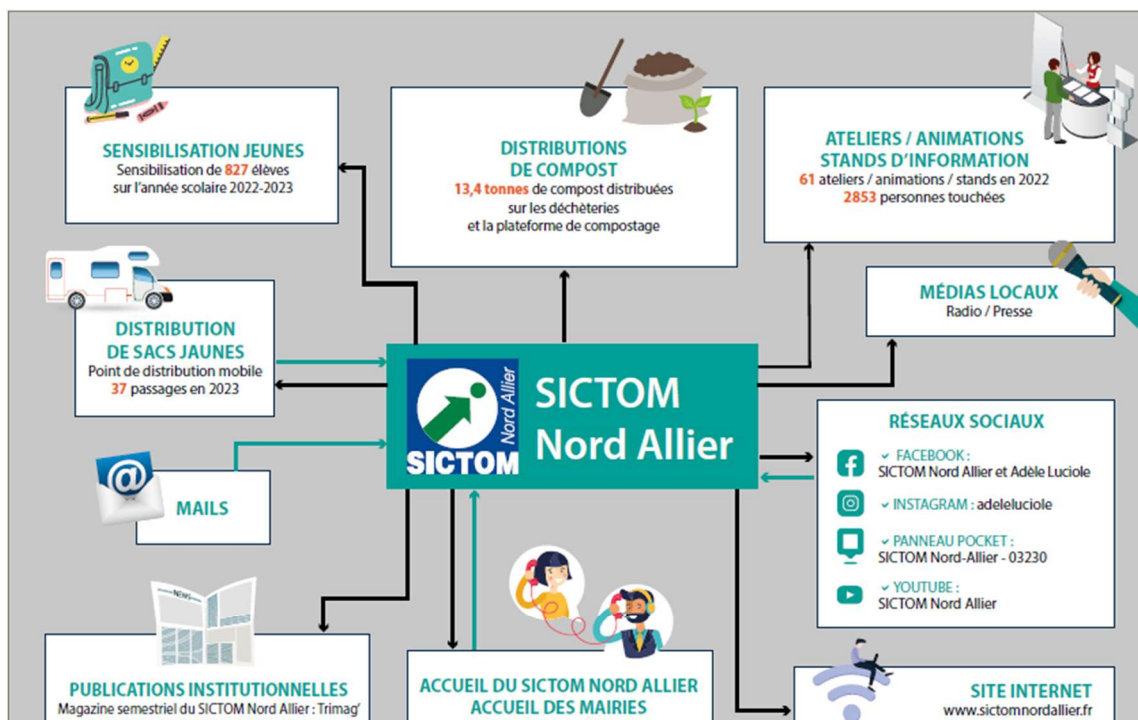
LEVIERS D'ACTION

- Les études et projets en cours permettront d'optimiser le service public de gestion des déchets, et d'inciter à la prévention.
- Grâce aux nouvelles filières REP, les objets sont mieux triés et valorisés.
- De nouveaux locaux réemploi verront le jour prochainement dans d'autres déchèteries, et de plus et plus de partenaires se manifestent pour donner une seconde vie à ces objets.
- La loi AGEC et sa diffusion médiatique a incité de nombreux ménages, associations, entreprises, établissements publics, etc. à s'engager dans la pratique du compostage.
- Sortir les biodéchets des ordures ménagères permettrait de réduire de 30 % les déchets envoyés à l'UVEOM de Bayet.
- La thématique du biodéchet fait également écho à la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi la gestion des déchets verts au jardin.

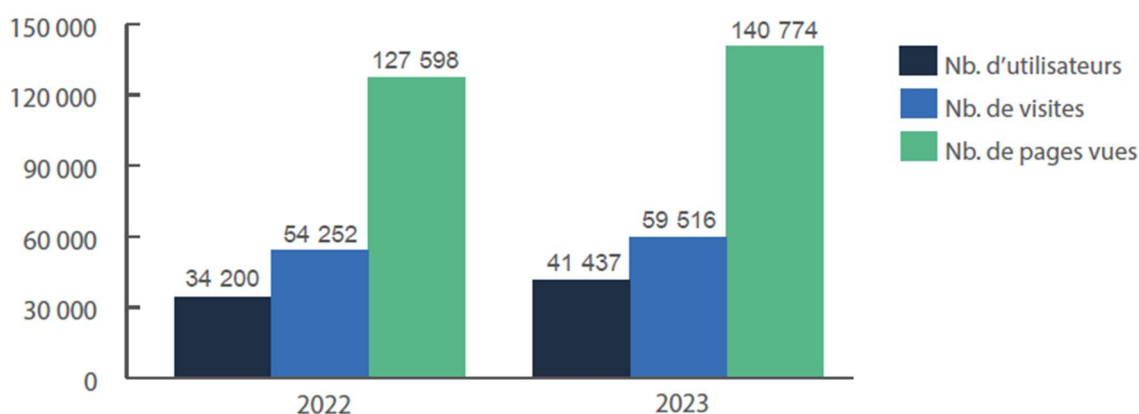
Continuer et développer des actions de sensibilisation



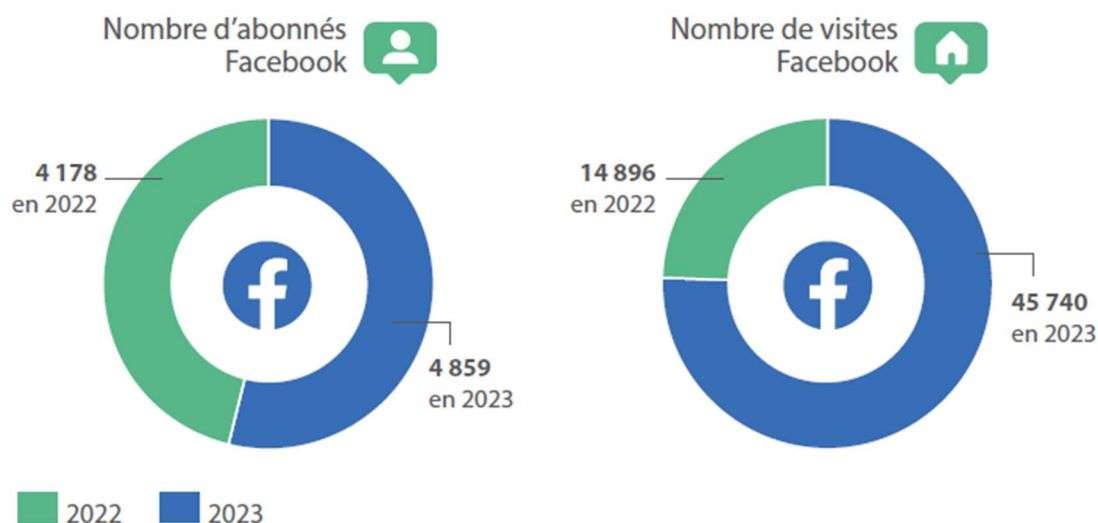
En amont des actions de réduction des déchets évoquées précédemment, une grande partie de la réussite de cet objectif est avant tout de sensibiliser et d'informer pour réduire au maximum la quantité de déchets générés chaque année sur le territoire. En ce sens, le SICTOM Nord Allier dispose de plusieurs outils de communication comme le site internet, le magazine « TriMag » ou encore les réseaux sociaux (Facebook et Instagram Adèle Luciole), l'application PanneauPocket, les signatures mails BoostMyMail et la chaîne Youtube. L'animateur intervient également dans le cadre scolaire en proposant des animations ludiques sur le tri, le compostage, etc. Ci-dessous des exemples, des statistiques de certains outils de communication/information issus du rapport annuel d'activité 2023.



STATISTIQUES GOOGLE ANALYTICS SUR 2022 ET 2023



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS ET DU NOMBRE DE VISITES ENTRE 2022 ET 2023



De plus, le SICTOM Nord Allier poursuit ses conventions de partenariat à destination des établissements publics et privés (mise à disposition de matériels, d'affichages, conseils pour réduire et mieux trier), soutient le tri lors d'événements grâce à sa convention « prêt de matériel », et répond présent aux sollicitations des acteurs locaux lors de manifestations permettant de communiquer à destination du grand public sur l'importance de réduire les déchets.

POINTS DE VIGILANCE

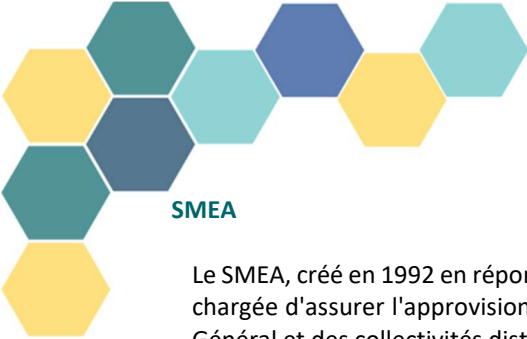
- COVID en 2020 a stoppé les animations prévues en présentiel et a considérablement freiné la dynamique qui s'était installée les années précédentes.
- Le service communication est composé de 6 agents, et ne peut, par conséquent, pas répondre à l'ensemble des sollicitations.
- Les animations extérieures touchent souvent des personnes déjà sensibles à la thématique.
- Le contexte économique restreint les capacités financières de nombreux acteurs, et engendre même parfois l'arrêt de certains projets ou la fermeture d'établissements partenaires.

LEVIERS D'ACTION

- Les études et projets en cours permettront d'optimiser le service public de gestion des déchets, et En 2019, de nombreuses animations ont été menées pour l'extension des consignes de tri liée à la mise en service du nouveau Centre de tri départemental (Allier Tri).
- Un territoire riche en initiatives et partenariats.
- L'évolution des réglementations interrogent les habitants, qui sont demandeurs d'informations.
- La médiatisation des enjeux environnementaux pousse des habitants à s'approprier de nouvelles pratiques.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Le PLPDMA 2019-2024 du Sictom Nord Allier se termine. Un bilan sera fait en 2025 et le nouveau PLPDMA 2025-2030 sera lancé avec un diagnostic de territoire et plans d'actions. Ce nouveau PLPDMA prendra en compte les résultats de l'étude d'optimisation, les 2 études départementales en cours, les objectifs Européens, nationaux et régionaux à atteindre d'ici 2030.



SMEA



Le SMEA, créé en 1992 en réponse aux sécheresses récurrentes de 1976, 1982 et 1986, est une entité territoriale chargée d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le département de l'Allier. À l'initiative du Conseil Général et des collectivités distributrices d'eau potable locales, le SMEA coordonne la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités pour garantir cet approvisionnement. Depuis sa création, le SMEA a concrétisé près de 400 kilomètres de canalisations, une quinzaine d'ouvrages ainsi que des puits de captage dans tout le département.

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable



Depuis la mise en œuvre du PCAET, le SMEA a continué ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de l'Allier.

Dans le but de garantir la disponibilité de la ressource en eau pour le Val de Cher, qui reste une zone sensible du département en raison de sa ressource en eau limitée, le SMEA a lancé la construction d'une interconnexion visant à transférer les excédents d'eau du Syndicat Nord Allier et de la ville de Moulins vers le Val de Cher.

Cette interconnexion, baptisée "Veine nord", comprend environ 90 kilomètres de canalisations. Les travaux ont débuté en 2022, se concentrant d'abord sur l'installation des ouvrages annexes, comme le réservoir surélevé de Villefranche-d'Allier. La première phase des travaux de raccordement de ces infrastructures a débuté en 2023, couvrant la portion entre Autry-Issards et Noyant d'Allier, pour un budget estimé à environ 12 millions d'euros. Les travaux devraient s'étendre sur la période 2024/2025.

Toujours dans la perspective de pallier le déficit en eau dans le Val de Cher, le SMEA a entrepris une étude prospective pour localiser des nappes phréatiques dans la Forêt de Tronçais. En 2023, un bureau d'études a été désigné et deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Sur ces deux forages l'un a donné des résultats satisfaisants. Le SMEA prévoit d'exploiter ce forage et de poursuivre les recherches dans le secteur de la Forêt de Tronçais, qui présente un potentiel hydrique intéressant.

La nécessité de remédier au déficit en eau dans le Val de Cher est indéniable, mais il est tout aussi crucial de réduire les prélèvements sur la rivière Allier pour préserver la ressource. C'est dans cette optique que le SMEA a choisi de procéder à l'extension la station de pompage et de traitement de Mazerier, qui puise dans la rivière Sioule. Après une phase d'étude, les travaux devraient débuter en 2024 en vue d'une mise en service programmée pour 2026.

POINTS DE VIGILANCE

- Difficultés techniques : effectuer des prélèvements sur des cours d'eau changeants, susceptibles de dévier des points de prélèvement ou, inversement, d'éroder les berges et endommager les installations de prélèvement.

LEVIERS D'ACTION

- Identification de nouvelles ressources fiables.

AUTRES ACTIONS

- Filière chanvre : Dans le cadre du « contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier », le SMEA et la Chambre d'Agriculture ont mandaté, en 2021, un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement de cultures à bas niveau d'impacts. La culture du chanvre a émergé comme une piste prometteuse. Le SMEA a donc mis en place des temps d'échanges pour accompagner la structuration de cette filière sur le territoire.
- Soutien à un département limitrophe : la Creuse. Devant la double menace de pénurie d'eau, due à la sécheresse, et de qualité altérée par des niveaux de radioactivité dépassant les normes, la Creuse a demandé l'assistance du SMEA, qui a répondu favorablement par solidarité. Ainsi, dès cette année 2024, le SMEA devrait acheminer de l'eau du département de l'Allier vers l'est de la Creuse grâce à son réseau d'interconnexion.

PERSPECTIVES GENERALES

Le SMEA a entrepris un projet visant à garantir l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, qui dépend principalement de la rivière Allier. Cette dépendance expose le territoire à divers risques, tels que la pollution. Pour remédier à cette vulnérabilité, le SMEA a démarré en 2024 des travaux visant à établir une liaison entre le réservoir de Saint-Félix et celui de Vichy. Cette démarche permettra à Vichy Communauté d'être secourue en cas de besoin par le Val d'Allier à partir de Saint-Félix.

De plus, une analyse prospective des zones d'Aurilly et de Luneau a confirmé la possibilité d'installer de nouveaux puits de captage pour renforcer les ressources existantes en prélevant de l'eau dans la Loire. À long terme, ces deux puits joueront également un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, car une interconnexion acheminera l'eau de ces puits vers l'agglomération.



SYMBIOSE ALLIER



Créée en 2015, l'association Symbiose Allier agit dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. L'objectif de cette association est de travailler à la protection de l'environnement, par l'observation, par l'expérimentation, par la promotion et par la diffusion d'actions concrètes portées par l'ensemble des acteurs du monde rural.

Favoriser les couverts végétaux en vigne

*non retenue dans le cadre du PCAET de Moulins Communauté



Cette action concerne le travail initié par Symbiose Allier sur l'expérimentation d'implantation de couverts végétaux en inter-rang des vignes. Entre 2021 et 2023, un protocole de suivi a pu être développé avec la mise en place d'une expérimentation sur une parcelle de 7ha. La communication sur cette expérimentation a été principalement réalisée auprès des exploitants agricoles lors de visites de la parcelle test et via des publications sur les réseaux sociaux.

L'action en tant que telle est actuellement terminée. Cependant, les échanges enclenchés entre viticulteurs grâce à cette action vont perdurer et alimenter les réflexions sur l'installation de couverts végétaux. Par exemple, une exploitation a indiqué vouloir mettre en place ces couverts végétaux sur 2024 et des réflexions pour de l'achat groupé entre viticulteurs de semences pour les couverts sont enclenchées.

AUTRES ACTIONS

L'action que l'on retrouve dans les PCAET est amenée à évoluer dans les années à venir pour s'adapter aux services développés. Ainsi, une fiche pourrait être dédiée aux services proposés par Symbiose Allier, à savoir :

- Actions sur les haies : des plantations et de la communication sont principalement réalisées. L'objectif est de contribuer au développement de la haie et à l'évolution des pratiques de gestion. Des actions de conseils et d'accompagnement technique peuvent aussi être proposées aux communes, avec l'appui du consortium (Symbiose, Mission Haie et Fédération de Chasse).
- Compensation RCEA : Symbiose Allier est gestionnaire de deux sites de compensation environnementale et accompagne les autres gestionnaires sur les sites où une activité agricole est présente.
- Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) : 27 exploitations agricoles sont accompagnées pour observer la biodiversité auxiliaire des cultures au sein des parcelles. Cette action a aussi permis de mettre en place un protocole chauve-souris pour du suivi de colonies. Ce programme est aussi déployé en lien avec le CEN dans le cadre des ABC inter communaux.
- Agrifaune : 2023 est la dernière année de ce programme. Des tests sont faits sur de nouveaux mélanges avec des espèces en plantation spontanée. Des suivis entomologiques et suivis des pollinisateurs sont aussi réalisés.
- Action étangs agricoles : ce projet va permettre de suivre, sur 5 ans, 3 retenues collinaires à vocation agricole (2 déjà existantes et 1 qui va être créée). L'objectif est d'étudier la biodiversité à proximité de ces retenues afin d'observer comment la biodiversité peut coloniser les abords de ces milieux. C'est un projet d'amélioration des connaissances, financé sur des fonds FEDER et par le Conseil départemental, en partenariat avec l'université d'Orléans sur les problématiques d'hydrologie. Ce projet devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques et ainsi rédiger des préconisations sur la création et la gestion de ce type de retenues pour optimiser l'installation de la biodiversité.
- Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours : toujours en cours. La session 2023 s'est déroulée à Marcillat en Combrailles. En 2024, le concours se concentrera sur des exploitations ovines du bocage bourbonnais.
- PNA Papillons des marais : le projet est clos en 2023 puisqu'il était financé sur 2 ans. Il a permis de sensibiliser les acteurs agricoles aux zones humides présentes sur les fermes.

PERSPECTIVES GENERALES

Symbiose Allier souhaite travailler dans les années à venir sur différents sujets comme :

- Le paiement des services environnementaux : la thématique reste intéressante pour Symbiose Allier mais semble complexe à mettre en place pour le moment.
- Les projets agrivoltaïques : Symbiose se positionne pour être un acteur dans le cadre de l'élaboration de projets agrivoltaïques pour apporter une expertise environnementale et agricole.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE03)

Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités



Objectifs de l'action

Maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public des 313 communes adhérentes de l'Allier (hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset), le SDE03 a pour ambition de renouveler 100% des luminaires de plus de 100 Watt, dont 75% des plus énergivores dans les 5 ans à venir. Le remplacement LED permet de réduire de moitié voire de 2/3 les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. Fin 2023, 50% du parc d'éclairage public géré par le SDE03 a moins de 10 ans. Le SDE03 met également en place des horloges astronomiques permettant la maîtrise de la durée de fonctionnement.

Résultats : analyse des données 2019 – 2022 (source SDE03)

Le SDE03 ayant subi une cyberattaque en 2023, les données pour cette année n'ont pas encore pu être mises à jour. Le graphe ci-dessous indique que le pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public augmente tous les ans :

- + 3,9% en 2019
- + 1,4% en 2020 (faible évolution en raison de la pandémie de COVID)
- + 5% en 2021
- + 11,7% en 2022

De même, la part de luminaires LED dans le parc du SDE03 augmente progressivement chaque année, passant de 15,7% en 2019 à 25,9% en 2022 (puis 34,8% en 2023 (estimation)).

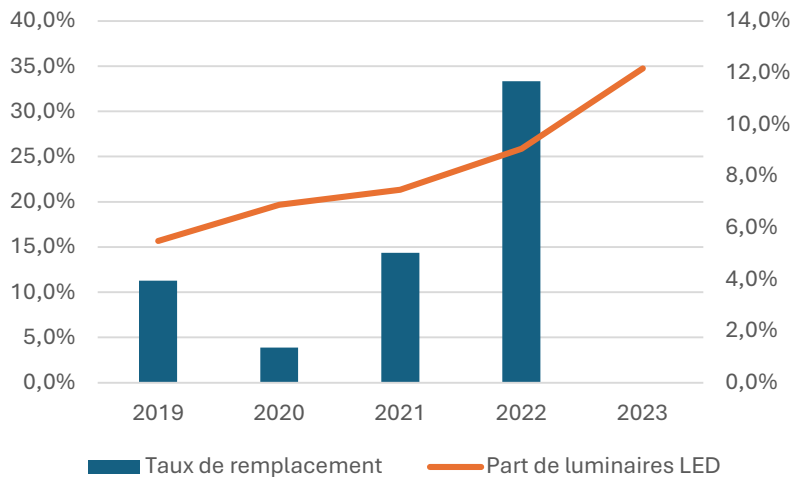


Figure 73 : Renouvellement et part totale de luminaires LED du parc du SDE03 en %. Source : SDE 03

Le graphe ci-après présente la puissance installée sur la totalité des EPCI de l'Allier (y compris les quelques communes du Grand Charolais mais hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset) qui est passée, grâce à l'installation de matériel plus performant, de 5 872 kW en 2019 à 5 178 kW en 2023, soit une baisse globale de 11,8% de la puissance installée.

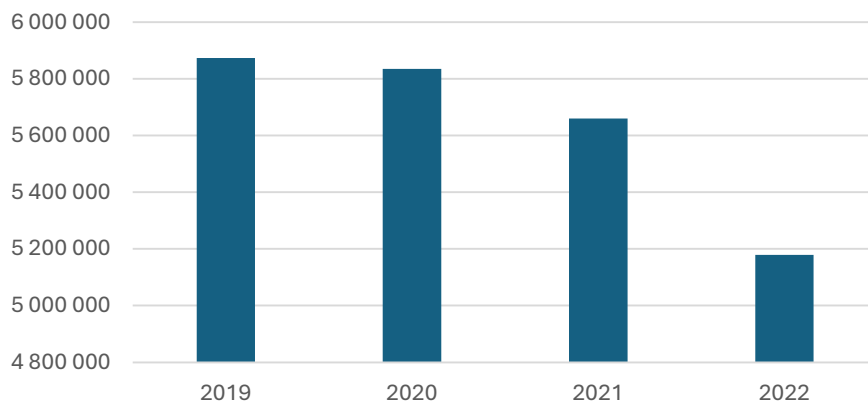


Figure 74 : Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE03 en W. Source : SDE 03

L'ensemble des communes de l'Allier ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 s'est engagé dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. En 2022, et particulièrement en raison de la crise énergétique, une grande partie des communes a réduit la durée d'éclairage nocturne. La réduction de la durée d'éclairage nocturne couplée au renouvellement des foyers en LED a permis à l'échelle de l'Allier une économie de 47,7% sur les kWh consommés, et de 38,1% sur les montants TTC des consommations liées à l'éclairage public (12 758 343 kWh consommés en 2019 à 6 669 544 kWh consommés en 2023).

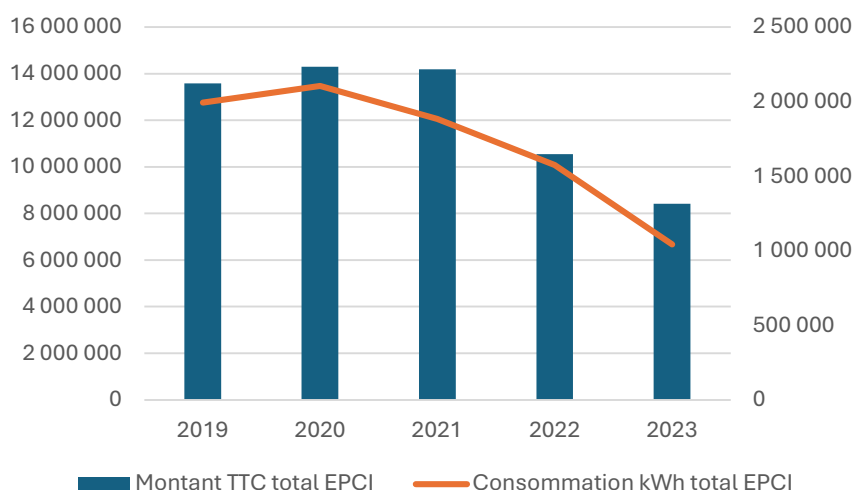


Figure 75 : Somme des factures énergétiques (en €) et des consommations (en kWh) sur l'ensemble du parc du SDE03. Source : SDE 03

POINTS DE VIGILANCE

- La cyberattaque de 2023 n'a pas permis encore de récupérer les données liées à la fiche action.

LEVIERS D'ACTION

- Les crises économiques subies par les territoires ont entraîné une forte demande sur les changements de pratiques concernant l'éclairage nocturne.

Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux



Objectifs de l'action

Le service énergie du SDE03 est doté d'une équipe de 3 chargés de mission à la maîtrise de l'énergie et à la sobriété énergétique territorialisés (figure 76 ci-dessous) qui propose un accompagnement auprès des communes et intercommunalités du département permettant l'étude et/ou la réalisation de projets de travaux, à travers des conseils d'orientations énergétiques (amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics) et la réalisation d'études d'opportunités pour des projets de chaufferie bois et de solaire photovoltaïque en autoconsommation. Ces conseils comprennent des préconisations techniques (gestion, utilisation, rénovation, etc.) ainsi que des orientations vers des financements mobilisables.

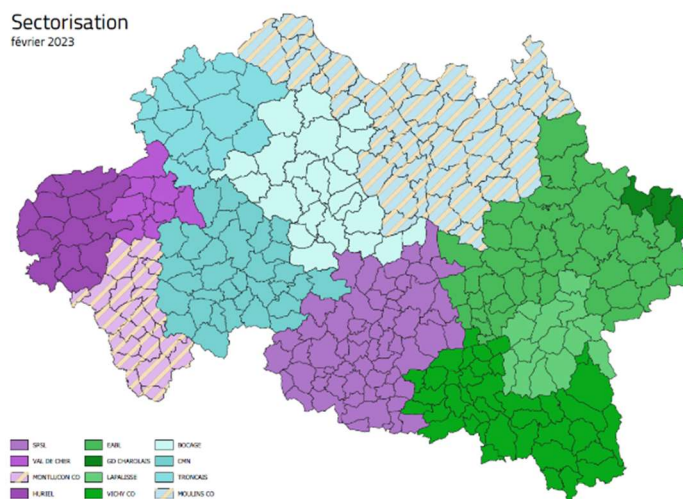


Figure 76 : Carte de la sectorisation des chargés de mission sobriété énergétique du SDE03. Source : SDE03

Point sur les indicateurs et données disponibles

Les indicateurs identifiés en 2020 lors de la rédaction de la fiche action ont été étoffés au cours de l'année 2022, en concertation avec les agents économes de flux de Moulins Communauté et Montluçon Communauté, pour une meilleure cohérence avec les missions effectuées et les données disponibles. Il sera possible au terme du PCAET d'avoir un bilan sur 6 années d'accompagnement à travers :

- Une estimation du coût des travaux de rénovation préconisés et réalisés (en €)
- Les économies d'énergies potentiellement réalisables pour des travaux de maîtrise de l'énergie et réalisées (en KWh/an)
- L'équivalence tonnes de CO2 potentiellement évités (en tCO²e/an)
- Les consommations énergétiques annuelles des communes (GWh/an)

A ce jour, ces données ne sont pas disponibles pour les premières années de mise en place mais seront récoltées lors de la seconde période 2024-2027.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Toutefois, il est possible d'analyser l'efficacité de l'action à travers le nombre de communes qui ont fait l'objet d'un accompagnement, ainsi que le nombre de bâtiments que cela concerne.

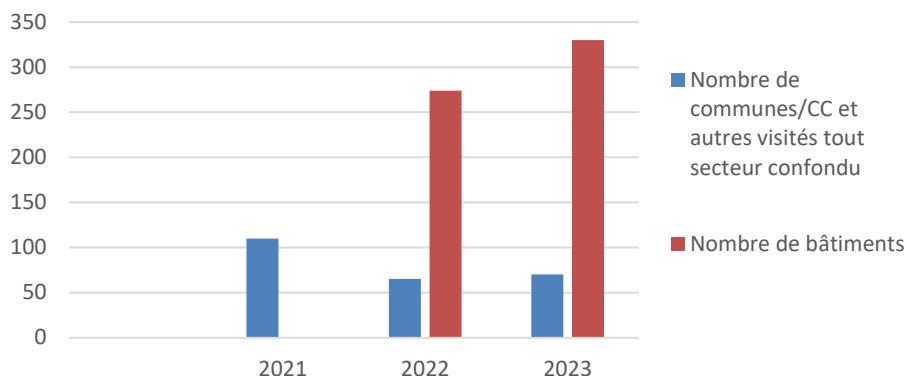


Figure 77 : Nombre de communes/CC visitées et nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude par an. Source : SDE03

L'équipe Maîtrise de l'énergie (MDE) du pôle énergie a donc pu visiter sur 3 ans 245 communes et intercommunalités. La dynamique de visite était soutenue en 2021 (110 communes et intercommunalités pour 144 déplacements sur site) puis à ralenti en 2022 (65 communes et intercommunalités pour 84 déplacements sur site) et 2023 (70 communes et intercommunalités pour 82 déplacements sur site). Pour autant, le nombre de bâtiments visités et ayant fait l'objet de conseils d'orientations énergétiques augmente (274 bâtiments en 2022 et jusqu'à 330 bâtiments en 2023), traduisant une volonté de démarche globale de rénovation/amélioration des performances énergétiques de la part des communes. Les visites précédentes 2021 consistaient en grande majorité à un déplacement pour un bâtiment (mairie, salle des fêtes ou école communale). Cet élargissement vers une vision plus globale de la part des communes s'explique notamment par la crise énergétique de 2022 qui a poussé la réflexion des communes vers des actions de MDE.

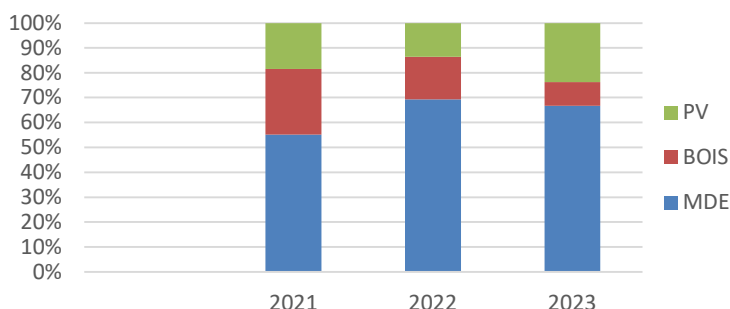


Figure 78 : Nature des études en % par an. Source : SDE03

Concernant la nature des études demandées, on retrouve majoritairement la maîtrise de l'énergie, en forte hausse au fil du temps. La plus forte demande sur des projets de chaufferie bois en 2021 est liée à l'AMI bois lancé en septembre 2020 avec une majorité des visites sur début 2021. Avec la nouvelle démarche lancée en 2023 par le SDE03 sur l'étude des projets photovoltaïques en autoconsommation collective, le PV reprend une part importante dans l'ensemble des études demandées par les communes.

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées

LEVIERS D'ACTION

- Pas de leviers identifiés

Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti



Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

POINTS DE VIGILANCE

- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation.

LEVIERS D'ACTION

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.

Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics

*non retenue dans le cadre du PCAET de Moulins Communauté



Cette fiche avait été intégrée dans la démarche PCAET, avec pour objectif d'aider les communes et intercommunalités à réaliser des économies d'énergie, notamment par l'isolation des combles perdus, pouvant représenter jusqu'à 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment. Cependant, l'accompagnement proposé par le SDE03 a évolué.

Évolution du Programme avec BAPAURA

En septembre 2020, le SDE03 s'est engagé pour trois ans dans le programme BAPAURA, une initiative européenne financée par Horizon 2020 et coordonnée au niveau régional par l'ADEME et AuRA-EE. Ce programme avait pour objectif d'accompagner les communes de manière plus globale en levant les obstacles à la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux.

Boîte à Outils développée

Dans ce contexte, le SDE03 et les autres structures d'accompagnement régionales, partenaires du projet, ont développé une boîte à outils visant à :

- Simplifier le montage financier des travaux
- Garantir un accompagnement technique (choix des travaux, montage financier, mobilisation des aides, etc.)

Résultats

- 7 communes accompagnées
- 11 projets réalisés concernant des écoles, mairies, salles polyvalentes, etc.
- Variété de travaux : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur, etc.
- En moyenne 63 % d'économies d'énergie avec des gains allant de 41 % à 82 %. Pour rappel, chaque projet devait atteindre un objectif minimum de 30 % d'économies d'énergie.

Continuité avec le Projet BAOBAP

Suite aux succès des trois années, le projet BAOBAP a pris la relève, financé par le programme européen LIFE pour la période de septembre 2023 à août 2026.

- Engagement du SDE03 : Continuer d'accompagner les petites communes dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en élaborant un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE),
- Objectifs du SDIE :
 - o Fournir des conseils sur l'efficacité énergétique
 - o Élargir le soutien aux communes pour englober d'autres aspects tels que l'accessibilité, le coût d'entretien des bâtiments, etc.

De plus, il s'agit de soutenir concrètement la mise en œuvre des rénovations, y compris la réalisation de cahiers des charges et l'établissement de partenariats.

POINTS DE VIGILANCE

- Mobilisation des aides : l'obtention et la gestion des aides financières (CEE, subventions, prêts, etc.) peuvent être perçues comme un processus lourd et compliqué pour des communes de cette taille.
- Disponibilité des ressources : les ressources financières et humaines limitées peuvent freiner la mise en œuvre des projets.
- Choix des travaux : la diversité des travaux à réaliser (isolation, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur) nécessite une expertise technique pointue.
- Sensibilisation et motivation : certaines communes peuvent manquer de motivation ou de sensibilisation à l'importance des économies d'énergie et des rénovations nécessaires.
- Priorisation des projets : les projets d'efficacité énergétique peuvent être perçus comme moins prioritaires par rapport à d'autres besoins communaux urgents.

LEVIERS D'ACTION

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : fournir un soutien technique et administratif aux communes pour le choix des travaux, le montage financier, et la mobilisation des aides.
- Boîte à outils : utilisation d'une boîte à outils développée par SDE03 et ses partenaires pour simplifier et structurer les projets de rénovation énergétique.
- Programme européen : financement par des programmes européens (Horizon 2020, LIFE) offrant un soutien financier significatif.
- Subventions et aides locales : accès aux subventions et aides proposées par l'Etat (dont ADEME) et le Conseil Départementale.
- Réseau régional : collaboration avec des structures régionales et des partenaires pour partager les connaissances et les bonnes pratiques.

PERSPECTIVES DE L'ACTION

- Améliorer la communication des résultats : Publier des rapports détaillant les résultats des projets réalisés, incluant les pourcentages d'économies d'énergie, les améliorations de confort, et les réductions des coûts de fonctionnement.
- Essaimer et inspirer les autres communes à s'engager dans des projets de rénovation énergétique : En permettant aux élus et techniciens de voir et d'entendre, par le partage d'expérience, les résultats concrets des rénovations (économies d'énergie, amélioration du confort, valorisation du patrimoine).

Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département



Objectifs de l'action

Dans le but de promouvoir et aider au déploiement des EnR au sein des bâtiments publics, le SDE03 a signé en 2020 une convention d'animation du programme « Fonds Chaleur » porté par l'ADEME ainsi qu'une convention de délégation de financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Le service énergie du SDE03 a pu accompagner les communes dans leur projet de maîtrise de l'énergie comprenant des projets de chaufferie bois. Au total, 14 chaufferies ont été accompagnées dont 11 à granulés et 3 à plaquettes :

- 2021 : accompagnement de 8 chaufferies
- 2022 : accompagnement de 6 chaufferies

La réalisation de ces 14 chaufferies permet la production annuelle de plus de 2,75 GWh et a permis l'évitement de 677,9 teqCO₂ sur 2 ans. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur 2021 et 2022 :

Année	Nombre de chaufferies biomasse	Production EnR (utile - MWh/an)	Puissance chaufferie (kW)	Coût d'investissement (k€HT)	Aide ADEME (k€)	Autre aide (k€)	GES évités (teqCO ₂)
2021	8	1597	1155	1 548	366	738	335,17
2022	6	1152	664	1 461	453	535	342,62

Au 31 décembre 2022, le COT a pu être prolongé de 1 an et s'est terminé au 31 décembre 2023. Un nouveau programme Fonds Chaleur de l'ADEME, intitulé Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), fait l'objet d'une nouvelle convention d'animation et de délégation de financement avec le SDE03 : cette nouvelle appellation n'entraîne aucun changement d'objectifs et a vocation à poursuivre la dynamique de développement des projets d'énergie renouvelable et de récupération. Jusqu'à présent réservé aux collectivités, ce nouveau CCR a une durée de 4 ans (2024-2028) et permet désormais d'accompagner les acteurs économiques privés.

POINTS DE VIGILANCE

- Les freins identifiés dans la fiche action mentionnaient alors l'approvisionnement en bois : cependant, suite à la structuration de la filière locale, ces freins sont levés.

LEVIERS D'ACTION

- L'importance du maintien des financements de l'ADEME et co-financements éventuels (nationaux ou locaux).

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable qui s'annonce sur 2024 – 2028, des projets de réseaux de chaleur sont d'ores et déjà prévus à savoir l'extension du réseau de Cusset et 3 projets de réseau urbain en cours d'étude.

Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs



La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

Accompagnement du SDE03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

POINTS DE VIGILANCE

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif.

LEVIERS D'ACTION

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.



Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire. Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE03, ou de transférer la compétence au SDE03 pour une gestion complète.

Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée était de favoriser les échanges et de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

POINTS DE VIGILANCE

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale.

LEVIERS D'ACTION

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.).

PERSPECTIVES DE L'ACTION

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la filière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.

Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire



Objectif initial de la fiche

Cette fiche visait à lancer deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : l'un pour des chaufferies bois afin de remplacer d'anciennes chaudières (fioul ou gaz), et l'autre pour le développement de projets d'ombrières photovoltaïques, dans le but d'encourager et d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Évolution due à la crise énergétique

Compte tenu des évolutions conjoncturelles liées à la crise énergétique, cette fiche a changé de dimension.

Renforcement de l'accompagnement

Le SDE03 a renforcé son accompagnement auprès des communes en mettant à leur disposition trois chargés de mission en sobriété énergétique. Ces chargés de mission réalisent des études d'opportunité complètes pour des projets de :

- Chaufferies bois.
- Solaire photovoltaïque.

Pour plus d'informations, consulter la fiche « Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le SDE03 soutient le développement des énergies renouvelables sur le territoire en collaborant étroitement avec des structures telles que le conseil départemental. Par exemple, en 2023, le SDE03 a accompagné le Conseil départemental dans sa réflexion sur l'aménagement de parcs photovoltaïques sur du foncier public.

POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées.

LEVIERS D'ACTION

- Sensibiliser les collectivités pour renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, afin de massifier leur déploiement sur le territoire

Réaliser un cadastre solaire départemental



L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



POINTS DE VIGILANCE

- Pas de difficultés identifiées.

LEVIERS D'ACTION

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous

Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

POINTS DE VIGILANCE

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder.

LEVIERS D'ACTION

- Stratégie politique clairement définie

Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques



Afin de répondre aux objectifs nationaux mais aussi pour répondre à la tendance en hausse du nombre de véhicules électriques, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départementaux (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et pour rendre un service aux usagers. Ainsi, dès 2015, un maillage de bornes de recharge a été réfléchi à l'échelle du département en visant une distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km.

Dans cet objectif, 76 bornes ont pu être réparties sur le territoire. L'objectif du SDE est donc de poursuivre le développement des bornes de recharges en déterminant des zones au cas par cas pour compléter le maillage existant et de prévoir une maintenance suffisante des bornes déjà installées. En parallèle, le SDE03 a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre (par exemple en modernisant le dispositif de paiement) et de renforcer la connaissance du réseau en communiquant via les sites des communes notamment.

Evolution de l'utilisation des bornes du réseau public

Entre 2021 et 2023, on observe les évolutions suivantes :

	2021	2023
Nombre de bornes de recharges	76	82
Nombre de sessions de recharge	16588	25883
Consommation des recharges en MWh	264,94	428,03

Le nombre de recharge et les consommations que cela représente ont augmenté de plus de 55% chacune alors que dans le même temps le nombre de bornes n'a augmenté que de 7%. On voit dans ces chiffres d'utilisation que les pratiques des conducteurs évoluent et que la place des véhicules électriques et l'utilisation des bornes de recharge public se confortent. Il est à noter que ce réseau public de bornes de recharge gérées par le SDE03 complète les bornes privées ouvertes au public (sur les parkings par exemple) qu'on estimait à 260 en fin 2023. Le maillage des bornes, les besoins des territoires pour de nouvelles bornes et le fonctionnement général du réseau des bornes de recharge est formalisé dans le cadre du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) réalisé en 2022 par le SDE03 et les intercommunalités du département.

POINTS DE VIGILANCE

- La majorité des recharges de véhicules électriques se fait à domicile ou en entreprise ce qui baisse la fréquentation des bornes, mais l'implantation de bornes publiques est tout de même attendue par les utilisateurs.

LEVIERS D'ACTION

- La politique nationale encourageant l'acquisition de véhicules électriques

Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

POINTS DE VIGILANCE

- Le coût des investissements financiers.

LEVIERS D'ACTION

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire

Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET



Afin d'accompagner sur la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique et aux thèmes abordés dans les PCAET et tous liés au changement climatique, il a semblé pertinent au SDE de proposer une action de sensibilisation des jeunes. L'objectif principal est de tendre vers l'évolution des comportements et prises de conscience au quotidien.

A la demande de certaines intercommunalités, des animations ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes de leurs territoires sur le PCAET ou sur des sujets en lien avec le PCAET.

Entre 2021 et 2023, 56 jeunes ont ainsi pu être sensibilisés lors de 4 animations :

- 2 sur l'énergie et plus particulièrement les énergies renouvelables avec des enfants de moins de 11 ans,
- 2 sur les énergies renouvelables avec des étudiants en journalisme.

Suite à la crise du COVID de 2020-2021, la thématique de la sensibilisation des jeunes a pu monter en puissance à partir de 2022. Ainsi, en 2022, un premier territoire a indiqué sa volonté que des animations soient mises en place ce qui a permis de réaliser la première animation sur 2023. En début 2023, deux autres territoires ont indiqué être intéressés par cette thématique et ont ainsi permis d'organiser les 3 autres animations sur 2023 tout en enclenchant le programme d'animations pour 2024. Cette thématique connaît un certain succès depuis la période de sortie du COVID durant laquelle les échanges et contacts étaient restreints.

POINTS DE VIGILANCE

- Public varié : besoin d'un panel d'outils correspondants aux attentes de chaque tranche d'âge.
- Ne pas proposer d'offres concurrentielles avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux développement durable mais travailler en complémentarité avec eux.

LEVIERS D'ACTION

- La prise en charge financière permet de proposer ces animations aux écoles, centres de loisirs ou facultés gratuitement et facilite ainsi leur mise en place

PERSPECTIVES DE L'ACTION

- Des sessions de sensibilisation sont programmées à la demande en s'appuyant sur les différents supports pédagogiques développés en interne (maquette, mémoire, etc.).
- Le SDE03 a également initié le concours « Ecoloustics » à destination des classes de cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème}) en liaison avec l'Académie de Clermont-Ferrand. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la « transition énergétique » via des réalisations de supports (papier, audiovisuel, site internet, jeu, etc.).



LEXIQUE

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air

ADEME : Agence de la transition écologique

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ARS : Agence Régionale de Santé

ATMO : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

CA03 : Chambre d'Agriculture de l'Allier

CBPA : Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne

CCSPSL : Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

CD03 : Conseil Départemental de l'Allier

CEE : Certificats d'Economie d'Energie

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CH₄ : Méthane

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CO₂ : Dioxyde de carbone

COP : Conférence des Parties

COP21 : 21^{ème} Conférence des Parties

COFIL : Comité de pilotage

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

DDT03 : Direction Départementale des Territoires de l'Allier

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

EnR : Energie Renouvelable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte

N₂O : Protoxyde d'azote

NH₃ : L'ammoniac

NO_x : Oxydes d'azote

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORCAE : Observatoire Régional du Climat de l'Air et de l'Energie

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PDM : Plan De Mobilité

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PM₁₀ : Particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres

PM_{2,5} : Particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PNSE : Plan National Santé-Environnement

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

PREPA : Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAR : Schéma d'Aménagement Régional

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDE03 : Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier

SDRIF : Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SMEA : Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SO₂ : Dioxyde de soufre

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

ZAN : Zéro Artificialisation Nette